

CREDOC

LES NATURALISES :

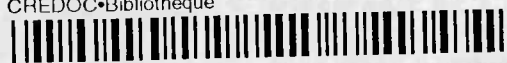
PLURALITE DES PROCESSUS D'INSERTION DANS LA SOCIETE FRANÇAISE

Sou1979-2184

 1979

Les naturalisés : Pluralité des
processus d'insertion dans la
société Française / A. Jobert, M.
Tallard. (Juil 1979).

CREDOC-Bibliothèque



ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE
75634 PARIS CEDEX 13 • TEL. 584-14-20

RS 54

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

x

R⁵ 57

CENTRE DE RECHERCHE POUR
L'ETUDE ET L'OBSERVATION
DES CONDITIONS DE VIE

Juillet 1979

Division Analyse Sociale

LES NATURALISES :
PLURALITE DES PROCESSUS D'INSERTION
DANS LA SOCIETE FRANÇAISE



Annette JOBERT et Michèle TALLARD

Avec la collaboration technique de *Béatrice GÔURE-BIGAULT*

Informatique : *Philippe PLEUVRET et Salah ZAABAT*

B.G., C.P., P.R.

N° 4 683

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA PARTICIPATION

SOMMAIRE

Pages :

INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
<i>Constitution de l'échantillon et caractéristiques des enquêtes</i>	
CHAPITRE I : METHODOLOGIE	11
I - PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE	13
II - LA CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON	16
1. LA POPULATION ETUDIEE	16
2. LES REGIONS ENQUETEES	17
3. LE TIRAGE DE L'ECHANTILLON	18
CHAPITRE II : PRESENTATION DES ENQUETES	21
I - LES COURANTS MIGRATOIRES	23
1. LE COURANT POLITIQUE	24
2. LE COURANT D'IMMIGRATION ECONOMIQUE	25
3. LE HASARD OU LA CULTURE FRANCAISE	26
II - LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON	27
1. SEXE, STATUT MATRIMONIAL, NOMBRE D'ENFANTS	27
2. AGE	28
3. NIVEAU D'ETUDES	29
III - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	30
1. L'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE	30
2. L'ACTIVITE DU CONJOINT	31
3. LE SALAIRE ET LE REVENU	32
4. LES CONDITIONS DE LOGEMENT	32

<u>DEUXIEME PARTIE</u>	57
<i>De l'émigration à la naturalisation</i>	
CHAPITRE I : L'EMIGRATION EN FRANCE	59
I - LES CAUSES DE L'EMIGRATION EN FRANCE	61
II - LES CARACTERISTIQUES DES ENQUETES SELON LES MOTIFS INVOQUES	64
1. ASSOCIATION ET OPPOSITION ENTRE LES MOTIFS INVOQUES .	64
2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ENQUETES SELON LES CAUSES D'EMIGRATION	66
2.1. <i>Les naturalisés qui ont suivi leurs parents dans leur émigration en France</i>	68
2.2. <i>Les naturalisés ayant émigré pour des raisons politiques</i>	68
2.3. <i>Les naturalisés venus pour des raisons personnelles</i>	70
2.4. <i>Les naturalisés venus pour des raisons économiques</i>	70
2.5. <i>Les naturalisés ayant invoqué d'autres motifs .</i>	72
CHAPITRE II : LES PROCESSUS DE NATURALISATION	77
I - LE SEJOUR EN FRANCE AVANT LA NATURALISATION	80
II - LES CAUSES DE LA NATURALISATION ET LE MOMENT DE LA DECISION	86
1. LES MOTIVATIONS DE LA DEMANDE DE NATURALISATION ...	86
2. LE MOMENT DE LA DECISION	90
3. LES AVANTAGES PERCUS DE LA NATURALISATION	92
III - LES CAUSES DE L'EMIGRATION ET LES MOTIVATIONS DE LA NATURALISATION	93
IV - LA FRANCISATION DU NOM : POSSIBILITE ET EFFECTIVITE ..	110
1. LA DEMANDE DE FRANCISATION CONCERNE UNE MINORITE ..	110
2. LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE LA FRANCISATION	111

Pages :

<u>TROISIEME PARTIE</u>	119
<i>Les conditions de vie en France</i>	
CHAPITRE I : L'ITINERAIRE PROFESSIONNEL	123
I - DU PAYS D'ORIGINE A L'ARRIVEE EN FRANCE	124
II - LE CHEMINEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL JUSQU'A LA NATURALISATION	125
1. LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	125
2. LES EMPLOIS OCCUPES AVANT LA NATURALISATION	126
3. NATURALISATION ET MOBILITE SOCIALE	127
4. CONCLUSION	129
CHAPITRE II : QUELQUES MODES D'INSERTION SOCIALE	151
I - CARACTERISTIQUES GENERALES	152
1. LES PRATIQUES SOCIALES	152
1.1. <i>Les relations interpersonnelles</i>	152
1.2. <i>La vie associative</i>	153
1.3. <i>L'intérêt porté à la politique</i>	154
2. LES PRATIQUES CULTURELLES	154
2.1. <i>Le maintien des coutumes et les pratiques religieuses et culinaires</i>	154
2.2. <i>La langue utilisée en famille</i>	155
3. LES LIENS AU PAYS D'ORIGINE	155
4. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE	156
II - LES MODES D'INSERTION DIFFERENCIES	156
1. METHODOLOGIE	156
2. DESCRIPTION GENERALE DU SCHEMA	158

3. TYPOLOGIE DES PRATIQUES	163
3.1. Les deux principaux groupes	164
311. <i>Le groupe 1 : ouverture et dualité culturelle</i>	164
312. <i>Le groupe 2 : des caractéristiques "moyennes"</i>	166
3.2. Les groupes 3 et 4 : sous-groupes du Groupe 1 ..	167
3.3. Les sous-groupes du groupe 2	170
331. <i>Le groupe 5 (116 enquêtés) :</i> <i>l'assimilation favorisée par le conjoint .</i>	170
332. <i>Le groupe 6 (157 enquêtés) : distinction</i> <i>entre comportement social et vie privée ...</i>	171
3.4. Les sous-groupes du groupe 5 : les groupes 7 et 8	173
3.5. Les sous-groupes du groupe 6 : les groupes 9 et 10	174
3.6. Eléments de synthèse	176
CONCLUSION	187
ANNEXE	de I à 27

LISTE DES TABLEAUX

Pages :

Acquisitions de la nationalité française par nature juridique	4
Etrangers naturalisés ou réintégrés dans la nationalité française entre 1966 et 1974 (Nationalités étudiées)	17
Composition de l'échantillon par nationalité et par région	20
TABLEAUX N° 1 : Nationalité d'origine des individus	35
2 : Année d'arrivée selon la nationalité d'origine	36
3 : Religion selon la nationalité d'origine	38
4 : Statut matrimonial par sexe	40
5 : Nationalité du conjoint selon la nationalité d'origine	41
6 : Statut matrimonial et nombre d'enfants	42
7 : Age de la population enquêtée à l'arrivée, à la naturalisation et au moment de l'enquête	43
8 : Age au moment de l'enquête selon la nationalité d'origine	44
9 : Niveau d'études et âge de fin d'études de la population enquêtée	46
10 : Composition socio-professionnelle de l'échantillon	47
11 : Composition socio-professionnelle par nationalité	48
12 : Répartition par secteur d'activité de la population enquêtée	50
13 : Répartition selon l'ancienneté dans l'entreprise de la population enquêtée	50
14 : Composition socio-professionnelle des conjoints	51
15 : Répartition des conjoints actifs par secteur d'activité	51

TABLEAUX N° 16 : Salaire mensuel net de la population enquêtée	52
16 bis : Salaire mensuel net des salariés de l'industrie	52
17 : Revenu mensuel de la population enquêtée	52
18 : Statut d'occupation du logement	53
19 : Nombre de pièces du logement	53
20 : Nombre de déménagements depuis 10 ans	53
21 : Causes de l'émigration	62
22 : Les causes de l'émigration selon la nationalité d'origine	63
23 : Croisement des motifs d'émigration entre eux	64
24 : Quelques caractéristiques socio-économiques au pays d'origine et à l'arrivée en France	67
25 : L'âge à la naturalisation selon les courants d'émigration définis à partir des raisons invoquées	69
26 : Caractéristiques des enquêtés selon les motifs d'émigration invoqués	73
27 : Durée de séjour avant la naturalisation selon l'âge à l'arrivée en France	80
28 : Durée de séjour avant la naturalisation selon la nationalité du conjoint	82
29 : Durée de séjour avant la naturalisation selon la nationalité d'origine	84
30 : Motivations de la demande de naturalisation	86
31 : Raisons de la réflexion selon l'année d'arrivée de l'individu	91
32 : Les motifs de naturalisation selon quelques critères socio-démographiques	117

Pages :

TABLEAUX N° 33 : Emploi du père au pays d'origine, Emploi de l'enquêté au pays d'origine, Premier emploi à l'arrivée en France.	131
34 : Premier emploi à l'arrivée en France selon l'emploi au pays d'origine	132
34 bis : Secteur d'activité du premier emploi en France selon l'emploi au pays d'origine	133
35 : Premier emploi à l'arrivée en France selon la nationalité d'origine	134
36 : La recherche d'un emploi	136
37 : Moyen de trouver le premier emploi selon la nationalité d'origine	138
38 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation	140
39 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation selon l'écart entre l'année d'arrivée et l'année de la naturalisation	140
40 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation selon la nationalité d'origine	141
41 : Durée du premier emploi à l'arrivée en France	142
42 : C.S.P. au deuxième emploi (avant la naturalisation) selon la C.S.P. au premier emploi à l'arrivée	143
43 : C.S.P. au troisième emploi (avant la naturalisation) selon la C.S.P. au premier emploi à l'arrivée	144
44 : Stabilité dans l'emploi avant et après la naturalisation	145
45 : Durée du premier emploi après la naturalisation	145
46 : Nombre d'emplois occupés après la naturalisation	145
47 : La mobilité professionnelle du groupe ouvrier	146
48 : Amélioration de la situation professionnelle du fait de la naturalisation, selon la nationalité d'origine	147

Pages :

TABLEAUX N° 49 : Récapitulatif des pratiques socio-culturelles des six sous-groupes	176
50 : Différenciation des pratiques socio-culturelles selon les sous-groupes de l'échantillon	178
51 : Caractéristiques socio-économiques et socio- démographiques des sous-groupes de l'échantillon	180

INTRODUCTION

I N T R O D U C T I O N

I - CADRE DE LA RECHERCHE

Les naturalisés sont des Français à part entière, du moins à l'issue d'une période probatoire pendant laquelle ils restent privés de certains droits attachés à la nationalité française.

Le seul élément qui, a priori, fonde l'unité des naturalisés, c'est le choix qu'ils ont fait de réclamer la nationalité française à un moment de leur vie (c'est pourquoi du reste on évite de parler de "population naturalisée", ce qui pourrait laisser supposer qu'il existe des critères socio-juridiques, un statut différent, permettant de l'isoler de la population française).

Est-ce un choix fondamental ? On est tenté de dire oui. La nationalité n'est-elle pas un élément constitutif de la personnalité, ne définit-elle pas l'identité au même titre que le nom, mais à un autre niveau ? La nationalité, souvent associée à la patrie - mais qui ne se confond pas toujours avec cette dernière (cf. les Arméniens, les Kurdes, ...) -, n'a-t-elle pas suscité maints sacrifices de la part des peuples opprimés ? La "fierté" nationale est un sentiment profond et bien "entretenu".

Pourtant il n'est pas sûr que la naturalisation soit l'évènement déterminant de la vie d'un naturalisé. L'exil, le départ contraint ou choisi, l'arrivée dans un nouveau pays qu'on ne connaît pas, l'insertion dans ce pays, les relations qu'on y noue, tant avec les nationaux qu'avec les compatriotes et les autres étrangers, paraissent des facteurs aussi importants, même s'ils n'ont pas la même portée juridique.

De nombreuses études sur les conditions de vie, et l'insertion culturelle des immigrés le montrent bien.

Par rapport à ces facteurs, quelle est la place de la naturalisation ? Qu'est-ce qui détermine un individu installé de longue date en France à "franchir le pas" ? Quelles sont ses attentes ? Est-ce un choix profond, susceptible d'avoir des conséquences sur le mode d'insertion, ou un acte accidentel, presque superficiel, le choix décisif ayant été fait avant ?

La naturalisation couronne-t-elle une intégration déjà réalisée en fait, ou bien marque-t-elle une rupture dans une évolution ?

Dans le cadre de ce rapport, nous nous efforçons donc, sinon de répondre à toutes ces questions, du moins de formuler quelques hypothèses susceptibles d'aider à la connaissance de l'itinéraire socio-culturel et des modes d'insertion d'une partie de la population française.

II - QUELQUES ELEMENTS SUR LE DROIT DE LA NATIONALITÉ (1)

Le code de la nationalité distingue la nationalité "*attribuée*" à la naissance de la nationalité "*acquise*" à une date postérieure (sans rétroactivité).

L'attribution de la nationalité française repose sur le principe suivant : est Français tout enfant légitime ou naturel dont un des parents est Français.

L'acquisition de la nationalité française s'effectue par différents moyens ; très schématiquement on distingue :

- Les acquisitions de plein droit : en particulier dans les cas d'adoption plénière, de naissance et de résidence en France (Les enfants nés en France, d'étrangers qui eux-mêmes n'y sont pas nés, deviennent Français à leur majorité s'ils résident depuis cinq ans en France).

¹ Voir à ce sujet : "La réforme du droit de la nationalité. Loi du 9 janvier 1973". Notes et Etudes documentaires N° 4115, 30 septembre 1974.

"Acquisition et perte de la nationalité française". Annuaire statistique de la France, 1978, INSEE.

- Les déclarations de nationalité : il s'agit d'un droit accordé à certaines personnes et le gouvernement ne peut s'y opposer que pour des motifs prévus par la loi. Elles sont notamment souscrites dans les cas suivants :

- . adoption simple,
- . possession d'état de Français,
- . cas de mariage avec un Français ou une Française (1),
- . cas de réintégration par déclaration (vise les originaires des territoires d'Outre-Mer ayant accédé à l'indépendance),
- . cas des enfants nés en France de parents étrangers et résidant en France depuis cinq ans (réclamation pendant la minorité car à leur majorité, ils sont automatiquement Français).

- Les acquisitions par décret : Naturalisation ou réintégration.

A la différence des déclarations, il s'agit d'une faveur accordée à des étrangers qui le demandent. On distingue les naturalisations proprement dites, et les réintégrations de certains Français ayant perdu la nationalité française (2). La naturalisation : certaines conditions doivent être remplies pour que la demande soit recevable (en principe stage de cinq ans, conditions d'âge et de capacité). Reprenant le code de 1945, la loi de 1973 prévoit que la décision qui rejette une demande de naturalisation n'a pas à être motivée ; il s'agit en effet d'une manifestation du pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Aucun recours ne peut avoir lieu devant le tribunal administratif.

¹ La loi du 9 janvier 1973, qui réforme le droit de la nationalité, met à égalité l'homme et la femme : c'est désormais par déclaration que peut être acquise notre nationalité par un étranger qui épouse une Française ou par une étrangère qui épouse un Français.

Comme le note Paule Ascencio "*dans les cas de mariage avec un étranger ou une étrangère, désormais est abolie la surprenante règle qui consistait à faire acquérir la nationalité française à une étrangère épousant un Français (acquisition automatique), mais à la refuser à un étranger épousant une Française*". Dans ce cas, l'étranger devait faire une demande de naturalisation (Notes et Etudes documentaires, op. cité).

² Elles concernent notamment les Algériens.

Pas plus que la décision de naturalisation, la décision d'ajournement de la demande à deux ou trois ans (souvent pour défaut d'assimilation) n'a à être justifiée auprès de l'intéressé.

La réintégration par décret est soumise aux mêmes conditions que la naturalisation (sauf le stage de cinq ans).

Les enfants mineurs bénéficient des décrets de naturalisation ou de réintégration de leurs parents si ceux-ci ont effectué une demande à effet collectif pour leurs enfants.

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions de la nationalité française par nature juridique.

Acquisitions de la nationalité française par nature juridique.

Source : Ministère du travail et de la participation.

Année	Ensemble des résidences (1)						dont France métropolitaine					
	Ensemble des acquisitions	Acquisitions par décret				Acquisitions par déclaration	Ensemble des acquisitions	Acquisitions par décret				Acquisitions par déclaration
		Total	Naturalisés	Réinté-grés	Mineurs (2)			Total	Naturalisés	Réinté-grés	Mineurs (2)	
1966	30.488	22.874	15.652	204	7.018	7.614	29.476	22.066	15.198	181	6.687	7.410
1967	57.231	45.663	30.415	222	15.026	11.568	56.095	44.751	29.871	210	14.670	11.344
1968	38.287	29.935	19.876	520	9.539	8.352	37.297	29.241	19.455	501	9.285	8.056
1969	38.397	30.116	19.457	702	9.957	8.281	37.425	29.406	19.014	694	9.698	8.019
1970	35.000	27.986	18.002	784	9.200	7.014	34.112	27.296	17.587	773	8.936	6.816
1971	39.989	32.554	20.531	952	11.071	7.435	39.029	31.714	20.035	944	10.735	7.315
1972	35.254	27.851	17.235	823	9.793	7.403	34.370	27.122	16.770	814	9.538	7.248
1973	33.616	26.651	17.434	761	8.456	6.965	32.990	26.216	17.140	753	8.323	6.774
1974	35.983	24.028	16.241	711	7.076	11.955	34.671	23.652	15.994	701	6.957	11.019
1975	41.400	26.674	18.006	1.021	7.647	14.726	39.666	26.120	17.644	1.007	7.469	13.546
1976 (3)	45.203	30.667	20.140	1.538	8.989	(3) 14.536	43.078	29.915	19.691	1.508	8.716	13.163

(1) France métropolitaine et autres pays de résidence. — (2) Compris aux décrets des parents. — (3) Non compris les déclarations en vue de renoncer à la faculté de repudier la nationalité française.

On remarque que les naturalisés représentent environ 70 % des personnes qui acquièrent la nationalité française. Dans les résultats du dernier recensement de 1975, on dénombre près de 1 400 000 Français par acquisition.

III - OBJECTIF, HYPOTHESE ET PRESENTATION DU PLAN

L'objectif de la recherche, qui repose sur le traitement et l'analyse des résultats d'une enquête auprès de 363 personnes ayant été naturalisées entre 1966 et 1974, est double :

. connaître les motivations qui ont amené des étrangers à faire une demande de naturalisation. On prendra en compte leurs réponses à la question concernant les motifs, ainsi que les éléments qui décrivent l'itinéraire des naturalisés de leur pays d'origine jusqu'au moment de la naturalisation.

. analyser les modes d'insertion des naturalisés dans la société française quelques années après qu'ils aient obtenu la nationalité française.

Dans ces modes d'insertion, définis par la combinaison spécifique des pratiques socio-culturelles d'une part, et par des éléments objectifs d'autre part (C.S.P., revenus, âge, ...), on s'est particulièrement attaché à mettre en lumière les pratiques qui indiquaient la permanence du lien avec le pays d'origine ou la communauté d'origine : maintien de certaines fêtes ignorées des Français, habitudes culinaires ou langue maternelle utilisée en famille et transmise aux enfants, fréquences des voyages dans le pays d'origine.

Nous avons fait l'hypothèse qu'il y avait des processus différents qui conduisaient à l'adoption de la nationalité française, processus qui expliquaient en grande partie les modalités d'insertion actuelles des naturalisés.

Plus précisément, il nous semblait que les critères "objectifs" les plus discriminants seraient les suivants :

1 - Appartenance des enquêtés, soit à des courants d'immigration économique traditionnels (Espagnols, Italiens, Polonais) ou récents (Yougoslaves, Turcs, Grecs, Africains du Nord), soit à des courants d'immigration politique (Européens de l'Est, Espagnols réfugiés).

2 - Appartenance ou non des enquêtés à une communauté minoritaire dans le pays d'origine et qui, en raison des persécutions ou de l'intolérance à son égard, ont été contraints de quitter le pays (Arméniens, Israélites d'Egypte et d'Afrique du Nord).

3 - Eventuelles attaches culturelles avec la France (notamment pour les Israélites d'Afrique du Nord dont la langue maternelle est le français).

4 - Evolution et caractéristiques du statut socio-professionnel.

5 - Age à l'arrivée et âge à la naturalisation.

6 - Conjoint de nationalité française ou conjoint étranger.

Plan de la recherche :

Ce rapport se compose de trois parties :

. La première aborde les problèmes méthodologiques (questionnaire, constitution de l'échantillon) et décrit les caractéristiques des enquêtés de l'échantillon à partir desquels se dégage un premier profil des naturalisés.

. Dans la seconde partie, intitulée "De l'émigration à la naturalisation", un premier chapitre analyse d'abord les raisons de l'émigration invoquée par les enquêtés et les caractéristiques de ceux-ci en fonction des causes de l'émigration.

Dans un second chapitre, on s'efforce de définir les processus de naturalisation en analysant le séjour en France avant la naturalisation, puis les motivations de la demande de naturalisation. La mise en parallèle des ensembles de motivations de la demande et des causes d'émigration, à travers la présentation d'une série d'exemples, permet de vérifier l'hypothèse de l'existence de déterminismes entre les causes de l'émigration d'une part, les raisons de la naturalisation d'autre part. Enfin, on analyse les raisons qui ont conduit une minorité d'enquêtés à demander la francisation de leur nom ou prénom et celles qui ont déterminé la majorité à refuser un tel changement.

. La troisième partie a pour objet les conditions de vie des naturalisés.

Dans le premier chapitre, on décrit l'itinéraire socio-professionnel des naturalisés depuis le pays d'origine jusqu'au moment de l'enquête et on s'efforce de déterminer le rôle de la naturalisation dans l'évolution constatée.

Dans le deuxième chapitre, après avoir défini globalement les pratiques socio-culturelles de l'ensemble des enquêtés, on établit une typologie des modes d'insertion. On a eu recours à deux méthodes d'analyse complémentaires : l'analyse factorielle de correspondances et la classification hiérarchique ascendante.

PREMIERE PARTIE

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

ET

CARACTERISTIQUES DES ENQUÊTES

CHAPITRE I

METHODOLOGIE

M E T H O D O L O G I E

I - PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Notre objectif d'analyse de l'insertion des naturalisés dans la société française quelques années après leur naturalisation ne pouvait être atteint par une enquête uniquement quantitative.

Une phase qualitative, qui a consisté à analyser 12 entretiens approfondis auprès de naturalisés, a servi d'une part à élaborer le questionnaire en fonction des principaux thèmes abordés spontanément par les enquêtés, d'autre part à saisir des schèmes cohérents de comportements face à la naturalisation. Cette phase a donné lieu à un rapport qui nous a permis de faire apparaître deux modes d'insertion principaux dans la société française que nous avons ainsi qualifiés : "adhésion à la normalité" et "acceptation de la dualité culturelle".

- Adhésion à la normalité

Ce mode d'insertion semble majoritaire : il s'inscrit dans une recherche persistante d'identification à ce que ces personnes croient être la norme, la règle commune de la vie sociale en France. Ont-ils réussi cette intégration tant désirée ? La réponse, toute provisoire, que nous pouvions apporter était nuancée. En effet, il nous semblait que cette intégration se faisait un peu "*à la marge*" : La coexistence avec les Français, parfois très longue, ne leur ayant pas permis, sauf exception, d'être considérés comme de "*vrais*" Français. Les doutes demeurent, les préventions aussi, ce qui semblait inciter cette population à une position sociale de repli : repli sur la famille nucléaire et/ou repli - à peine avoué - sur la communauté d'origine, non affirmation des idées et des opinions.

Membres d'une première génération sacrifiée, les naturalisés n'ont qu'une certitude : leurs enfants seront pleinement Français et reconnus comme tels. Cet espoir leur permet de se résigner à leur situation présente.

- L'acceptation de la dualité culturelle

Bien différent nous était apparu le processus d'intégration de quelques autres personnes : si, comme dans le premier cas ils avaient bien conscience d'être toujours des étrangers, à leurs yeux et aux yeux des Français, cette situation ne leur posait pas, ou au moins n'entraînait plus le même comportement social : ils s'accommodaient de cette dualité comme semblait l'attester l'existence de relations sociales plus larges, l'affirmation plus nette de leurs opinions, ou tout simplement la conservation (sans honte) de traits culturels propres (langue, habitudes culinaires, etc...).

Retrouvera-t-on de manière aussi tranchée ces deux modes d'insertion ou bien l'analyse des résultats du questionnaire mettra-t-elle en évidence d'autres clivages et d'autres modes d'insertion ?

On trouvera en annexe l'intégralité des questions qui ont été posées ainsi que le résultat de chacune d'elles exprimé en pourcentages.

Ce questionnaire, composé de questions fermées et de quelques questions ouvertes, comprend trois rubriques principales :

1. Les données factuelles

Outre les questions d'ordre socio-démographique (âge, niveau d'études, c.s.p....) les données factuelles permettaient de réunir des informations susceptibles de nous éclairer sur les causes de l'émigration et l'existence éventuelle d'attaches au pays d'origine.

2. Les conditions de la demande de naturalisation

Cette rubrique recouvre aussi bien les motivations de la demande que le déroulement administratif de la démarche.

3. Itinéraire socio-professionnel, conditions de vie et pratiques sociales actuelles

Cette troisième rubrique, la plus importante, permet d'analyser des modes d'insertion différenciés, chaque mode résultant de combinaison spécifique des données objectives et des pratiques sociales.

- L'aspect socio-économique est saisi à travers l'itinéraire socio-professionnel de l'arrivée en France à la naturalisation puis de la naturalisation jusqu'au moment de l'enquête. L'impact de la naturalisation pouvait donc être vérifié objectivement de même que par une question subjective concernant la notion "d'amélioration" de sa propre situation. Quelques informations sur le logement complètent ces données socio-économiques.

- L'aspect socio-culturel¹.

Il se définit par les pratiques observées à différents niveaux :

- . Les pratiques sociales :
 - . Relations interpersonnelles.
 - . Vie associative.
 - . Vie politique.

- . Le lien au pays d'origine :
 - . Recherche d'information sur le pays d'origine.
 - . Retour au pays d'origine.

- . Les pratiques culturelles :
 - . Célébration de coutumes.
 - . Habitudes culinaires.
 - . Langue parlée en famille.

- . Le sentiment d'appartenance à une communauté nouvelle.

¹ Nous remercions Isabelle TABOADA LEONETTI et Florence LEVY d'avoir bien voulu nous laisser reprendre certains items inclus dans leur questionnaire. Cf. Femmes et immigrés, l'insertion des femmes immigrées en France, Ministère du Travail et de la Participation, La Documentation Française, 1979.

II - LA CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

1. LA POPULATION ETUDIEE

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, divers régimes juridiques président aux naturalisations. Notre objectif étant d'analyser l'insertion des naturalisés, nous avons exclu de la population à étudier les enfants mineurs. Ceci nous a conduits à :

- Exclure les enfants dans la prise en compte des statistiques de naturalisation ou réintégration par décret.
- Ne pas prendre en compte les déclarations acquiescives, car elles sont constituées pour les 9/10ème d'enfants mineurs (avant la loi de 1973).
- A exclure les déclarations d'options de vietnamiens car ce sont, d'après la convention franco-vietnamienne de 1955, soit des enfants mineurs jusqu'à 18 ans et six mois, soit des vietnamiennes mariées à des français et résidant au Vietnam.

Ainsi en 1973, la population relevant de ces régimes constitue 50 % de l'ensemble de la population naturalisée ou réintégrée.

Lors de la première phase, nous avons pris comme période de référence 1966-1972, mais il s'est avéré qu'il était particulièrement difficile de retrouver la population naturalisée entre 1966 et 1968, les adresses dont nous disposions étant celles datant du dépôt de la demande. Et, même lorsque nous les retrouvions, le biais introduit par leur faible mobilité nous paraissait trop important. Dans la seconde phase nous avons abandonné cette période au profit de 1972-1974. Globalement, la population observée a effectué une demande de naturalisation entre 1966 et 1974. En effet nous avons réalisé nos tirages sur la base des dossiers de demande qui sont classés par année selon la date de dépôt de la demande. Le délai de naturalisation pouvant varier de un an (délai normal) à trois à cinq ans (suspension et report), certains enquêtés auront pu être naturalisés dans la période 1975-1978.

En ce qui concerne les nationalités, à l'issue de la première phase, il a été décidé de se limiter aux naturalisés originaires des pays suivants : Algérie, Espagne, Europe de l'Est, Italie, Maroc, Moyen Orient, Pologne, Portugal, Tunisie, Vietnam, Yougoslavie. Ces nationalités représentent les principaux courants de naturalisation ; la part des autres groupes (Européens de l'Ouest, U.S.A., pays d'Amérique latine ou d'Asie (Laos, Asie du Sud Est) est faible dans les flux annuels de naturalisation : si l'on prend l'exemple de 1973, ces autres courants constituaient moins de 7 % de l'ensemble des naturalisations par décret.

Le tableau suivant indique le poids des courants de naturalisation retenu pour la période 1966-1974. Etant donné le décalage entre demande et obtention, ce tableau ne donne qu'un profil grossier de la population de référence qui compte tenu de l'exclusion des enfants et de certaines nationalités atteint 66 % de la population ayant acquis la nationalité française par décret (naturalisation ou réintégration) entre 1966 et 1974.

Etrangers naturalisés ou réintégrés dans la nationalité française entre 1966 et 1974 (nationalités étudiées)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	TOTAL
Italiens	4 760	9 483	6 076	6 064	4 855	5 090	4 130	3 880	3 575	47 913
Espagnols	3 968	8 168	5 847	5 639	5 214	5 830	5 401	5 136	4 650	49 853
Polonais	1 869	3 150	2 066	2 092	1 598	1 737	1 338	1 141	993	15 984
Tunisiens	1 015	2 227	938	861	1 139	1 395	946	1 179	1 135	10 835
Marocains	500	1 291	550	484	530	791	656	926	734	6 472
Portugais	257	570	469	594	893	1 312	1 496	1 918	2 198	9 707
Européens de l'Est ¹	807	1 326	870	812	927	890	581	386	546	7 145
Yougoslaves	300	649	453	445	492	536	448	517	501	4 341
Moyen-Orient ²	284	537	278	248	359	382	381	456	432	3 357
Algériens	6 775	4 002	1 294	454	767	833	625	331	215	15 296
Vietnamiens	328	337	205	121	127	116	143	208	196	1 781
TOTAL	20 863	31 740	19 046	17 814	16 901	18 912	16 145	16 078	15 185	172 684

¹ Européens de l'Est : Bulgares • Hongrois • Roumains • Tchécoslovaques • Arméniens • Russes.

² Moyen-Orient : Syriens • Turcs • Libanais • Egyptiens • Grecs.

2. LES REGIONS ENQUETÉES

La première phase de l'étude a porté sur la région parisienne qui concentre en moyenne 20 % des naturalisés chaque année. Mais la région parisienne introduit un biais important notamment au niveau de l'insertion socio-professionnelle de la population : les couches moyennes (employés, artisans, cadres moyens) ou supérieures y sont sur-représentées. De plus, certaines nationalités présentent un aspect atypique : alors que l'immigration polonaise, qui est probablement la principale source des naturalisés originaires de ce pays, est une vieille immigration ouvrière, les Polonais qui demandent leur naturalisation en région parisienne sont plutôt des réfugiés politiques arrivés après la seconde guerre mondiale.

Ces constatations nous ont conduits à privilégier la province dans la seconde phase de notre étude en choisissant une ou deux régions suffisamment diversifiées pour rectifier les biais introduits par la région parisienne.

En prenant en compte des données statistiques de 1976 (les données n'existant pas pour la plupart des nationalités étudiées sur la période 1966-1974), nous avons, dans une première étape, sur la base de trois critères :

- . importance numérique des demandes (1 000 à 2 000) afin de disposer d'une base d'échantillonnage suffisante,
- . grande diversité de nationalités présentes,
- . un certain type de développement industriel,

sélectionné cinq régions : Bouches du Rhône, Sud Ouest (Haute Garonne, Tarn, Tarn et Garonne), Rhône-Isère, Nord-Pas de Calais, Est (Bas Rhin, Haut Rhin, Moselle, Meurthe et Moselle, Meuse).

On ne trouve toutes les nationalités représentées et chacune d'elles dans des proportions suffisantes pour constituer une base de tirage, que dans les Bouches du Rhône et, dans une moindre mesure la région Rhône-Isère. Mais les Bouches du Rhône nous ont paru trop marquées par le poids de Marseille et nous risquions de nous trouver devant des situations très proches des situations déjà traitées en région parisienne (poids excessif des "couches moyennes").

Dans l'Est et le Sud Ouest les originaires du Maghreb sont peu représentés et de plus, les courants plus faibles sont très éparpillés géographiquement et donc difficiles à atteindre.

Le Nord-Pas de Calais se distingue par la forte présence des Polonais.

En conséquence notre choix s'est porté d'une part sur la région Rhône-Isère, d'autre part sur le Nord-Pas de Calais.

D'après le recensement général de la population de 1975 qui permet de comptabiliser les stocks, c'est-à-dire la part de la population naturalisée résidente, les trois régions finalement enquêtées : la Région Parisienne, le Nord-Pas de Calais et le Rhône-Isère abritent plus de 36 % des français par acquisition (Région Parisienne : 22,3 %, Nord-Pas de Calais : 7,8 %, Rhône-Isère : 6,4 %).

III - LE TIRAGE DE L'ECHANTILLON

31. Les principes

Les seules statistiques existantes par région étant celles par nationalités et, de plus, la nationalité étant aisément repérable dans les dossiers, ce critère était le seul permettant la construction de l'échantillon. Mais pour ne pas le privilégier dans l'analyse, nous voulions lui

en associer d'autres. Aussi en prenant en compte ces contraintes nous avons construit l'échantillon suivant deux axes :

- . Avoir des groupes d'une importance suffisante afin qu'ils puissent être analysés. Nous avons fixé à 15 par région (Région Parisienne/Province) l'effectif souhaitable. Nous avons donc, dans la seconde phase, complété lorsque cela était nécessaire les enquêtes effectuées dans la première phase en Région Parisienne pour atteindre ce quota de quinze, et effectué 15 enquêtes par nationalité en Rhône-Isère et Nord-Pas de Calais, en privilégiant la première des deux régions sauf pour les Polonais qui sont essentiellement implantés en Nord-Pas de Calais.
- . Suivre tout au long du travail la composition par catégorie socio-professionnelle, afin qu'elle ne s'écarte pas trop de la structure socio-professionnelle de la population naturalisée au recensement (cf. tableau 10).

32. Les modalités de tirage

Les dossiers sont classés chaque année de la demande. Il ne nous était donc pas possible de déterminer aisément les dossiers émanant des départements choisis. Entre les deux phases, nous avons tiré près de 1 300 adresses et pour cela manipulé plus de 40 000 dossiers. Pour chacun des dossiers tirés, nous avons envoyé une lettre informant la population touchée du passage de l'enquêteur. 20 à 30 % de ces lettres sont revenues "inconnues" par le retour du courrier. Seules les 70 % restant étaient distribuées aux enquêteurs. Parmi elles près d'un tiers n'étaient pas retrouvées par les enquêteurs malgré de multiples recherches. Ainsi moins de la moitié des adresses (600 sur 1 300) étaient donc réellement exploitables. Compte tenu d'une part des taux d'échecs différents suivant les nationalités et d'autre part de notre souci d'équilibre entre les courants, nous n'avons pas exploité toutes les adresses dont nous disposions pour les nationalités trouvées le plus aisément (Italiens, Espagnols, Polonais).

Compte tenu de ces étapes, 374 enquêtes ont été réalisées (138 dans la première phase et 236 dans la seconde) mais seules 363 ont été analysées, certaines nationalités (Africains, Européens de l'Ouest, divers) ayant été abandonnées entre la première et la seconde phase.

L'échantillon enquêté se présente donc ainsi suivant les nationalités et les régions retenues.

	Région Parisienne	Rhône-Isère	Nord-Pas de Calais	TOTAL	%
Italiens	21	20	-	41	11,3
Espagnols	24	17	-	41	11,3
Polonais	18	3	21	43	11,8
Marocains	16	13	-	29	8,0
Tunisiens	16	5	-	21	5,8
Algériens	17	15	1	33	9,1
Européens de l'Est	13	9	7	29	8,0
Moyen Orient	20	18	1	39	10,7
Yougoslaves	26	7	2	35	9,6
Vietnamiens	20	3	1	24	6,6
Portugais	13	15	-	28	7,7
ENSEMBLE	203	127	33	363	100

Les statistiques par région sur les nationalités étudiées pour la période 1969-1974 ne nous donnent, pour les nationalités retenues, des informations que sur les nationalités espagnole, italienne, polonaise et portugaise. Nous nous étions donc basés sur des statistiques de 1976 et 1977 pour établir notre échantillon. Ceci explique que, pour les autres nationalités, nous ayons eu des difficultés à atteindre le quota de 15 pour chaque groupe en Région Parisienne et en Province.

Ces difficultés nous ont conduits à prendre un certain nombre d'options quant aux poids respectifs de chaque nationalité :

- Ne les trouvant que peu en Province, nous avons augmenté le nombre d'enquêtés Yougoslaves et Vietnamiens en Région Parisienne afin que ces groupes atteignent globalement une taille significative (au minimum 25 entre les deux phases).
- Nous n'avons pas agi de même pour les Tunisiens car le relevé des adresses et les premières enquêtes effectuées sur des Tunisiens et des Marocains nous ont montré que ces groupes étaient très différents en Région Parisienne et en Province. Dans le premier cas, il s'agit, comme nous l'avons vu dans la première phase de l'étude, quasi exclusivement d'israélites de culture française s'étant installés en France après l'indépendance de ce pays. Dans le deuxième cas on trouve une proportion plus importante d'immigrés économiques ayant choisis de s'installer en France. De plus pour ces derniers, il semble que l'on puisse expliquer la distorsion avec les statistiques plus récentes par le fait que la possibilité de conserver la double nationalité n'existe que depuis 1977 ; cette obligation de perdre la nationalité tunisienne a probablement été auparavant un frein aux demandes de naturalisation de ces immigrants économiques.
- Enfin, étant donné l'hétérogénéité du groupe Moyen Orient, nous avons augmenté son poids afin de pouvoir étudier certaines nationalités et notamment les Arméniens de façon autonome.

CHAPITRE II

PRESENTATION DES ENQUETES

PRESENTATION DES ENQUETES

Une connaissance des caractéristiques historiques et socio-démographiques de l'échantillon est nécessaire pour comprendre le processus de naturalisation et les composantes de l'insertion socio-culturelle actuelle.

I - LES COURANTS MIGRATOIRES

Pour constituer notre échantillon, nous avons retenu une dizaine de nationalités ou de groupes de nationalités à partir de critères tant culturels et historiques que quantitatifs (importance des flux de naturalisation). Nous voulions analyser :

- La fraction du courant d'immigration économique qui se naturalise, cela nous a conduits à choisir les Italiens, les Espagnols et les Polonais pour les immigrations plus anciennes qui sont aussi celles dont sont issus la majorité de la population naturalisée et les Portugais, les Yougoslaves et dans une certaine mesure les maghrébins pour les immigrations plus récentes.
 - Les étrangers qui font un choix de la France en raison de leur culture française :
 - . Les uns quittent leur pays parce qu'ils appartiennent à une communauté minoritaire rejetée : c'est le cas des israélites Marocains, Tunisiens et Egyptiens.
 - . Les autres ont historiquement choisis la France : les Vietnamiens et certains Algériens.
- Pour les premiers, étant donné l'importance des arrivées récentes des Vietnamiens en France il paraissait nécessaire d'étudier l'insertion de cette communauté dans les années antérieures.
- Ceux dont l'immigration est politique (fuite d'un régime) mais dont le choix de la France apparaissait plus arbitraire : Européens de l'Est ou pays du Moyen Orient.

Le travail sur le terrain nous a conduits à nuancer cette répartition en fonction notamment de l'existence de réfugiés politiques en proportion importante dans des courants que nous qualifions d'essentiellement économiques. L'analyse conjointe de la nationalité d'origine détaillée (tableau 1) de l'année d'arrivée des individus selon la nationalité d'origine (tableau 2) et de la religion suivant la nationalité (tableau 3) permet de mieux définir les courants migratoires enquêtés.

1. LE COURANT POLITIQUE

11. *Le statut de réfugié*

Notre échantillon comporte 79 soit 21,8 % d'enquêtés ayant le statut de réfugié politique. Leur répartition par nationalité est la suivante :

Espagnols	8,9 %
Polonais	17,7 %
Arméniens	19,0 %
Européens de l'Est	27,8 %
Egyptiens	7,6 %
Yougoslaves	19,0 %
	<hr/>
	100,0 %

Mais certaines nationalités ou groupes sont constitués majoritairement de réfugiés ; c'est particulièrement le cas des israélites Egyptiens qui ont quitté l'Egypte précipitamment après 1956, ou encore des Européens de l'Est (75 %). L'observation des tableaux 2 et 3 montre que ce dernier groupe est composé de deux catégories de réfugiés : ceux arrivés immédiatement avant ou immédiatement après la deuxième guerre sont israélites et ont fui les persécutions, ceux arrivés après 1956 ont fui le régime politique. L'analyse ultérieure nous permettra de dire si même ceux qui n'ont pas le statut de réfugié ne sont pas partis pour des raisons politiques.

- Certains naturalisés que nous pensions issus du courant de migration économique sont en réalité beaucoup plus issus du courant de migration politique : 40 % des Yougoslaves de notre échantillon sont réfugiés pour la plupart arrivés entre 1950 et 1964. Il en est de même pour les Polonais dont 40 % ont ce statut. Pour cette nationalité, il est intéressant de noter que les réfugiés politiques se localisent essentiellement en Région Parisienne, alors que les non-politiques sont dans le Nord. Il s'agit donc bien là de deux immigrations de source totalement différentes : l'une politique arrivée majoritairement après la seconde guerre mondiale, l'autre économique arrivée avant la seconde guerre pour aller travailler dans les mines du Nord.
- Enfin une faible proportion des Espagnols est réfugiée politique. On remarquera principalement le long délai qui s'écoule entre l'arrivée en France (au plus tard en 1950 et pour la plupart entre 1935 et 1945) et la décision de naturalisation (entre 1966 et 1974).

- Une place particulière parmi les réfugiés doit être faite aux Arméniens : historiquement après le génocide de 1917, les arméniens ont fui vers les pays du Moyen Orient, la Turquie, le Liban, la Grèce où ils ont soit gardé le statut de réfugié, soit pris la nationalité du pays d'accueil. Cela est probablement le cas des enquêtés ou de leurs parents c'est pourquoi nous avons amalgamé dans une catégorie "réfugié-transit" ceux qui venaient des pays du Moyen Orient qu'ils aient ou non le statut de réfugié.

12. Le courant d'émigration politique n'ayant pas le statut de réfugié

On peut faire la même remarque sur la source éminemment politique et non économique de l'immigration bien qu'ils n'aient pas le statut de réfugié politique en ce qui concerne les Marocains et les Tunisiens : ils sont israélites à 75 % pour les Marocains et à plus de 70 % pour les Tunisiens (respectivement 20 % et 9 % de musulmans dans le premier et le second cas).

On peut se demander si la possibilité de garder la double nationalité n'incitera pas une plus grande partie du courant d'immigration économique à se naturaliser alors que le courant de nature politique tendrait à se tarir. Les Vietnamiens de notre échantillon sont majoritairement (70 %) arrivés avant 1955 et ont donc bien fait historiquement un choix de la France. Beaucoup sont bouddhistes (72 %), ce n'est donc pas l'appartenance à une communauté minoritaire qui les a conduits à émigrer.

Ainsi globalement le courant d'émigration politique qu'il soit ou non composé de personnes ayant le statut de réfugié atteint environ 140 personnes soit 38,6 % des enquêtés.

2. LE COURANT D'IMMIGRATION ECONOMIQUE

La période d'arrivée en France des Italiens, des Espagnols et des Polonais non réfugiés (28 %) de l'échantillon coïncide avec les vagues historiques d'arrivée du courant économique d'immigration de ces nationalités : entre 1945 et 1960 pour les Italiens, entre 1955 et 1965 pour les Espagnols et avant 1950 pour les Polonais. Il en est de même pour les vagues plus récentes de Yougoslaves (non réfugiés) et de Portugais (13,2 % de l'échantillon) arrivés respectivement à 80 % et 70 % après 1960. On retrouve donc bien en ce qui concerne les immigrations économiques, le décalage d'au moins 10 ans et souvent beaucoup plus constaté par J. ROBIN¹ entre l'arrivée et la décision de naturalisation.

¹ J. ROBIN.- Bilan de 10 ans de naturalisation (1962-1971).
Revue Française des Affaires Sociales, n° 1 Janvier-Mars 1973.

Une place particulière doit être faite aux Algériens qu'il est difficile de classer globalement dans l'un ou l'autre groupe et pour lesquels la période d'arrivée permet difficilement une analyse étant donné l'ancienneté et la continuité du courant migratoire d'origine algérienne.

D'autre part comparativement aux courants latins, une beaucoup plus faible partie des migrants économiques algériens se naturalise ce qui conduit à penser qu'il s'agit souvent d'un choix dicté par des raisons personnelles (rencontre de conjoint, etc...). Par ailleurs une partie non négligeable des Algériens de notre échantillon a opté pour la France après l'indépendance.

Si l'on y inclut tous les Algériens et tous les Yougoslaves l'immigration à caractère économique compte 194 enquêtés soit 53,4 % de l'échantillon.

3. LE HASARD OU LA CULTURE FRANÇAISE

Pour certaines nationalités, il est difficile au seul vu de ces tableaux de déterminer l'origine de la migration. Pour les naturalisés d'origine grecque, libanaise, turque, la culture française a joué un rôle important dans le choix de la France comme le montreront les analyses ultérieures.

La séparation politique et économique est donc fragile. Pourquoi les Européens de l'Est non réfugiés ont-ils émigrés ? Ne sont-ils pas eux aussi de fait des réfugiés politiques ? De même, on ne peut affirmer que tous les Yougoslaves non réfugiés sont des immigrés économiques. Cela montre bien la fragilité de l'analyse par nationalité qui devra être affinée par l'analyse des motifs d'émigration.

II - LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON

1. SEXE, STATUT MATRIMONIAL, NOMBRE D'ENFANTS

11. Sexe

Notre intention était d'interroger celui qui formule la demande, donc le chef de ménage, c'est pourquoi notre échantillon comporte moins de 13 % de femmes. Encore cette proportion est-elle probablement surestimée quelques conjointes ayant répondu à la place de leur mari comme le montre le tableau sur le statut matrimonial par sexe (tableau 4).

12. *Statut matrimonial, nationalité du conjoint et nombre d'enfants*

Moins de 10 % des enquêtés sont célibataires. Parmi ceux qui sont mariés, 55 % ont un conjoint étranger ou d'origine étrangère c'est-à-dire ayant obtenu la nationalité française auparavant ou par la naturalisation de ses parents. Le fait d'avoir un conjoint de nationalité française caractérise particulièrement certaines nationalités.

- . C'est le cas de 70 % des Algériens, de 68 % des Vietnamiens et de 55 % de Yougoslaves (cf. tableau 5). Cela nous a conduits à nuancer nos réflexions sur les courants migratoires et montre que pour ces nationalités les facteurs d'ordre personnel ont davantage joué dans la décision de naturalisation que les motifs économiques ou politiques.
- . A contrario, on peut remarquer que les naturalisés originaires de vieilles immigrations économiques ont en majorité un conjoint étranger : 63 % des Italiens, 56 % des Espagnols et 66 % des Polonais. Pour eux, après l'immigration qui fut un acte familial, la naturalisation résulte d'une décision tardive. Les immigrés économiques plus récents de notre échantillon (notamment les Portugais) ont plus souvent un conjoint français. On peut se demander si les immigrés économiques se naturalisent plus rapidement lorsqu'ils ont un conjoint français.

Les immigrations politiques (Européens de l'Est) ont une proportion de conjoint étranger proche de la moyenne ; il en est de même pour ceux originaires du Moyen Orient. Leur immigration fut donc bien un acte familial.

La proportion d'enfants paraît assez élevée : 16 % des familles* (soit 13,2 % des ménages) ont quatre enfants ou plus. Globalement on constate un taux de 2,48 enfants par famille (2,03 enfants par ménage). Il est difficile de comparer ces résultats aux statistiques nationales comme celles du recensement, les enquêtés ayant mentionné tous les enfants qu'ils ont eu dans leur vie et non uniquement ceux qui vivent au foyer. Toutefois d'après des données récentes¹, le nombre moyen d'enfants par couple passe de 1,93 après dix ans de mariage à 1,28 après 23 ans de mariage, taux auquel il se stabilise. Avec 2,48 enfants par couple la population enquêtée présente donc un taux de fécondité supérieur à la moyenne.

2. AGE

En ce qui concerne l'âge, il faut signaler un biais de notre étude. La naturalisation des enquêtés se situe entre cinq et quinze ans avant la réalisation de l'enquête. De ce fait, nous avons éliminé les dossiers des personnes déjà très âgées au moment de leur naturalisation (celles nées avant 1915). Une exception a été faite pour les Polonais qui sont particulièrement nombreux à établir leur demande après leur retraite. Aussi les naturalisés de notre échantillon sont plus jeunes que la moyenne de la population naturalisée en France. Ainsi 8 % des hommes ayant acquis la nationalité française en 1975² ont plus de 60 ans au moment de la naturalisation*** alors qu'à peine 5 % des hommes de notre échantillon sont dans ce cas. (cf. tableau 7).

Comme le montre la répartition selon l'âge à l'arrivée en France, l'âge à la naturalisation et l'âge au moment de l'enquête, une large majorité des enquêtés (plus de 75 %) est arrivée en France avant 30 ans mais plus de 50 % se naturalisent après 45 ans. Nous étudierons plus loin, plus en détail cet écart entre l'arrivée et la naturalisation.

Malgré le biais que nous venons de signaler, la population enquêtée apparaît relativement âgée : les moins de 40 ans forment à peine 30 % (R.G.P. 1975, 40 % des hommes de plus de 16 ans ont moins de 40 ans) et en conséquence la majorité des enquêtés (57 %) ont entre 40 et 60 ans (au R.G.P. 31,7 % des hommes de plus de 16 ans sont dans ce cas). Cette structure par âge n'est pas sans influence sur leur mode d'insertion comme nous l'analyserons plus loin.

¹ Annuaire statistique de la France.
I.N.S.E.E., 1978.

* Famille est entendu ici au sens de l'I.N.S.E.E. "une famille est un groupe d'au moins 2 personnes et constituée soit d'un couple (légitime ou non) et de ses enfants célibataires de moins de 25 ans, soit d'une personne non mariée (ou mariée mais séparée de son conjoint- et de ses enfants célibataires de moins de 25 ans (la présence d'au moins un enfant est alors nécessaire)" (R.G.P. 1975).

² Note : "Les français par acquisition".

*** Etant donné la faible proportion de femmes parmi les enquêtés on peut prendre pour référence une statistique concernant les hommes.

Certaines nationalités ont une structure par âge particulièrement déséquilibrée : 60 % de Polonais, des Européens de l'Est et des Arméniens ont plus de 50 ans. Et, a contrario, les Marocains et les Tunisiens d'une part, les Portugais et les Yougoslaves d'autre part ont une proportion d'individus de moins de 40 ans largement supérieure à la moyenne (de 40 à 60 %).

C'est donc essentiellement parmi deux courants d'immigration : le courant économique récent (Yougoslave, Portugais) et le courant composé de personnes ayant de larges affinités avec la France sur le plan culturel que l'on trouve les personnes qui, arrivées jeunes, se naturalisent dans des délais très rapides. Cela ne signifie nullement que la plus grande partie des individus issus de ces courants se naturalisent vite : on trouve là l'influence de l'année de tirage de l'échantillon par rapport à la période d'arrivée de ces courants.

3. LE NIVEAU D'ETUDES (tableau 9 et 9 bis)

Le niveau d'études de la population enquêtée est très disparate avec à une extrémité une petite minorité qui n'a jamais été scolarisée et près de 50 % qui n'a pas dépassé le niveau primaire et, à l'autre extrémité, plus de 13 % qui ont fait des études supérieures. Au recensement de 1975 ce n'est le cas que de 8 % des hommes des villes et agglomérations urbaines. On retrouve cette même disparité lorsque l'on observe l'âge de fin d'études : 14,3 % a fini ses études à plus de 20 ans (R.G.P. 1975 : 9,6 %) et 17 % à 12 ans ou moins (R.G.P. 1975 : 12,8 %). En ce qui concerne le déséquilibre vers le bas de l'échelle scolaire, on retrouve là un trait commun avec la population immigrée, ce qui nous conduit à penser que nous avons plutôt affaire au courant d'immigration économique. On s'interrogera plus loin sur les motivations de l'émigration et à la naturalisation de ceux qui ont un niveau d'études supérieur. Cette disparité introduit aussi certainement des itinéraires d'insertion extrêmement contrastés qui vont se retrouver au niveau de l'insertion socio-économique.

III - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

1. L'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE

Dans la première phase de notre étude centrée sur la Région Parisienne, nous avons constaté une sur-représentation des artisans et des petits commerçants. En choisissant le Nord-Pas de Calais et la région Rhône-Isère, nous voulions redresser ce déséquilibre pour avoir notamment une plus forte proportion des couches ouvrières.

Le tableau 10 nous permet de comparer la composition socio-professionnelle de l'échantillon à la répartition des actifs masculins français par acquisition au recensement de 1975 : l'écart entre les deux proportions d'ouvriers (44 % et 53 %) n'est que de neuf points alors qu'il dépassait les vingt points lors de la première phase. De plus la proportion d'artisans et commerçants est normale, seul le poids des cadres supérieurs et professions libérales est surestimé. Notre méthode d'enquête ne permettant pas de saisir les enquêtés les plus mobiles, il est normal que nous ayons une plus grande proportion de groupes sociaux moins mobiles ou plus fréquemment propriétaires de leur logement.

Il est particulièrement éclairant de comparer quatre compositions socio-professionnelle, la première issue de notre échantillon et du recensement pour les trois autres :

- . celle de la population enquêtée,
 - . celle des français par acquisition, de sexe masculin,
 - . celle des chef de ménage de la population totale,
 - . celle des étrangers de sexe masculin.
- } RGP 1975

On constate que la structure socio-professionnelle des naturalisés se trouve au carrefour de celle des français et de celle des étrangers. Il y a plus d'ouvriers que dans la population française mais moins que dans la population étrangère. En revanche, la proportion d'artisans et de commerçants est supérieure aux deux références.

La ventilation par nationalité (cf. tableau 11) permet de distinguer les nationalités dont l'insertion socio-professionnelle est proche de celle des étrangers des nationalités dont l'insertion est proche de celle des français.

- Les commerçants et artisans se recrutent essentiellement chez les Arméniens (un tiers), les Marocains (27,6 %), les originaires du Moyen Orient (18,2 %) et les Européens de l'Est (14,3 %).
- Les Italiens, les Espagnols et les Portugais sont ouvriers à 55 et 60 %.
- La proportion voisine de la moyenne de Yougoslaves ouvriers tend à confirmer que globalement le courant Yougoslave qui se naturalise n'est pas issu du courant économique.
- On notera l'importance des retraités parmi les Polonais du Nord-Pas de Calais (42,9 %), pour la plupart retraités des mines.

De cette composition socio professionnelle découle une composition par secteur d'activité : une forte présence dans l'industrie et le Bâtiment d'une part, dans l'artisanat et le commerce d'autre part. (tableau 12).

Une autre caractéristique de la population naturalisée apparaît à l'analyse de l'ancienneté dans l'entreprise (cf. tableau 13) : leur stabilité : 45 % des actifs sont depuis 10 ans dans la même entreprise.

[Cette caractéristique tend à opposer la population naturalisée à la population étrangère et paraît constituer un élément important du processus de naturalisation : la stabilité de l'emploi, la fidélité à l'entreprise sont, au moins dans certaines couches de la population, les signes d'une bonne intégration sociale que s'efforcent d'avoir nombre des futurs candidats à la naturalisation.]

Ainsi quant à son insertion socio-professionnelle la population naturalisée enquêtée emprunte des caractéristiques tant à la population française qu'à la population étrangère tout en se différenciant de l'une et de l'autre.

2. L'ACTIVITE DU CONJOINT

Plus de 60 % des conjoints sont actifs ce qui paraît assez élevé surtout lorsque l'on considère qu'il s'agit essentiellement de femmes étant donné la forte proportion d'hommes parmi les chefs de ménage. De plus, le poids respectif des actifs ouvriers et employés (le même dans notre cas) est différent de la répartition habituelle par secteur des femmes actives (plus d'employées que d'ouvrières). De même les conjoints actifs sont nombreux dans l'industrie.

3. LE SALAIRE ET LE REVENU

En analysant le salaire et le revenu on peut faire les mêmes observations qu'en ce qui concerne le niveau d'étude : une population dans laquelle les deux extrêmes sont marqués : 42 % gagnent moins de 3 000 F par mois dont 10 % sont au S.M.I.C. et 28 % plus de 4 000 F. Il en est de même pour le revenu : 21 % ont un revenu inférieur à 3 000 F et 26 % un revenu supérieur à 6 000 F. L'écart entre les données des salaires et des revenus rappelle l'importance de l'activité des conjoints. Bien que la comparaison soit malaisée, notre question concernant les salaires nets, on peut prendre pour référence les salaires bruts (1/12ème du salaire annuel) des salariés à temps complet de l'industrie et du commerce en augmentant d'environ 10 % les seuils de notre échelle de salaire (ou en diminuant de 10 % ceux de l'échelle de référence.

- . 22,5 % des enquêtés gagnent moins de 2 750 F alors que 36,1 % des salariés de l'industrie et du commerce gagnent moins de 2 830 F. Malgré l'imprécision de cette comparaison, on peut affirmer que les salariés à bas revenus sont moins nombreux dans notre échantillon que dans la moyenne nationale.
- . Ce même écart ne se retrouve pas en haut de l'échelle des salaires : dans les deux cas, ceux qui gagnent plus de 4 000 F représentent environ 28 %. On ne peut faire le même exercice sur les revenus les seules bases connues étant après impôt.

On peut toutefois noter que la tendance à la concentration sur le milieu de l'échelle constatée sur les salaires se retrouve dans la distribution des revenus. 41 % des enquêtés ont un revenu compris entre 3 500 F et 6 000 F.

4. LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Le statut d'occupation du logement et la mobilité résidentielle (nombre de déménagements) doivent être analysés avec prudence eu égard à notre fichier de base et à notre méthode de tirage de l'échantillon : étant donné le caractère assez ancien des adresses que nous avons utilisées (entre 5 et 12 ans), nous avons plutôt retrouvé la population la plus stable c'est-à-dire la plus propriétaire de son logement. Aussi ne faut-il pas s'étonner de constater dans le tableau 18 que la population enquêtée soit un peu plus souvent propriétaire qu'une population française comparable (ville et agglomération urbaine RGP 1975). De même 70 % des enquêtés n'ont pas déménagé ou n'ont déménagé qu'une fois depuis 10 ans (tableau 20). Cette sur-représentation des propriétaires se retrouve dans la répartition suivant le nombre de pièces du logement (tableau 19) où l'on constate que plus de la moitié des logements ont au moins quatre pièces (43 % au R.G.P. 1975).

Ainsi les observations sur la structure socio-professionnelle (parmi les ouvriers fort poids des ouvriers qualifiés, proportion d'artisans-commerçants et de membres de professions libérales élevée), sur le niveau d'étude (pourcentage important d'enquêtés ayant un niveau d'instruction supérieur), sur les salaires et les revenus (poids des revenus moyens) se corroborent ; la population enquêtée se compose ainsi :

- . d'une minorité (environ 10 %) de défavorisés dont les salaires avoisinent le S.M.I.C. et dont le niveau d'instruction est très faible,
- . d'une majorité de couches moyennes (haut de la classe ouvrière, artisans-commerçants),
- . d'une forte minorité (environ le quart de l'échantillon) de couches favorisées économiquement et culturellement (revenus mensuels supérieurs à 6 000 F, niveau d'étude supérieur).

Tableau 1 : Nationalité d'origine des individus

NATIONALITE D'ORIGINE DETAILLEE	Chiffres absolus	%
ITALIEN	41	11,3
ESPAGNOL	34	9,4
ESPAGNOL Réfugié	7	1,9
POLONAIS	29	8,0
POLONAIS Réfugié	14	3,9
MAROCAIN	25	6,9
MAROCAIN Multiple	4	1,1
TUNISIEN	21	5,8
ALGERIEN	33	9,1
ARMENIEN Réfugié transit.	15	4,1
EUROPE DE L'EST	7	1,9
EUROPE DE L'est Réfugié	22	6,1
EGYPTIEN Réfugié	6	1,7
LIBANAIS	4	1,1
TURC	4	1,1
GREC	10	2,8
YOUGOSLAVE	20	5,5
YOUGOSLAVE Réfugié	15	4,1
VIETNAMIEN	24	6,6
PORTUGAIS	28	7,7
ENSEMBLE	363	100,0

Tableau 2 : Année d'arrivée selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	AVANT 1935	1935-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1959	1960-1964	APRES 1964	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE								
ITALIEN	1 4,35	1 3,13	10 19,01	6 20,69	14 21,54	8 10,26	1 1,33	41 11,61
	2,44	2,44	24,39	14,63	34,15	19,51	2,44	100,00
ESPAGNOL	1 4,35	4 12,50	5 9,80	0 0,0	9 13,85	12 15,38	2 2,67	33 9,35
	3,03	12,12	15,15	0,0	27,27	36,36	6,06	100,00
ESPAGNOL REFUGIE	0 0,0	4 12,50	2 3,92	0 0,0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	6 1,70
	0,0	66,67	33,33	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00
POLONAIS	9 39,13	8 25,00	3 5,88	0 0,0	1 1,54	2 2,56	4 5,33	27 7,65
	33,33	29,63	11,11	0,0	3,70	7,61	14,81	100,00
POLONAIS REFUGIE	0 0,0	5 15,63	8 15,69	0 0,0	1 1,54	0 0,0	0 0,0	14 3,97
	0,0	35,71	57,14	0,0	7,14	0,0	0,0	100,00
MAROCAIN	0 0,0	0 0,0	0 0,0	4 13,79	2 3,08	2 2,56	16 21,33	24 6,80
	0,0	0,0	0,0	16,67	8,33	8,33	66,67	100,00
MAROCAIN MULTIPLE	0 0,0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	1 1,28	3 4,00	4 1,13
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,00	75,00	100,00
TUNISIEN	0 0,0	0 0,0	0 0,0	2 6,90	5 7,69	6 7,69	8 10,67	21 5,95
	0,0	0,0	0,0	9,52	23,81	28,57	38,10	100,00
ALGERIEN	0 0,0	2 6,25	6 11,76	5 17,24	4 6,15	9 11,54	6 8,00	32 9,07
	0,0	6,25	18,75	15,63	12,50	28,13	18,75	100,00
ARMENIEN	2 8,70	0 0,0	0 0,0	0 0,0	0 0,0	1 1,28	1 1,33	4 1,13
	50,00	0,0	0,0	0,0	0,0	25,00	25,00	100,00

ARMENIEN REF. TRANSIT	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	11
	21.74	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.28	6.67	3.12
EUROPE DE L'EST	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	1	6
	4.35	0.0	7.84	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.33	1.70
EUROPE EST REFUGIE	1	2	5	0	12	2	0	0	0	0	0	22
	4.35	6.25	9.80	0.0	18.46	2.56	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.23
EGYPTIEN REFUGIE	0	0	0	1	2	3	0	0	0	0	0	5
	0.0	0.0	0.0	3.45	3.08	3.85	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.70
LIBANAIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.33	1.13
TURCS	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1	4
	0.0	0.0	0.0	0.0	3.08	1.28	0.0	0.0	0.0	0.0	1.33	1.13
GRECS	2	1	1	0	0	2	0	0	0	2	3	9
	8.70	3.13	1.96	0.0	0.0	2.56	0.0	0.0	0.0	2.56	4.00	4.55
YUGOSLAVE	0	0	0	1	3	8	0	0	0	8	8	20
	0.0	0.0	0.0	3.45	4.62	10.26	0.0	0.0	0.0	10.67	40.00	5.67
YUGOSLAVE REFUGIE	0	0	1	2	5	6	0	0	0	1	1	15
	0.0	0.0	1.96	6.90	7.69	7.69	0.0	0.0	0.0	1.33	6.67	4.25
VIETNAMIEN	0	4	5	7	1	4	0	0	0	2	2	23
	0.0	12.50	9.80	24.14	1.54	5.13	0.0	0.0	0.0	2.67	8.70	6.52
PORTUGAIS	1	1	1	1	4	10	0	0	0	9	0	27
	4.35	3.13	1.96	3.45	6.15	12.82	0.0	0.0	0.0	12.00	8.70	7.65
ENSEMBLE	23	32	51	29	65	78	0	0	0	75	33.33	353
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	6.52	9.07	14.45	8.22	18.41	22.10				21.25		100.00

Tableau 3 : Religion selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS 3 LIGNE ET COLONNE	CATHOLIQUE	ORTHODOXE	MUSULMANNE	JUIVE	PROTESTANTE	RELIGION ASIATIQUE	SECTE	SANS	ENSEMBLE
	ITALIEN	39 23,21	0	0	0	0	0	0	1 9,09
	97,50	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,50	100,00
ESPAGNOL	25 14,84	0	0	0	1	0	1	2 18,18	29 8,92
	86,21	0,0	0,0	0,0	3,45	0,0	3,45	6,90	100,00
ESPAGNOL REFUGIE	3 1,79	0	0	0	0	0	0	1 9,09	4 1,23
	75,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,00	100,00
POLONAIS	27 16,07	1 2,86	0	0	0	0	0	0	28 8,62
	96,43	3,57	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00
POLONAIS REFUGIE	10 5,95	0	0	0	2	0	0	2 18,18	14 4,31
	71,43	0,0	0,0	0,0	14,29	0,0	0,0	14,29	100,00
MAROCAIN	1 0,60	0	6 16,67	18 34,62	0	0	0	0	25 7,69
	4,00	0,0	24,00	72,00	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00
MAROCAIN MULTIPLE	0 0,0	0	0	4 7,69	0	0	0	0	4 1,23
	0,0	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00
TUNISIEN	0 0,0	0	3 8,33	15 28,85	0	0	0	0	18 5,54
	0,0	0,0	16,67	83,33	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00
ALGERIEN	0 0,0	0	26 72,22	0	0	0	0	2 18,18	28 8,62
	0,0	0,0	92,86	0,0	0,0	0,0	0,0	7,14	100,00
ARMENIEN	1 0,60	3 8,57	0	0	0	0	0	0	4 1,23
	25,00	75,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,00

ARMENIEN REF. TRANSIT	2	6	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	11
	1.19	17.14	0.0	0.0	0.0	42.86	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.36
	18.18	54.55	0.0	0.0	0.0	27.27	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
EUROPE DE L'EST	3	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	6
	1.79	2.86	0.0	0.0	1.92	0.0	0.0	0.0	0.0	50.00	0.0	0.0	1.85
	50.00	16.67	0.0	0.0	16.67	0.0	0.0	0.0	0.0	16.67	0.0	0.0	100.00
EUROPE EST REFUGIE	11	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	1	16
	6.55	0.0	0.0	0.0	1.92	42.86	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.09	4.92
	68.75	0.0	0.0	0.0	6.25	18.75	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.25	100.00
EGYPTIEN REFUGIE	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
	0.0	0.0	0.0	0.0	11.54	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.85
	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
LIBANAIS	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
	1.19	2.86	0.0	0.0	1.92	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.23
	50.00	25.00	0.0	0.0	25.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
TURCS	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
	0.60	0.0	2.78	1.92	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.92
	33.33	0.0	33.33	33.33	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
GRECS	1	7	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	9
	0.60	20.00	0.0	0.0	1.92	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.77
	11.11	77.78	0.0	0.0	11.11	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
YUGOSLAVE	4	12	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	18
	2.38	34.29	0.0	0.0	1.92	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.09	5.54
	22.22	66.67	0.0	0.0	5.56	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.56	100.00
YUGOSLAVE REFUGIE	8	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	13
	4.76	11.43	0.0	0.0	0.0	14.29	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.00
	61.54	30.77	0.0	0.0	0.0	7.69	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
VIETNAISIEN	5	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	19
	2.98	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.85
	26.32	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	73.68	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
PORTUGAIS	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	26
	14.88	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.09	8.00
	96.15	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.85	100.00
ENSEMBLE	168	35	36	52	7	14	2	11	325				
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	51.69	10.77	11.08	16.00	2.15	4.31	0.62	3.38					

Tableau 4 : Statut matrimonial par sexe

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	CELIBATAIRE	VEUF OU DIVORCE	MARIE	ENSEMBLE
	MASCULIN	20 60,61	7 35,00	281 93,36
FEMININ	13 39,39	13 65,00	20 6,64	46 12,99
ENSEMBLE	33 100,00	20 100,00	301 100,00	354 100,00
	6,49	2,27	91,23	100,00
	28,26	28,26	43,48	100,00
	9,32	5,65	85,03	100,00

Tableau 5 : Nationalité du conjoint selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	FRANÇAISE	Française, d'origine étrangère	Etrangère	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE				
ITALIEN	14 9,79	0 0,0	24 15,69	38 11,84
	36,84	0,0	63,16	100,00
ESPAGNOL	12 8,39	2 8,00	18 11,76	32 9,97
	37,50	6,25	56,25	100,00
ESPAGNOL REFUGIE	3 2,10	0 0,0	4 2,61	7 2,18
	42,86	0,0	57,14	100,00
POLONAIS	5 3,50	5 20,00	16 10,46	26 8,10
	19,23	19,23	61,54	100,00
POLONAIS REFUGIE	3 2,10	0 0,0	10 6,54	13 4,05
	23,08	0,0	76,92	100,00
MAROCAIN	9 6,29	1 4,00	9 5,88	19 5,92
	47,37	5,26	47,37	100,00
MAROCAIN MULTIPLE	3 2,10	0 0,0	1 0,65	4 1,25
	75,00	0,0	25,00	100,00
TUNISIEN	9 6,29	1 4,00	9 5,88	19 5,92
	47,37	5,26	47,37	100,00
ALGERIEN	21 14,69	1 4,00	8 5,23	30 9,35
	70,00	3,33	26,67	100,00
ARMENIEN	1 0,70	0 0,0	1 0,65	2 0,62
	50,00	0,0	50,00	100,00
ARMENIEN REF. TRANSIT	2 1,40	2 8,00	4 2,61	8 2,49
	25,00	25,00	50,00	100,00
EUROPE DE L'EST	2 1,40	2 8,00	3 1,96	7 2,18
	28,57	28,57	42,86	100,00
EUROPE EST REFUGIE	8 5,59	2 8,00	8 5,23	18 5,61
	44,44	11,11	44,44	100,00
EGYPTIEN REFUGIE	2 1,40	1 4,00	2 1,31	5 1,56
	40,00	20,00	40,00	100,00
LIBANAIS	2 1,40	0 0,0	1 0,65	3 0,93
	66,67	0,0	33,33	100,00
TURCS	2 1,40	0 0,0	2 1,31	4 1,25
	50,00	0,0	50,00	100,00
GRECS	3 2,10	1 4,00	4 2,61	8 2,49
	37,50	12,50	50,00	100,00
YOUGOSLAVE	9 6,29	2 8,00	8 5,23	19 5,92
	47,37	10,53	42,11	100,00
YOUGOSLAVE REFUGIE	9 6,29	0 0,0	5 3,27	14 4,36
	64,29	0,0	35,71	100,00
VIETNAMIEN	13 9,09	3 12,00	3 1,96	19 5,92
	68,42	15,79	15,79	100,00
PORTUGAIS	11 7,69	2 8,00	13 8,50	26 8,10
	42,31	7,69	50,00	100,00
ENSEMBLE	143 100,00	25 100,00	153 100,00	321 100,00
	44,55	7,79	47,66	100,00

Tableau 6 : Statut matrimonial et nombre d'enfants

STATUT MATRIMONIAL

	Effectif	%
Célibataire	33	9,1
Veuf ou divorcé	20	5,5
Marlé	308	85,4
ENSEMBLE	361	100,0

NOMBRE D'ENFANTS SELON LE STATUT MATRIMONIAL

EFFECTIFS	UN	DEUX	TROIS	QUATRE ET PLUS	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE					
CELIBATAIRE	2 2,94 66,67	1 0,88 33,33	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	3 1,01 100,00
VEUF OU DIVORCE	6 8,82 30,00	6 5,31 30,00	3 4,41 15,00	5 10,42 25,00	20 6,73 100,00
MARIE	60 88,24 21,90	106 93,81 38,69	65 95,59 23,72	43 89,58 15,69	274 92,26 100,00
ENSEMBLE	68 100,00 22,90	113 100,00 38,05	68 100,00 22,90	48 100,00 16,16	297 100,00 100,00

Nombre d'enfants par famille 2,48

Nombre d'enfants par ménage 2,03

Tableau 7 : Age de la population enquêtée à l'arrivée, à la naturalisation et au moment de l'enquête

ÂGE	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
ÂGE A L'ARRIVEE EN FRANCE			
Né en France	9	2,5	2,5
Moins de 18 ans	94	25,9	26,0
de 18 à 29 ans	180	49,6	49,7
de 30 à 39 ans	47	12,9	13,0
40 ans et plus	<u>32</u>	<u>8,8</u>	<u>8,8</u>
ENSEMBLE	352	99,72	100,0
ÂGE A LA NATURALISATION			
Moins de 26 ans	30	8,3	8,3
de 26 à 30 ans	32	8,8	8,8
de 31 à 35 ans	57	15,7	15,7
de 36 à 40 ans	70	19,3	19,3
de 41 à 45 ans	52	14,3	14,4
de 46 à 50 ans	45	12,4	12,4
de 51 à 60 ans	59	16,3	16,3
plus de 60 ans	<u>17</u>	<u>4,7</u>	<u>4,7</u>
ENSEMBLE	362	99,72	100,0
ÂGE AU MOMENT DE L'ENQUETE			
Moins de 31 ans	24	6,6	6,6
de 31 à 35 ans	38	10,5	10,5
de 36 à 39 ans	39	10,7	10,8
de 40 à 45 ans	70	19,3	19,3
de 46 à 50 ans	50	13,8	13,8
de 51 à 60 ans	88	24,2	24,3
de 61 à 65 ans	30	8,3	8,3
plus de 65 ans	<u>23</u>	<u>6,3</u>	<u>6,4</u>
ENSEMBLE	362	99,72	100,0

Tableau 8 : Age au moment de l'enquête selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	< 31 ANS		31-35 ANS		36-39 ANS		40-45 ANS		46-50 ANS		51-60 ANS		61-65 ANS		PLUS DE 65		ENSEMBLE	
% LIGNE ET COLONIE																		
ITALIEN	8.33	2	2.63	1	7.69	3	17.14	12	12.00	6	17.05	15	6.67	2	0.0	0	11.33	41
	4.88		2.44		7.32		29.27		14.63		36.59		4.88		0.0	0.0	100.00	
ESPAGNOL	8.33	2	7.89	3	10.26	4	4.29	3	14.00	7	9.09	8	23.33	7	0.0	0	9.39	34
	5.44		8.82		11.76		8.82		20.59		23.53		20.59		0.0	0.0	100.00	
ESPAGNOL REFUGIE	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	4.00	2	0.0	0	3.33	1	17.39	4	1.93	7
	0.0		0.0		0.0		0.0		28.57		0.0		14.29		57.14		100.00	
POLONAIS	0.0	0	0.0	0	0.0	0	7.14	5	6.00	3	20.45	18	6.67	2	4.35	1	8.01	29
	0.0		0.0		0.0		17.24		10.34		62.07		6.90		3.45		100.00	
POLONAIS REFUGIE	0.0	0	2.63	1	0.0	0	2.86	2	0.0	0	2.27	2	13.33	4	21.74	5	3.87	14
	0.0		7.14		0.0		14.29		0.0		14.29		28.57		35.71		100.00	
MAROCAIN	25.00	6	10.53	4	7.69	3	4.29	3	2.00	1	4.55	4	3.33	1	8.70	2	6.63	24
	25.00		16.67		12.50		12.50		4.17		16.67		4.17		8.33		100.00	
MAROCAIN MULTIPLE	0.0	0	0.0	0	5.13	2	1.43	1	2.00	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1.10	4
	0.0		0.0		50.00		25.00		25.00		0.0		0.0		0.0		100.00	
TUNISIEN	8.33	2	7.89	3	7.69	3	4.29	3	6.00	3	4.55	4	3.33	1	8.70	2	5.80	21
	9.92		14.29		14.29		14.29		14.29		19.05		4.76		9.52		100.00	
ALGERIEN	8.33	2	18.42	7	10.26	4	8.57	6	12.00	6	6.82	6	6.67	2	0.0	0	9.12	33
	6.06		21.21		12.12		18.18		18.18		18.18		6.06		0.0	0.0	100.00	
AMMENIEN	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	2.27	2	0.0	0	8.70	2	1.10	4
	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		50.00		0.0		50.00		100.00	

ARMENIEN REF. TRANSIT	4.17	1	0.0	0	2.56	1	2.86	2	2.00	1	6.82	6	0.0	0	0.0	0	3.0	11
		9.09		0.0		9.09		18.18		9.09		54.55		0.0		0.0	0.0	100.00
EUROPE DE L'EST	0.0	0	2.63	1	0.0	0	1.43	1	0.0	0	4.55	4	0.0	0	4.35	1	1.93	7
		0.0		14.29		0.0		14.29		0.0		57.14		0.0		14.29		100.00
EUROPE EST REFUGIE	0.0	0	5.26	2	0.0	0	5.71	4	10.00	5	6.82	6	10.00	3	8.70	2	6.08	22
		0.0		9.09		0.0		18.18		22.73		27.27		13.64		9.09		100.00
EGYPTIEN REFUGIE	0.0	0	0.0	0	2.56	1	0.0	0	2.00	1	1.14	1	3.33	1	8.70	2	1.66	6
		0.0		0.0		16.67		0.0		16.67		16.67		16.67		33.33		100.00
LIBANAIS	4.17	1	5.26	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1.14	1	0.0	0	0.0	0	1.10	4
		25.00		50.00		0.0		0.0		0.0		25.00		0.0		0.0		100.00
TURCS	0.0	0	0.0	0	2.56	1	1.43	1	0.0	0	1.14	1	3.33	1	0.0	0	1.10	4
		0.0		0.0		25.00		25.00		0.0		25.00		25.00		0.0		100.00
GRECS	4.17	1	7.89	3	0.0	0	1.43	1	2.00	1	2.27	2	6.67	2	0.0	0	2.76	10
		10.00		30.00		0.0		10.00		10.00		20.00		20.00		0.0		100.00
YUGOSLAVE	8.33	2	7.89	3	7.69	3	11.43	8	4.00	2	2.27	2	0.0	0	0.0	0	5.52	20
		10.00		15.00		15.00		40.00		10.00		10.00		0.0		0.0		100.00
YUGOSLAVE REFUGIE	0.0	0	0.0	0	17.95	7	8.57	6	2.00	1	1.14	1	0.0	0	0.0	0	4.14	15
		0.0		0.0		46.67		40.00		6.67		6.67		0.0		0.0		100.00
VIETNAMIEN	0.0	0	5.26	2	2.56	1	14.29	10	8.00	4	3.41	3	10.00	3	4.35	1	6.63	24
		0.0		8.33		4.17		41.67		16.67		12.50		12.50		4.17		100.00
PORTUGAIS	20.83	5	15.79	6	15.38	6	2.86	2	12.00	6	2.27	2	0.0	0	4.35	1	7.73	28
		17.86		21.43		21.43		7.14		21.43		7.14		0.0		3.57		100.00
ENSEMBLE	100.00	24	100.00	38	100.00	39	100.00	70	100.00	50	100.00	88	100.00	30	100.00	23	100.00	362
		6.93		10.50		10.77		19.34		13.81		24.31		8.29		5.35		100.00

27,90

38,95

Tableau 9 : Niveau d'études et âge de fin d'études de la population enquêtée

NIVEAU D'ETUDES	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés	
Non scolarisé	21	5,8	5,8	Non scolarisés 5,8 %
Primaire sans diplôme	103	28,4	28,7	
Primaire avec diplôme	75	20,7	20,9	Primaire 49,6 %
Premier cycle avec diplôme	17	4,7	4,7	
Premier cycle sans diplôme	21	5,8	5,8	Secondaire 17,5 %
Deuxième cycle avec diplôme	15	4,1	4,2	
Deuxième cycle sans diplôme	10	2,8	2,8	
Technique comm. sans dipl.	19	5,2	5,3	Technique commerciale 13,7 %
Technique comm. avec dipl.	30	8,3	8,4	
Etude supérieure	48	13,2	13,4	Etudes sup. 13,4 %
ENSEMBLE	359	98,90	100,0	

AGE DE FIN D'ETUDE	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés	R.G.P. '75 MASCULIN
Moins de 10 ans	4	1,1	1,2	12,8
10 - 12 ans	58	16,0	17,5	
13 - 14 ans	103	28,4	31,1	34,4
15 - 16 ans	47	12,9	14,2	
17 - 18 ans	49	13,5	14,8	32,3
19 - 20 ans	18	5,0	5,4	
21 - 25 ans	28	7,7	8,5	9,6
26 ans et plus	24	6,6	7,3	
ENSEMBLE	331	91,18	100,00	60,0

Tableau 10 : Composition socio-professionnelle de l'échantillon

QUALIFICATION de L'EMPLOI ACTUEL	Chiffres absolus	% sur observés	% sur actifs	RGP 75 masculin F.A. (1)	RGP 75 C.M. (2)	RGP 75 Etranger actif
Agr. et sel. agr.	-	-	-	6,1	6,4	6,0
Patron Ind. et Comm.	43	11,9	14,1	12,5	6,5	3,4
Prof.Lib.,cadres sup.	40	11,0	13,1	7,3	6,4	2,5
Cadre moyen	32	8,8	10,5	8,6	8,9	2,3
Employé	30	8,3	9,9	8,2	8,4	3,8
Contremaître, O.Q.	85	23,5	37,0	52,9	27,6	78,9
O.S. Manoeuvre } Ouvriers	49	13,5				
Personnel de service	17	4,7	5,6	2,6	2,4	2,0
Autre	8	2,2	2,6	2,1	1,9	0,9
Sans profession	10	2,8	-	-	3,8	-
Retraité	40	11,0	-	-	13,7	-
en chômage	8	2,2	-	-	-	-
ENSEMBLE	362	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Recensement général de la population 1975, masculin, français par acquisition.

(2) Recensement général de la population 1975, chef de ménage.

Tableau 11 : Composition socio-professionnelle par nationalité

EFFECTIFS	PAT. DE L'IND	PROF. LIB.	CADRES	EMPLOYE	CONTREMAITRE
% LIGNE ET COLONNE	ET COM.	CAD. SUP	MOYEN		-00
ITALIEN	2 4.65	2 5.00	2 6.25	5 16.67	20 23.53
	4.88	4.88	4.88	12.20	48.78
ESPAGNOL	2 4.65	2 5.00	0 0.0	4 13.33	11 12.94
	5.88	5.88	0.0	11.76	32.35
ESPAGNOL REFUGIE	0 0.0	0 0.0	1 3.13	0 0.0	1 1.18
	0.0	0.0	14.29	0.0	14.29
POLONAIS	0 0.0	0 0.0	2 6.25	1 3.33	4 4.71
	0.0	0.0	6.90	3.45	13.79
POLONAIS REFUGIE	1 2.33	0 0.0	2 6.25	1 3.33	1 1.18
	7.14	0.0	14.29	7.14	7.14
MAROCAIN	5 11.63	5 12.50	3 9.38	1 3.33	5 5.88
	20.00	20.00	12.00	4.00	20.00
MAROCAIN MULTIPLE	3 6.98	0 0.0	0 0.0	1 3.33	0 0.0
	75.00	0.0	0.0	25.00	0.0
TUNISIEN	2 4.65	4 10.00	5 15.63	4 13.33	3 3.53
	9.52	19.05	23.81	19.05	14.29
ALGERIEN	2 4.65	1 2.50	1 3.13	5 16.67	7 8.24
	6.06	3.03	3.03	15.15	21.21
ARMENIEN	1 2.33	0 0.0	0 0.0	0 0.0	1 1.18
	25.00	0.0	0.0	0.0	25.00
ARMENIEN REF. TRANSIT	4 9.30	1 2.50	1 3.13	0 0.0	0 0.0
	36.36	9.09	9.09	0.0	0.0
EUROPE DE L'EST	1 2.33	2 5.00	0 0.0	0 0.0	0 0.0
	14.29	28.57	0.0	0.0	0.0
EUROPE EST REFUGIE	3 6.98	3 7.50	3 9.38	2 6.67	2 2.35
	14.29	14.29	14.29	9.52	9.52
EGYPTIEN REFUGIE	1 2.33	1 2.50	2 6.25	0 0.0	0 0.0
	16.67	16.67	33.33	0.0	0.0
LIBANAIS	0 0.0	2 5.00	0 0.0	1 3.33	1 1.18
	0.0	50.00	0.0	25.00	25.00
TURCS	2 4.65	0 0.0	1 3.13	0 0.0	1 1.18
	50.00	0.0	25.00	0.0	25.00
GRECS	1 2.33	1 2.50	1 3.13	0 0.0	1 1.18
	10.00	10.00	10.00	0.0	10.00
YUGOSLAVE	5 11.63	3 7.50	2 6.25	0 0.0	6 7.06
	25.00	15.00	10.00	0.0	30.00
YUGOSLAVE REFUGIE	4 9.30	0 0.0	3 9.38	1 3.33	6 7.06
	26.67	0.0	20.00	6.67	40.00
VIETNAMIEN	2 4.65	12 30.00	2 6.25	1 3.33	2 2.35
	8.33	50.00	8.33	4.17	8.33
PORTUGAIS	2 4.65	1 2.50	1 3.13	3 10.00	13 15.29
	7.14	3.57	3.57	10.71	46.43
ENSEMBLE	3 100.00	40 100.00	32 100.00	30 100.00	85 100.00
	11.88	11.05	8.84	8.29	23.48

Tableau 12 : Répartition par secteur d'activité de la population enquêtée

SECTEUR D'EMPLOI ACTUEL	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Bâtiment	42	11,6	12,8
Industrie	128	35,3	38,9
Commerce	39	10,7	11,9
Hôtellerie - Service	16	4,4	4,9
Administration	36	9,9	10,9
Artisanat	41	11,3	12,5
Autres	<u>27</u>	<u>7,4</u>	<u>8,2</u>
ENSEMBLE	329	90,63	100,0

Tableau 13 : Répartition selon l'ancienneté dans l'entreprise de la population enquêtée

ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Moins de un an	21	5,8	6,6
de 1 à 2 ans	23	6,3	7,2
de 2 à 5 ans	45	12,4	14,2
de 5 à 10 ans	85	23,4	26,7
plus de 10 ans	<u>144</u>	<u>39,7</u>	<u>45,3</u>
ENSEMBLE	318	87,60	100,0

Tableau 14 : Composition socio-professionnelle des conjoints

QUALIFICATION ACTUELLE DU CONJOINT	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Patron Ind. et comm.	12	3,3	4,0
Prof.Lib.,cadre sup.	14	3,9	4,7
Cadre moyen	18	5,0	6,0
Employé	40	11,0	13,4
Contremaître, O.Q.	20	5,5	6,7
O.S., Manoeuvre	21	5,8	7,0
Personnel de service	26	7,2	8,7
Autre actif	9	2,5	3,0
Sans profession	119	32,8	39,8
Retraité	7	1,9	2,3
en chômage	7	1,9	2,3
Aide familiale	6	1,7	2,0
ENSEMBLE	299	82,37	100,0

Tableau 15 : Répartition des conjoints actifs par secteur d'activité

SECTEUR D'EMPLOI DU CONJOINT	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Bâtiment	5	1,4	3,0
Industrie	45	12,4	26,6
Commerce	28	7,7	16,6
Hôtellerie - service	21	5,8	12,4
Administration	37	10,2	21,9
Artisanat	14	3,9	8,3
Autres	19	5,2	11,2
ENSEMBLE	169	46,56	100,0

Tableau 16 : Salaire mensuel net de la population enquêtée

SALAIRE MENSUEL NET	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Moins de 2000 Frs	34	9,4	10,1
de 2000 à 2499 Frs	42	11,6	12,4
de 2500 à 2999 Frs	68	18,7	20,1
de 3000 à 3499 Frs	67	18,5	19,8
de 3500 à 3999 Frs	32	8,8	9,5
4000 Frs et plus	95	26,2	28,1
ENSEMBLE	338	93,11	100,0

Tableau 16 bis : Salaire mensuel net des salariés de l'industrie (Le Monde, l'année économique et sociale)

SALAIRE MENSUEL BRUT	HOMME	FEMME	TOTAL
Moins de 1415 Frs	4,6		5,8
de 1416 à 2122 Frs	10,2	36,1	15,8
de 2123 à 2830 Frs	21,3		29
de 2831 à 4245 Frs	35,3		31,7
de 4246 à 5660 Frs	13,7	34,4	11,4
5661 et plus	14,9		11,3

Tableau 17 : Revenu mensuel de la population enquêtée

REVENU MENSUEL TOTAL AU FOYER	Chiffres absolus	% sur total	% sur déclarés
Moins de 2000 Frs	21	5,8	6,1
de 2000 à 2499 Frs	19	5,2	5,6
de 2500 à 2999 Frs	34	9,4	9,9
de 3000 à 3499 Frs	36	9,9	10,5
de 3500 à 3999 Frs	33	9,1	9,6
de 4000 à 4999 Frs	65	17,9	19,0
de 5000 à 5999 Frs	44	12,1	12,9
6000 Frs et plus	89	24,5	26,0
ENSEMBLE	342	94,21	100,0

Tableau 18 : Statut d'occupation du logement

	EFFECTIF	%	RGP 1975	RGP 75 villes et agglomérat.
Locataire ou sous locataire	177	48,8	42,8	50,5
Propriétaire ou copropriétaire	152	41,9	46,6	39,8
Logé par l'employeur	14	3,9	5,8	9,7
Logé gratuitement	<u>20</u>	<u>5,4</u>	<u>4,7</u>	<u> </u>
ENSEMBLE	363	100,0	100,0	100,0

Tableau 19 : Nombre de pièces du logement

	EFFECTIF	%	RGP 1975
1 pièce	11	3,0	8,6
2 pièces	62	17,1	16,4
3 pièces	105	28,9	28,5
4 pièces	110	30,3	25,6
5 pièces et plus	<u>75</u>	<u>20,7</u>	<u>18,9</u>
ENSEMBLE	363	100,0	100,0

- Tableau 20 : Nombre de déménagements depuis 10 ans

	EFFECTIF	%
Pas déménagé	149	41,2
1 fois	104	28,7
2 ou 3 fois	88	24,3
Plus de 3 fois	<u>21</u>	<u>5,8</u>
ENSEMBLE	362	100,0

DEUXIEME PARTIE

DE L'ÉMIGRATION À LA NATURALISATION

DE L'EMIGRATION A LA NATURALISATION

La décision d'acquérir une nouvelle nationalité (ou tout simplement une nationalité pour le cas des apatrides) est l'aboutissement d'un processus complexe, dans lequel interviennent souvent de multiples facteurs individuels ou collectifs qu'il paraît difficile de hiérarchiser : au moment de l'enquête, qui rappelons le, survient quelques années après la naturalisation, l'enquêté "refait" un peu son histoire, lui donne une logique qu'elle n'a pas toujours.

Pour comprendre ce processus, comprendre aussi la diversité des cheminements qui conduisent à la naturalisation, il convient de remonter très tôt dans l'histoire individuelle des enquêtés et notamment de s'attacher aux raisons pour lesquelles ils ont émigré en France.

Dans certains cas, la naturalisation paraît déjà s'inscrire dans la décision d'émigration : elle la suit rapidement, logiquement. Mais, dans d'autres cas, elle apparaît beaucoup plus comme un acte "accidentel" nullement déterminé par le choix d'émigrer et davantage dicté par les hasards de l'existence. Enfin, pour beaucoup, la naturalisation "officialise", sans la changer, une histoire : vivant comme des français, les étrangers, un jour, se disent que mieux vaut être français complètement.

Dans le cadre de cette partie, nous analyserons, dans un premier chapitre, les causes de l'émigration et nous tenterons de dégager les principales caractéristiques des émigrés en fonction des causes qui les ont conduits à venir en France.

Le deuxième chapitre portera sur le choix de la nationalité française et abordera les motifs de la naturalisation, l'itinéraire de l'immigration à la naturalisation, la question du moment de la décision, enfin le choix ou non de faire franciser les noms et prénoms au moment de la naturalisation.

CHAPITRE I

L'EMIGRATION EN FRANCE

L'EMIGRATION EN FRANCE

I - LES CAUSES DE L'EMIGRATION EN FRANCE

Les réponses des enquêtés à la question "Pour quelles raisons êtes-vous venus en France ?" ont été classées en quinze thèmes. Par la suite, des thèmes jugés proches ont été regroupés (tableau 21 page suivante). Ce sont les motifs politiques qui sont les plus cités (28,5 % des réponses¹) suivis par les motifs d'ordre personnel (22,4 %) : conjoint ou futur conjoint de nationalité française, volonté de rejoindre sa famille établie en France ou hasard personnel. Les raisons économiques se situent en troisième lieu avec 16,5 % des réponses. Viennent ensuite les départs "contraints" dans la mesure où les enquêtés, encore enfants ou adolescents ont suivi leurs parents dans leur exil, les causes liées à des projets scolaires - pour soi-même ou pour les enfants. Enfin, 4 % des enquêtés mentionnent le fait d'être proches de la France sur le plan culturel et 3 % évoquent l'existence d'attaches particulières comme c'est le cas de personnes ayant servi dans l'armée française (harkis, vietnamiens) dans leur pays d'origine.

Ces résultats permettent d'affiner les hypothèses formulées lors de la présentation de l'échantillon : nous avons dégagé deux principaux courants dont étaient issus les enquêtés : le courant politique d'émigration et le courant économique. L'analyse des causes d'émigration parmi lesquelles les motifs économiques occupent une place relativement modeste par rapport aux raisons familiales ou autres semble indiquer un itinéraire spécifique des immigrés qui vont à plus ou moins long terme se naturaliser.

Le tableau 22 qui ventile les principales causes d'émigration par nationalité le confirme. Si les Italiens, les Espagnols ou les Yougoslaves invoquent plus que la moyenne des enquêtés des raisons économiques, ces raisons ne sont néanmoins citées que par une minorité des enquêtés de chacune de ces nationalités, sauf chez les Italiens.

¹ On donne en général les pourcentages correspondant aux thèmes regroupés.

Tableau 21 : Causes de l'émigration

NATURE DE LA REPONSE	NOMBRE DE REPONSES N = 533	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES REPONSES	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENQUETES	NOMBRE DE REPONSES N = 491 ¹	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES REPONSES	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENQUETES
<u>VENUS AVEC SES PARENTS</u>				64	13	17,6
. Venus avec ses parents	35	6,6	9,6			
. Venus avec ses parents, immigrés économiques	29	5,4	8			
<u>CAUSES POLITIQUES</u>				140	28,5	38,6
. Fuite du pays d'origine à cause des persécutions	32	6	8,8			
. Fuite du régime politique	67	12,6	18,5			
. Circonstance politique telle que l'indépendance	66	12,4	18,2			
<u>ATTACHES PARTICULIERES AVEC LA FRANCE</u> (en particulier par l'armée française)	15	2,8	4,1	15	3	4,1
<u>PROJET SCOLAIRE</u>				37	7,6	10,2
. Pour suite des études	28	5,2	7,7			
. études des enfants	9	1,6	2,5			
<u>RAISONS ECONOMIQUES</u>	81	15,1	22,3	81	16,5	22,3
<u>RAISONS PERSONNELLES</u>				110	22,4	30,3
. Conjoint français	18	3,4	5			
. Rejoindre la famille proche	20	3,7	5,5			
. Rejoindre la famille élargie	36	6,7	9,9			
. Hasards personnels (vacances, désir individuel de départ)	53	9,9	14,6			
<u>CULTURE FRANCAISE</u>	21	3,9	5,8	21	4,2	5,8
<u>AUTRES CAUSES</u>	23	4,3	5,3	23	4,6	6,3

¹ Le total des réponses est inférieur à celui de la 1ère colonne : en effet un enquêté ne peut répondre qu'une seule fois par thème mais plusieurs thèmes peuvent être bien sûr invoqués.

Tableau 22 : Les causes de l'émigration selon la nationalité d'origine

CAUSES DE L'EMI-GRATION NATIONALITES	EFFECTIF	VENUS AVEC PARENTS		CAUSES POLITIQUES		CAUSES PERSONNELLES		CAUSES ECONOMIQUES	
		Absolu	% sur les effectifs de chaque nationalité	Absolu	% sur les effectifs de chaque nationalité	Absolu	% sur les effectifs de chaque nationalité	Absolu	% sur les effectifs de chaque nationalité
Italiens	41	7	17	4	10	9	22	24	(59)
Espagnols	34	5	15	6	18	14	(41)	13	(38)
Espagnols réfugiés	7	0	0	7	(100)	1	14	0	0
Polonais	29	21	(72)	5	17	6	21	1	3
Polonais réfugiés	14	1	7	11	(79)	3	21	1	7
Marocains	25	3	12	10	40	10	(40)	1	4
Marocains multiples	4	0	0	2	50	2	(50)	0	0
Tunisiens	21	2	9	11	(52)	4	19	4	19
Algériens	33	2	6	8	24	16	(48)	13	(39)
Arméniens réfugiés	15	7	(47)	12	(80)	1	9	1	9
Européens de l'Est	7	2	29	6	(86)	2	28	1	14
Européens de l'Est réf.	22	1	5	17	(77)	7	32	3	13
Egyptiens	6	0	0	6	(100)	0	0	0	0
Libanais	4	1	25	3	(75)	1	25	0	0
Turcs	4	0	0	0	0	1	25	0	0
Grècs	10	2	20	3	30	3	30	3	(30)
Yougoslaves	20	2	10	6	30	11	(55)	6	(30)
Yougoslaves réfugiés	15	2	13	11	(73)	5	33	2	13
Vietnamiens	24	0	0	7	29	5	21	0	0
Portugais	28	7	25	5	18	9	32	8	(29)
TOTAL	363**	67	18	140	39	110	30	81	22

* Les chiffres et les % ne peuvent pas être additionnés en ligne car chaque individu peut avoir donné plusieurs causes.

II - LES CARACTERISTIQUES DES ENQUETES SELON LES MOTIFS INVOQUES

1. ASSOCIATION ET OPPOSITION ENTRE LES MOTIFS INVOQUES

On a vu qu'au total les 363 enquêtés avaient fourni 533 réponses ou 491 réponses selon le regroupement effectué en quinze postes ou huit postes, ce qui fait 1,5 ou 1,3 réponses en moyenne. Ce chiffre peu élevé montre que les motifs invoqués ont tendance à être exclusifs l'un de l'autre ; le tableau suivant (tableau 23) qui présente un croisement des motifs entre eux apporte des précisions à cet égard.

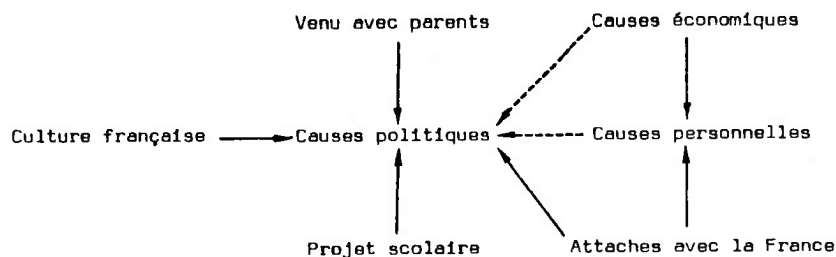
Tableau 23 : Croisement des motifs d'émigration entre eux

MOTIFS INVOQUES	VENUS AVEC PARENTS N = 64	CAUSES POLITIQUES N = 140	CAUSES PERSONNELLES N = 110	PROJET SCOLAIRE N = 37	CAUSES ECONOMIQUES N = 81	ATTACHES AVEC LA FRANCE N = 15	CULTURE FRANCAISE N = 21
Venus avec ses parents	-	13 9 %	4	0	3	2	1
Causes politiques	13 (20 %)	-	20 (18 %)	11 (30 %)	13 (16 %)	6 (40 %)	14 (67 %)
Causes personnelles	4	20 (14 %)	-	6	22 (27 %)	5 (33 %)	4
Projet scolaire	0	11 8 %	6	-	2	1	2
Causes économiques	3	13 9 %	22 (20 %)	2	-	3	1
Attaches avec la France	2	6	5	1	3	-	1
Culture française	1	14 (10 %)	4	2	1	1	-

- Ceux qui ont accompagné leurs parents en France, quand ils citent une autre raison, évoquent essentiellement une cause politique (c'est de cas de 20 % d'entre eux).

- Les motifs politiques sont d'abord associés aux causes personnelles, puis à l'appartenance à la culture française mais on remarque que ces deux derniers motifs ne sont cités que par une faible proportion des enquêtés ayant invoqué les causes politiques (14 % et 10 %).
- Les causes personnelles sont couplées essentiellement avec deux autres raisons : les causes politiques (citées aussi par 18 %) et les causes économiques (citées par 20 %).
- 30 % des naturalisés qui ont émigré afin de poursuivre leurs études en France ou pour permettre à leurs enfants de le faire donnent aussi à leur départ une cause politique.
- Les motifs économiques vont plus souvent de pair avec les motifs d'ordre personnel (27 %) qu'avec ceux d'ordre politique (16 %).
- Enfin, les quelques personnes qui ont fait part de leur attache avec la France (15 au total) ont également invoqué des causes politiques (40 %) et des causes personnelles (33 %) et celles qui ont mentionné leurs affinités culturelles avec notre pays des raisons politiques (67 %). On voit que la raison culturelle est la seule qui soit dans un très grand nombre de cas associée à une autre raison (politique).

Le graphique ci-dessous visualise les liens entre les différents motifs d'émigration invoqués par les enquêtés : il tient compte du poids relatif de chacun des motifs :



- Des liens assez forts existent (traits pleins) entre les causes politiques d'une part, le projet scolaire, le fait d'être venu avec les parents, la culture française et les attaches avec la France de l'autre.

- Des liens assez forts existent aussi entre les causes économiques et les causes personnelles et entre ces dernières et la cause "attaches avec la France".
- En revanche les rapports sont faibles (en tirets) entre les causes politiques et les causes économiques d'une part, les causes politiques et les causes personnelles d'autre part.
- Les flèches indiquent le sens dans lequel la relation est la plus forte : ainsi la proportion des gens venus pour réaliser un projet scolaire qui en même temps invoquent des raisons politiques est plus élevée que celle des gens qui, invoquant des motifs politiques, avaient en outre un projet scolaire.

2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ENQUÊTES SELON LES CAUSES D'EMIGRATION

Nous avons défini des groupes en fonction des causes d'émigration. Chaque enquêté ayant la possibilité d'invoquer simultanément plusieurs raisons, il peut appartenir à plusieurs groupes. Mais la relative autonomie des motifs analysés plus haut montre néanmoins que les "chevauchements" sont assez limités. Par rapport aux caractéristiques de l'ensemble des naturalisés, quels sont les éléments qui spécifient tel ou tel groupe ? Nous avons choisi de croiser les motifs par quelques variables qui nous paraissaient susceptibles de nous éclairer sur l'itinéraire propre à chaque groupe :

- . Origine géographique (campagne, bourg, ville).
- . Existence d'un emploi dans le pays d'origine.
- . Profession du père.
- . Présence de la famille dans le pays d'origine.
- . Niveau d'études.
- . Premier emploi exercé en France.
- . Age à la naturalisation.
- . Nationalité d'origine.
- . Nationalité d'origine du conjoint.
- . Emploi actuel.
- . Revenu mensuel total au moment de l'enquête.
- . Région d'enquête.

Nous présentons ici les tris à plat des variables énumérées ci-dessus qui n'ont pas été exposées dans le chapitre concernant les caractéristiques de l'échantillon afin de servir de référence à celles de chaque population que nous décrirons dans les pages qui suivent et nous présentons en fin de chapitre un tableau synthétique des caractéristiques des différents courants d'émigration définis selon les motifs.

Tableau 24 : Quelques caractéristiques socio-économiques au pays d'origine et à l'arrivée en France

	Effectif	% sur l'effectif total	% sur l'effectif observé
<u>ORIGINE GEOGRAPHIQUE</u>			
. Campagne	87	24,0	24,5
. Bourg	74	20,4	20,8
. Ville	194	53,4	54,6
ENSEMBLE	355	97,8	100,0
<u>TRAVAIL EXERCÉ DANS LE PAYS D'ORIGINE</u>			
. Oui	225	62,0	62,3
. Non	136	37,5	37,7
ENSEMBLE	361	99,5	100,0
<u>PROFESSION DU PERE DANS LE PAYS D'ORIGINE</u>			
. Agricole non salarié	64	17,6	18,3
. Salarié agricole	32	8,8	9,1
. A domicile	5	1,4	1,4
. Service domestique	4	1,1	1,1
. Ouvrier	72	19,8	20,6
. Employé	37	10,2	10,6
. Commerçant-artisan	80	22,0	22,9
. Cadre, profession libérale	43	11,8	12,3
. Autre	13	3,6	3,7
ENSEMBLE	350	96,4	100,0
<u>PREMIER EMPLOI OCCUPE EN FRANCE : QUALIFICATION</u>			
. Agriculteur	10	2,8	2,9
. Patron de l'industrie et du commerce	6	1,7	1,7
. Cadre supérieur, profession libérale	28	7,7	8,2
. Cadre moyen	20	5,5	5,8
. Employé	46	12,7	13,4
. Contremaître, O.Q.	106	29,2	30,9
. Manoeuvre, O.S.	115	31,7	33,5
. Personnel de service	11	3,0	3,2
. Autre actif	1	0,3	0,3
ENSEMBLE	343	94,5	100,0

21. Les naturalisés qui ont suivi leurs parents dans leur émigration en France

On a ici affaire à une population particulière puisque leur venue en France s'est faite indépendamment de leur volonté. Cette installation en France au moment de leur enfance ou de leur adolescence ne paraît pas les avoir aidé à surmonter le handicap lié à la situation économique précaire de leurs parents dont l'émigration avait d'abord un caractère économique (et en partie politique).

Moins souvent originaires d'un milieu urbain que le reste de la population naturalisée (35 % viennent de bourgs), et plus souvent issus de couches ouvrières (36 % de père ouvrier dans le pays d'origine contre 21 % en moyenne), on les retrouve en France massivement ouvriers dès le premier emploi (c'est le cas de 80 % d'entre eux).

Au moment de l'enquête, la proportion de retraités est parmi eux importante, et, en ce qui concerne les actifs, les ouvriers et en particulier les manoeuvres sont sur-représentés. Beaucoup vivent dans la région du Nord (23 %). L'appartenance socio-professionnelle explique la faiblesse des revenus puisque 32 % d'entre eux déclarent un revenu mensuel total inférieur à 3 000 F (22 % dans l'échantillon). Une division s'opère dans ce groupe socialement homogène entre d'une part ceux qui se sont naturalisés très tard comme les Polonais et les Arméniens (qui composent plus de 40 % de ce groupe) et ceux dont la nationalité française a été acquise alors qu'ils avaient moins de 30 ans. C'est en particulier le cas des Portugais : ils forment 10 % de ce groupe et on sait par ailleurs que 38 % des Portugais se sont naturalisés à moins de 30 ans (17 % en moyenne). Leur situation familiale (nombre d'enfants, nationalité d'origine du conjoint) ne présente aucune particularité par rapport à l'ensemble de l'échantillon.

22. Les naturalisés ayant émigré pour des raisons politiques

140 enquêtés, soit plus du tiers de notre échantillon, ont invoqué des raisons politiques : fuite de persécution politique ou religieuse, fuite du régime politique, indépendance du pays.

Leur origine urbaine (65 %), leur niveau d'instruction relativement élevé (17 % ont suivi des études supérieures comme leur qualification actuelle (on trouve une proportion de cadres moyens, d'artisans et de commerçants supérieure à la moyenne), en font une population plus favorisée socialement même si, notamment au niveau des revenus, elle n'apparaît pas comme particulièrement aisée (peut être est-ce dû au poids important des retraités : 15 %).

La ventilation par nationalité est intéressante : elle montre l'importance des motivations d'ordre politique chez beaucoup d'étrangers n'ayant pas le statut de réfugié. A contrario, on est surpris (sauf quand il s'agit de gens arrivés très jeunes) de constater que certains réfugiés n'invoquent nullement ce type de motivation (cf. tableau 22).

Ce groupe comprend une proportion élevée d'israélites (26 %) et de catholiques orthodoxes (16 %). Au niveau de la nationalité d'origine du conjoint, on observe d'une part que le taux de ménages mixtes (conjoint français) est légèrement inférieur à la moyenne, d'autre part que le taux de ménages dont le conjoint est français mais d'origine étrangère (soit que leur naturalisation soit antérieure à leur mariage, soit qu'ils aient acquis la nationalité française dans le cadre d'une demande à effet collectif formulée par leur père) est, lui, supérieur à la moyenne.

Les émigrés "politiques" sont ceux qui se naturalisent le plus tard comme cela apparaît dans le tableau suivant : 54 % de l'ensemble des enquêtés ayant acquis la nationalité française entre 51 et 60 ans ont invoqué des raisons politiques et 65 % de ceux qui l'ont acquise après 60 ans appartiennent également à cette catégorie.

Tableau 25 : L'âge à la naturalisation selon les courants d'émigration définis à partir des raisons invoquées.

AGE A LA NATURALISATION	Effectif total par tranche d'âge	VENUS AVEC PARENTS		CAUSES POLITIQUES		CAUSES PERSONNELLES		CAUSES ECONOMIQUES	
		Effectif	% sur effec- tif total	Effectif	% sur effec- tif total	Effectif	% sur effec- tif total	Effectif	% sur effec- tif total
Moins de 26 ans	30	15	50	7	23	8	27	3	10
De 26 à 30 ans	32	4	12	11	34	12	37	8	25
De 31 à 35 ans	57	8	14	19	33	21	37	11	19
De 36 à 40 ans	70	3	4	29	41	27	39	15	21
De 41 à 45 ans	52	9	17	14	27	18	35	17	33
De 46 à 50 ans	45	14	31	17	38	12	27	13	29
De 51 à 60 ans	53	12	20	32	54	6	10	10	17
60 ans et plus	17	-	-	11	65	6	35	4	23
TOTAL	362	65	18	140	39	110	30	81	22

On ne peut ajouter les pourcentages en ligne car un même enquêté peut mentionner plusieurs causes.

23. Les naturalisés venus pour des raisons personnelles

La volonté de rejoindre sa famille déjà installée en France : famille proche (20 cas) ou famille élargie (36 cas), le départ motivé par la nationalité française du conjoint ou du futur conjoint (18 cas) ainsi que les causes - souvent vagues - dues au hasard ont été regroupées dans les raisons personnelles.

Ce courant présente peu de particularités, si ce n'est au niveau de la nationalité d'origine et de l'âge à la naturalisation. Tout au plus constate-t-on que le pourcentage d'enquêtés qui, dans le pays d'origine, occupaient des emplois d'ouvriers et d'employés, est plus élevé que la moyenne et qu'au niveau de la catégorie socio-professionnelle actuelle les cadres moyens ou supérieurs et les membres des professions libérales sont moins nombreux que la moyenne. La nationalité est plus discriminante : ce sont les Espagnols, les Marocains, les Algériens et les Yougoslaves qui ont invoqué le plus fréquemment ces raisons.

L'âge à la naturalisation est également un facteur discriminant puisque 61 % de ceux qui composent ce courant ont obtenu la nationalité française avant 40 ans (50 % dans l'échantillon).

La situation familiale n'offre pas de particularité. Notamment on ne constate pas une proportion de ménages "mixtes" plus élevée que la moyenne.

24. Les naturalisés venus pour des raisons économiques

81 enquêtés ont invoqué des raisons économiques pour expliquer leur venue en France. Ils se distinguent d'abord des autres naturalisés par leur origine géographique et sociale : 37 % seulement sont nés dans une ville contre 32 % dans les bourgs et autant à la campagne. Issus en majorité de milieu rural (47 % de leurs parents étaient agriculteurs), beaucoup exerçaient déjà une activité dans le pays d'origine : 86 % (62 % dans l'échantillon), surtout comme ouvriers (46 %) ou comme paysans (25 %). La part des employés, des commerçants et artisans est très faible et celle des cadres moyens ou supérieurs nulle. Leur niveau d'instruction est très faible puisque 9 % n'ont pas fréquenté l'école et que 42 % n'y ont obtenu aucun diplôme (niveau primaire).

Après leur arrivée en France, plus de 80 % de ces immigrés occupent en premier lieu des postes d'ouvriers, en majorité non qualifiés (47 % d'O.S.). Ils ont alors le plus souvent entre 18 et 29 ans (c'est le cas de 67 % d'entre eux).

Au moment de l'enquête, la part des ouvriers, encore importante : 58 % a néanmoins diminué et, parmi eux, la proportion des ouvriers qualifiés et des contremaîtres l'emporte nettement sur celle des ouvriers spécialisés et des manoeuvres (37 % contre 21 %).

Les employés passent de 4 à 11 %, les membres des professions libérales et cadres supérieurs de 1 à 5 %. Les artisans et petits commerçants représentent 7 % alors qu'on n'en comptait aucun dans la structure du premier emploi. Globalement leur situation professionnelle s'est donc améliorée ce dont témoigne une qualification accrue. Mais la proportion de ceux qui ont changé de statut et quitté la condition ouvrière reste néanmoins très limitée. Par ailleurs, on constate que près du quart continue d'occuper les emplois les moins qualifiés (O.S., manoeuvres, personnels de service).

Le lien entre cette promotion et la naturalisation sera étudié plus loin (mobilité socio-professionnelle). Mais, compte tenu de trois éléments :

- La naturalisation intervient en moyenne 10 ans après l'arrivée (en ce qui concerne cette catégorie particulière, 40 % acquièrent la nationalité française entre 36 et 45 ans),
- la proportion de ceux qui changent d'emploi ou de qualification après la naturalisation est minime,
- dans l'ensemble les enquêtés déclarent que leur situation professionnelle ne s'est pas améliorée du fait de la naturalisation,

on peut penser que la naturalisation (qu'il faut distinguer du projet de naturalisation qui, lui, peut inciter à adopter des comportements jugés utiles pour le postulant, n'entraîne pas directement ou de façon très limitée de changement socio-professionnelle.

La ventilation par nationalités montre que ce sont les Italiens, les Espagnols, les Algériens et dans une moindre mesure les Portugais qui invoquent le plus les raisons économiques. Les Polonais dont beaucoup sont arrivés avec leurs parents, immigrés économiques, ont été classés dans la catégorie "venus avec les parents" et ne figurent pas dans celle-ci. On observe qu'aucun Marocain, aucun Vietnamien, aucun Turc ne mentionne ces raisons qui n'apparaissent que très rarement chez les Tunisiens et les Européens de l'Est. Ces enquêtés se distinguent aussi par leur proportion relativement élevée de ménages dont les deux conjoints sont étrangers (55 %) et par le fait que beaucoup ont encore de la famille dans le pays d'origine (86 % contre 76 % pour l'ensemble de l'échantillon).

25. *Les naturalisés ayant invoqué d'autres motifs*¹

251. *Les naturalisés qui ont émigré pour réaliser un projet scolaire*

Ce projet concernait des enquêtés (37 personnes) qui appartiennent essentiellement à des couches moyennes et se caractérisent :

- par leur origine urbaine (84 % d'entre eux nés en ville),
- par un niveau d'études élevé : 19 d'entre eux ont fait des études supérieures,
- par une qualification et des revenus élevés : 15 (41 %) sont cadres supérieurs ou membres des professions libérales et 4 sont commerçants ou artisans. 50 % ont un revenu total mensuel supérieur à 6 000 F/mois.
- par leur origine nationale ou religieuse : on compte 13 Vietnamiens et 8 Maghrébins israélites,
- par la proportion élevée de conjoints français (65 %),
- par une tendance à se naturaliser assez jeune : 65 % le font avant 40 ans (environ 50 % de l'échantillon total).

252. *Les naturalisés qui invoquent leur affinité culturelle avec la France*

La moitié de ceux qui revendiquent ce lien culturel sont des israélites d'Afrique du Nord ou d'Egypte (qui ont conjointement invoqué les raisons d'ordre politique) et trois sont Yougoslaves. Un quart d'entre eux sont artisans ou commerçants et un autre quart cadres supérieurs ou membre des professions libérales. Près de la moitié ont un revenu mensuel total supérieur à 6 000 F. Une majorité a un conjoint étranger (58 %) ou français mais d'origine étrangère (11 %).

¹ En raison des effectifs très restreints de ces groupes, il faut considérer avec prudence les pourcentages et les remarques qui suivent. Nous ne faisons pas figurer en fin de partie les tableaux correspondants.

Tableau 26 : Caractéristiques des enquêtés selon les motifs d'émigration invoqués

A -

	VENUS AVEC PARENTS		CAUSES POLITIQUES		CAUSES PERSONNELLES		CAUSES ECONOMIQUES	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>ORIGINE GEOGRAPHIQUE</u>								
. Campagne	14	22,2	30	21,9	29	26,3	25	31,6
. Bourg	22	34,9	19	13,8	21	19,0	25	31,6
. Ville	27	42,8	88	64,2	60	54,5	29	36,7
ENSEMBLE	63	100	137	100	110	100	79	100
<u>TRAVAIL DANS LE PAYS D'ORIGINE</u>								
. Oui	6	9,2	100	71,4	81	73,6	69	86,2
. Non	59	90,7	40	20,5	29	26,3	11	13,7
ENSEMBLE	65	100	140	100	110	100	80	100
<u>EMPLOI DANS LE PAYS D'ORIGINE</u>								
. Agricole non salarié	1	20,0	4	3,9	6	7,5	8	11,6
. Salarié agricole	-	-	5	4,8	3	3,8	9	13,0
. A domicile	-	-	1	1,0	1	1,3	1	1,5
. Service domestique	-	-	1	1,0	-	-	-	-
. Ouvrier	3	60,0	42	40,4	37	46,3	32	46,4
. Employé	-	-	16	15,4	14	17,5	6	8,7
. Fonctionnaire	1	20,0	8	7,7	4	5,0	4	5,8
. Commerçant artisan	-	-	15	14,4	8	10,0	4	5,8
. Travail occasionnel	-	-	1	1,0	1	1,3	4	5,8
. Chômeur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Cadre moyen ou supérieur	-	-	11	10,6	6	7,5	1	1,5
ENSEMBLE	5	100	104	100	80	100	69	100
<u>PROFESSION DU PERE DANS LE PAYS D'ORIGINE</u>								
. Agricole non salarié	8	12,5	20	14,5	24	22,9	23	28,4
. Salarié agricole	9	14,1	7	5,1	6	5,7	15	18,5
. A domicile	1	1,6	3	2,2	1	1,0	1	1,2
. Service domestique	1	1,6	1	0,7	2	1,9	-	-
. Ouvrier	23	35,9	27	19,6	19	18,1	18	22,2
. Employé	2	3,1	19	13,8	11	10,5	6	7,4
. Commerçant artisan	12	18,8	34	24,6	27	25,7	15	18,5
. Cadre, profession libérale	8	12,5	19	13,8	12	11,4	3	3,7
. Autre	-	-	8	5,8	3	2,9	-	-
ENSEMBLE	64	100	138	100	105	100	81	100
<u>NIVEAU D'ETUDES</u>								
. Non scolarisé	2	3,1	11	7,9	6	5,5	7	8,6
. Primaire sans diplôme	24	36,9	30	21,4	34	31,2	34	42,0
. Primaire avec diplôme	21	32,3	18	12,9	24	22,0	18	22,2
. Premier cycle avec diplôme	3	4,6	6	4,3	5	4,6	3	3,7
. Premier cycle sans diplôme	5	7,7	8	5,7	5	4,6	5	6,2
. Deuxième cycle avec diplôme	2	3,1	9	6,4	3	2,8	1	1,2
. Deuxième cycle sans diplôme	1	1,5	5	3,6	2	1,8	1	1,2
. Technicien, commerce sans diplôme	2	3,1	12	8,6	8	7,3	5	6,2
. Technicien, commerce avec diplôme	4	6,2	17	12,1	11	10,1	4	4,9
. Etudes supérieures	1	1,5	24	17,1	11	10,1	3	3,7
ENSEMBLE	65	100	140	100	109	100	81	100

B -

	VENUS AVEC PARENTS		CAUSES POLITIQUES		CAUSES PERSONNELLES		CAUSES ECONOMIQUES	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>PREMIER EMPLOI APRES L'ARRIVEE EN FRANCE - QUALIFICATION</u>								
. Agriculteur	2	3,2	5	3,8	2	2,0	3	3,8
. Patron de l'industrie et du commerce	-	-	1	0,8	3	3,0	-	-
. Cadre supérieur, profession libérale	-	-	11	8,3	6	6,1	1	1,3
. Cadres moyens	3	4,8	10	7,5	2	2,0	1	1,3
. Employés	6	9,7	24	18,0	14	14,1	3	3,8
. Contremaître, O.Q.	20	32,3	37	27,8	35	35,4	28	35,4
. Manoeuvre, O.S.	29	46,8	42	31,6	33	33,3	37	46,8
. Personnel de service	2	3,2	2	1,5	4	4,0	5	6,3
. Autre actif	-	-	1	0,8	-	-	1	1,3
. Sans profession	-	-	-	-	-	-	-	-
. Retraité	-	-	-	-	-	-	-	-
. Chômage	-	-	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	62	100	133	100	99	100	79	100
<u>QUALIFICATION DE L'EMPLOI ACTUEL</u>								
. Artisan, commerçant	9	13,9	21	15,0	13	11,8	6	7,4
. Profession libérale, cadre supérieur	-	-	17	12,1	3	7,3	4	4,9
. Cadre moyen	5	7,7	20	14,3	5	4,6	2	2,5
. Employé	7	10,8	12	8,6	8	7,3	9	11,1
. Contremaître, O.Q.	12	18,5	21	15,0	33	30,0	30	37,0
. O.S., manoeuvre	13	20,0	14	10,0	10	9,1	17	21,0
. Personnel de service	2	3,1	6	4,3	11	10,0	3	3,7
. Autre actif	3	4,6	4	2,8	3	2,7	-	-
. Sans profession	1	1,5	2	1,4	7	6,4	1	1,2
. Retraité	12	18,5	22	15,7	7	6,4	7	8,6
. Chômage	1	1,5	1	0,7	5	4,6	2	2,5
ENSEMBLE	65	100	140	100	110	100	81	100
<u>REVENU MENSUEL TOTAL DU FOYER</u>								
. Moins de 2 000 F	6	10,3	10	7,5	6	5,8	3	3,8
. 2 000 à 2 499 F	3	5,2	8	6,0	9	8,7	2	2,5
. 2 500 à 2 999 F	10	17,3	14	10,5	6	5,8	9	11,4
. 3 000 à 3 499 F	4	6,9	14	10,5	12	11,5	11	13,9
. 3 500 à 3 999 F	3	5,2	12	9,0	11	10,6	10	12,7
. 4 000 à 4 999 F	10	17,3	22	16,5	21	20,2	16	20,3
. 5 000 à 5 999 F	11	18,9	15	11,3	10	9,6	13	16,5
. 6 000 F et plus	11	18,9	38	28,6	29	27,9	15	19,0
ENSEMBLE	58	100	133	100	104	100	79	100
<u>REGION D'ENQUETE</u>								
. Région de Paris	28	43,8	83	62,4	56	52,8	38	48,7
. Rhône-Isère	21	32,8	43	32,3	43	40,6	38	48,7
. Nord-Pas de Calais	15	23,4	7	5,3	7	6,6	2	2,6
ENSEMBLE	64	100	133	100	106	100	78	100

C -

	VENUS AVEC PARENTS		CAUSES POLITIQUES		CAUSES PERSONNELLES		CAUSES ECONOMIQUES	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>NATIONALITES DETAILLEES</u>								
. Italiens	7	10,8	4	2,9	9	8,2	24	29,6
. Espagnols	5	7,7	6	4,3	14	12,7	13	16,1
. Espagnols réfugiés	-	-	7	5,0	1	0,9	-	-
. Polonais	21	32,3	5	3,6	6	5,5	1	1,2
. Polonais réfugiés	1	1,5	11	7,9	3	2,7	1	1,2
. Marocains	3	4,6	10	7,1	10	9,1	1	1,2
. Marocains multiples	-	-	2	1,4	2	1,8	-	-
. Tunisiens	2	3,1	11	7,9	4	3,6	4	4,9
. Algériens	2	3,1	8	5,7	16	14,6	13	16,1
. Arméniens réfugiés, transit	7	10,7	12	8,6	1	0,9	1	1,2
. Européens de l'Est	2	3,1	6	4,3	2	1,8	1	1,2
. Européens de l'Est réfugiés	1	1,5	17	12,1	7	6,4	3	3,7
. Egyptiens réfugiés	-	-	6	4,3	-	-	-	-
. Libanais	1	1,5	3	2,1	1	0,9	-	-
. Turcs	-	-	-	-	1	0,9	-	-
. Grecs	2	3,1	3	2,1	3	2,7	3	3,7
. Yougoslaves	2	3,1	6	4,3	11	10,0	6	7,4
. Yougoslaves réfugiés	2	3,1	11	7,9	5	4,6	2	2,5
. Vietnamiens	-	-	7	5,0	5	4,6	-	-
. Portugais	7	10,8	5	3,6	9	8,2	8	9,9
ENSEMBLE	65	100	140	100	110	100	81	100
<u>NATIONALITE DU CONJOINT</u>								
. Française	23	46,9	50	40,7	43	42,6	25	35,1
. Française d'origine étrangère	6	12,2	12	9,8	9	8,9	7	9,5
. Autre	20	40,8	61	49,6	49	48,5	41	55,4
ENSEMBLE	49	100	123	100	101	100	74	100
<u>AGE A L'ARRIVEE EN FRANCE</u>								
. Né en France	4	6,2	4	2,8	-	-	1	1,2
. Moins de 18 ans	53	82,8	23	16,4	20	18,1	9	11,1
. De 18 à 29 ans	5	7,8	76	54,2	61	55,4	54	66,6
. De 30 à 39 ans	1	1,5	18	12,8	22	20,0	11	13,5
. 40 ans et plus	1	1,5	19	13,5	7	6,3	6	7,4
ENSEMBLE	64	100	140	100	110	100	81	100
<u>AGE A LA NATURALISATION</u>								
. Moins de 26 ans	15	23,1	7	5,0	8	7,3	3	3,7
. De 26 à 30 ans	4	6,2	11	7,9	17	10,9	8	9,9
. De 31 à 35 ans	8	12,3	19	13,6	21	19,1	11	13,6
. De 36 à 40 ans	3	4,6	29	20,7	27	24,6	15	18,5
. De 41 à 45 ans	9	13,9	14	10,0	18	16,4	17	21,0
. De 46 à 50 ans	14	21,5	17	12,1	12	10,9	13	16,1
. De 51 à 60 ans	12	18,5	32	22,9	6	5,5	10	12,4
. 60 ans et plus	-	-	11	7,9	6	5,5	4	4,9
ENSEMBLE	65	100	140	100	110	100	81	100

CHAPITRE II

LES PROCESSUS DE NATURALISATION

LES PROCESSUS DE NATURALISATION

La diversité des processus de naturalisation est d'abord mise en évidence par les délais très variables qui s'écoulent entre l'arrivée en France et la décision d'acquérir la nationalité française (cf. I), et elle apparaît tout aussi clairement à travers les motifs de la demande invoquée par les enquêtés et dans les raisons qu'ils donnent au fait de ne pas l'avoir faite plus tôt (cf. II) ; afin de mieux appréhender l'itinéraire de ceux qui, émigrés en France, décident un jour d'en faire officiellement leur patrie nous mettrons en relation les causes de l'émigration et les motivations de la demande de naturalisation en procédant à une analyse plus qualitative que quantitative des réponses aux questions ouvertes portant sur les raisons qui, d'une part ont amené les enquêtés à émigrer, d'autre part les ont incités à formuler une demande de naturalisation (cf. III). Enfin, les problèmes du nom et de sa francisation éventuelle seront abordés dans ce chapitre : ils montrent la profondeur de l'attachement à l'identité (cf. IV).

L'interprétation des résultats doit tenir compte de deux éléments : il y a des flux d'immigration au contenu national très marqué auxquels correspondent des flux de naturalisation, comme nous l'avons indiqué dans la présentation de l'échantillon. Le tirage étant effectué sur une période bien délimitée, nous les saisissons obligatoirement à des moments très divers de leur évolution : par exemple, compte tenu de l'ancienneté de l'immigration polonaise et même italienne, les naturalisés de notre échantillon ayant ces deux nationalités d'origine sont ceux qui ont choisi le plus tardivement d'acquérir la nationalité française. A l'opposé les immigrations portugaise ou marocaine ayant un caractère très récent, les naturalisés originaires de ces pays, sélectionnés dans notre échantillon, sont ceux qui ont choisi d'acquérir très vite la nationalité française. Par ailleurs, nous rappelons que nous avons décidé de sur-représenter les courants de naturalisation les plus récents afin de pouvoir analyser une plus grande diversité de comportements.

I - LE SEJOUR EN FRANCE AVANT LA NATURALISATION

Il varie selon l'âge à l'arrivée et la nationalité.

Sur le tableau 27 on ventile la durée de séjour en France selon l'âge à l'arrivée.

Tableau 27 : Durée de séjour avant la naturalisation selon l'âge à l'arrivée en France

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	NE EN FRANCE		MOINS DE 18 ANS		18 A 29 ANS		30 A 39 ANS		40 ANS ET PLUS		ENSEMBLE	
< 5 ANS	40.00	2	4.40	4	6.74	12	11.11	5	12.90	4	7.71	100.00
	7.41		14.81		44.44		18.52		14.81			
5-9 ANS	0.0	0	18.68	17	25.28	45	37.78	17	48.39	15	26.66	100.00
	0.0		18.09		47.67		18.09		15.96			
10-14 ANS	0.0	0	13.19	12	25.84	46	28.87	13	22.58	7	22.29	100.00
	0.0		15.38		58.97		16.67		8.97			
15-19 ANS	20.00	1	13.19	12	16.29	29	6.67	3	9.68	3	13.71	100.00
	2.08		25.00		60.42		6.25		6.25			
20-29 ANS	40.00	2	18.68	17	19.10	34	15.50	7	6.45	2	17.71	100.00
	3.23		27.42		54.84		11.29		3.23			
30 ANS ET +	0.0	0	31.87	29	6.74	12	0.0	0	0.0	0	11.71	100.00
	0.0		70.73		29.27		0.0		0.0			
ENSEMBLE	100.00	5	100.00	91	100.00	178	100.00	45	100.00	31	100.00	100.00
	1.43		26.00		50.86		12.86		8.86			

La durée du séjour permet de dégager trois groupes d'enquêtes :

- 1) Le premier est formé de ceux qui obtiennent leur naturalisation moins de 10 ans après leur arrivée : ils représentent environ le tiers des enquêtés. Compte tenu du délai légalement imposé avant de pouvoir formuler une demande (5 ans sauf exception) et du délai de réponse de l'administration, on peut considérer que leur naturalisation a été acquise très rapidement.

- 2) A l'extrême, on constate qu'un petit tiers des enquêtés (30 %) est resté plus de 20 ans en France avant de changer de nationalité. La part de ceux dont la durée du séjour est supérieure à 30 ans est même loin d'être négligeable (près de 12 % de notre échantillon).
- 3) Le groupe intermédiaire se répartit inégalement dans deux périodes : une majorité de 22 % se situe dans la période 10-14 ans, et 14 % dans la période 15-19 ans.

Le croisement de la durée du séjour par l'âge d'arrivée montre que la naturalisation a tendance à intervenir après un séjour d'autant plus court que l'on est arrivé plus âgé. Si, en moyenne, un tiers des enquêtés obtient la nationalité française après un séjour de moins de 10 ans, la proportion est des deux tiers pour les vieux immigrés (ayant au moins 40 ans lors de leur arrivée) et de seulement un quart pour les immigrés arrivés en France à moins de 18 ans. A l'inverse, on constate que plus de la moitié des enquêtés ayant émigré avant 18 ans ont attendu au moins vingt ans avant d'obtenir la nationalité française (environ 30 % dans l'échantillon) alors que chez les migrants âgés de plus de 40 ans, la proportion tombe à 6,5 %.

La tendance est confirmée pour les classes d'âge intermédiaires : la part de ceux qui - arrivés entre 18 et 29 ans - se naturalisent après un séjour de 10 ans est supérieure à la moyenne (sauf en ce qui concerne la dernière catégorie composée de la population qui a attendu au moins 30 ans). La proportion se situe nettement au-dessous de la moyenne pour la tranche 30-39 ans avec 50 % de naturalisations après 10 ans (65 % dans l'échantillon).

La tendance observée paraît traduire deux types dominants de comportements :

- Les jeunes immigrés (de moins de 30 ans). Ils sont venus en France pour différentes raisons parmi lesquelles dominent les motifs économiques (raisons économiques auxquelles s'ajoute souvent le motif "venu avec les parents"). Rares étaient ceux qui, à ce moment-là, avaient consciemment le projet d'acquérir la nationalité française. Ils ont exercé un métier en France, beaucoup s'y sont mariés (quelquefois avec une française mais pas toujours), y ont eu des enfants et parfois ils y ont fait construire leur maison. Le temps a passé, sans que le fait de ne pas avoir la nationalité du pays où ils vivaient ait été ressenti comme un handicap sérieux ou comme quelque chose d'insupportable : leur statut d'étranger ou de réfugié ne les gênait pas ou du moins ils s'y étaient habitués. C'est plus tard, sous la pression du conjoint ou des enfants nés et élevés en France, et pour leur faire plaisir qu'ils se sont décidés à entreprendre les démarches, comme on "régularise" une situation de fait anciennement établie.

- Les immigrés de plus de 30 ans auraient tendance à avoir un autre comportement : ils manifestent une plus grande hâte à devenir français comme si la naturalisation pouvait compenser leur moindre capacité - vu leur âge - à s'adapter facilement à la vie d'un autre pays que celui où ils ont vécu jusque là, même si dans ce pays d'origine ils avaient de nombreuses raisons de ne pas s'y sentir très à l'aise (raisons politiques et religieuses notamment). Il est certain aussi que l'âge contraint à des choix plus rapides, réduit le champ des possibles et accélère par conséquent la prise de décision. Peut-être ne faut-il pas négliger non plus la volonté de certains jeunes immigrés de se soustraire au service militaire en France, en retardant leur démarche jusqu'au moment où, en raison de leur âge, ils ne sont plus incorporables sous les drapeaux. Mais ce sont là des causes factuelles et limitées qui ne nous paraissent pas fondamentalement expliquer la tendance générale observée.

La nationalité du conjoint de l'enquêté et surtout le fait pour un étranger d'épouser une française n'accélère nullement le processus de naturalisation comme le montre le tableau 28 : les fréquences sont à peu près identiques dans la colonne 1 et dans la colonne 3.

Tableau 28 : Durée de séjour avant la naturalisation selon la nationalité du conjoint

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	FRANCAISE		FRANCAISE D'ORIGINE ETRANGERE		ETRANGERE		ENSEMBLE	
< 5 ANS	9	1	12	22	6.57	4.35	8.05	7.12
	40.91	4.55	54.55	100.00				
5-9 ANS	40	1	42	83	29.20	4.35	28.19	26.86
	48.19	1.20	50.60	100.00				
10-14 ANS	27	7	36	70	19.71	30.43	24.16	22.65
	38.57	10.00	51.43	100.00				
15-19 ANS	18	4	18	40	13.14	17.39	12.08	12.94
	45.00	10.00	45.00	100.00				
20-29 ANS	25	5	29	59	18.25	21.74	19.46	19.09
	42.37	8.47	49.15	100.00				
30 ANS ET +	18	5	12	35	13.14	21.74	8.05	11.33
	51.43	14.29	34.29	100.00				
ENSEMBLE	137	23	149	309	100.00	100.00	100.00	100.00
	44.34	7.44	48.22	100.00				

Quant à la nationalité d'origine de l'enquêté lui-même, son rôle est beaucoup plus complexe à saisir. Il convient en effet d'analyser conjointement le tableau "durée de séjour avant la naturalisation selon la nationalité d'origine" (tableau 29) et le tableau "année d'arrivée selon la nationalité" pour déterminer plus exactement ce rôle (tableau 2 dans la présentation de l'échantillon). En effet on constate une tendance très nette des réfugiés politiques à se naturaliser plus tard. Mais il est vrai qu'ils appartiennent le plus souvent à des vagues d'immigration antérieures. Par exemple les Yougoslaves réfugiés sont arrivés en majorité dans la période 1946-1960 alors que les Yougoslaves non réfugiés sont arrivés à 80 % après 1960. De même tous les réfugiés Espagnols sont arrivés avant 1950 alors que la fréquence la plus élevée d'arrivée des Espagnols se situe dans la tranche 1956-1964. A contrario, quand le courant des non réfugiés d'une nationalité précède le courant réfugié, on observe la tendance inverse : les premiers se naturalisent plus tard comme c'est le cas pour les Européens de l'Est.

La deuxième observation concerne ceux qui ont obtenu la nationalité française dans un délai inférieur à 5 ans qui constitue théoriquement le délai légal (7 % de l'échantillon). Ils sont de nationalité tunisienne ou marocaine : 48 % de ceux qui se naturalisent avant 5 ans avaient ces deux nationalités et 26 % des enquêtés originaires de ces pays se naturalisent avant 5 ans (37 % des marocains). Cette brièveté de séjour avant la naturalisation indique une tendance des populations de culture française émanant de communautés minoritaires dans le pays d'origine à choisir rapidement la nationalité française (les citations le confirmeront).

Tableau 29 : Durée de séjour avant la naturalisation selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	< 5 ANS	5-9 ANS	10-14 ANS	15-19 ANS	20-29 ANS	30 ANS ET *	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE							
ITALIEN	7,41 ² 4,88	3,19 ³ 7,32	15,38 ¹² 29,27	29,17 ¹⁴ 34,15	12,90 ⁸ 19,51	4,76 ² 4,88	11,66 ⁴¹ 100,00
ESPAGNOL	3,70 ¹ 3,13	8,51 ⁸ 25,00	15,38 ¹² 37,50	4,17 ² 6,25	9,68 ⁶ 18,75	7,14 ³ 9,38	9,12 ³² 100,00
ESPAGNOL REFUGIE	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	2,08 ¹ 16,67	6,45 ⁴ 66,67	2,38 ¹ 16,67	1,71 ⁶ 100,00
POLONAIS	3,70 ¹ 3,70	4,26 ⁴ 14,81	2,56 ² 7,41	0,0 ⁰ 0,0	4,84 ³ 11,11	40,46 ¹⁷ 62,96	7,69 ²⁷ 100,00
POLONAIS REFUGIE	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	1,28 ¹ 7,14	2,08 ¹ 7,14	19,35 ¹² 85,71	0,0 ⁰ 0,0	3,99 ¹⁴ 100,00
MAROCAIN	29,63 ⁸ 33,33	7,45 ⁷ 29,17	3,85 ³ 12,50	12,50 ⁶ 25,00	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	6,84 ²⁴ 100,00
MAROCAIN MULTIPLE	7,41 ² 50,00	2,13 ² 50,00	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	1,14 ⁴ 100,00
TUNISIEN	11,11 ³ 14,29	12,77 ¹² 57,14	6,41 ⁵ 23,81	2,08 ¹ 4,76	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	5,98 ²¹ 100,00
ALGERIEN	11,11 ³ 9,38	9,57 ⁹ 28,13	7,69 ⁶ 18,75	12,50 ⁶ 18,75	9,68 ⁶ 18,75	4,76 ² 6,25	9,12 ³² 100,00
ARMENIEN	3,70 ¹ 25,00	1,06 ¹ 25,00	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	0,0 ⁰ 0,0	4,76 ² 50,00	1,14 ⁴ 100,00

ARMENIEN REF. TRANSIT	2	4	0	0	0	0	5	11
	7.41	4.26	0.0	0.0	0.0	0.0	11.90	3.13
	18.18	36.36	0.0	0.0	0.0	0.0	45.45	100.00
EUROPE DE L'EST	0	1	0	0	0	4	1	6
	0.0	1.06	0.0	0.0	0.0	6.45	2.38	1.71
	0.0	16.67	0.0	0.0	0.0	66.67	16.67	100.00
EUROPE EST REFUGIE	0	2	8	4	5	2	21	
	0.0	2.13	10.26	8.33	8.06	4.76	5.98	
	0.0	9.52	38.10	19.05	23.81	9.52	100.00	
EGYPTIEN REFUGIE	1	1	3	1	0	0	6	
	3.70	1.06	3.85	2.08	0.0	0.0	1.71	
	16.67	16.67	50.00	16.67	0.0	0.0	100.00	
LIBANAIS	1	3	0	0	0	0	4	
	3.70	3.19	0.0	0.0	0.0	0.0	1.14	
	25.00	75.00	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
TURCS	0	3	1	0	0	0	4	
	0.0	3.19	1.28	0.0	0.0	0.0	1.14	
	0.0	75.00	25.00	0.0	0.0	0.0	100.00	
GRECS	0	4	1	1	1	2	9	
	0.0	4.26	1.28	2.08	1.61	4.76	2.56	
	0.0	44.44	11.11	11.11	11.11	22.22	100.00	
YUGOSLAVE	1	9	7	3	0	0	20	
	3.70	9.57	8.97	6.25	0.0	0.0	5.70	
	5.00	45.00	35.00	15.00	0.0	0.0	100.00	
YUGOSLAVE REFUGIE	0	4	7	3	1	0	15	
	0.0	4.26	8.97	6.25	1.61	0.0	4.27	
	0.0	26.67	46.67	20.00	6.67	0.0	100.00	
VIETNAMIEN	1	2	4	2	10	4	23	
	3.70	2.13	5.13	4.17	16.13	9.52	6.55	
	4.35	8.70	17.39	8.70	43.48	17.39	100.00	
PORTUGAIS	0	15	6	3	2	1	27	
	0.0	15.96	7.69	6.25	3.23	2.38	7.69	
	0.0	55.56	22.22	11.11	7.41	3.70	100.00	
ENSEMBLE	27	94	78	48	62	42	351	
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
	7.69	26.78	22.22	13.68	17.66	11.97	100.00	

II - LES CAUSES DE LA NATURALISATION ET LE MOMENT DE LA DECISION

1. LES MOTIVATIONS DE LA DEMANDE DE NATURALISATION (tableau 30)

Tableau 30 : Motivations de la demande de naturalisation

NATURE DE LA REPONSE	NOMBRE DES REPONSES N = 883	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES REPONSES	% PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ENQUETES
1. Conséquence logique d'une intégration progressive	174	19,7	47,9
2. Volonté de s'intégrer plus complètement	70	7,9	19,3
3. Conjoint ou enfants déjà français ou nés en France	124	14,0	34,2
4. Pour les enfants, l'avenir de la famille	75	8,4	20,7
5. Pour avoir la même nationalité que la famille élargie	28	3,1	7,7
6. Culture Française	37	4,1	10,2
7. Nécessités professionnelles	60	6,7	16,5
8. Problèmes liés à la carte de travail	18	2,0	5,0
9. Pour avoir les mêmes droits que les français (simplifications administratives, avantages sociaux, facilités de crédits)	94	10,6	25,9
10. Pour les facilités de déplacement (pouvoir retourner à l'étranger avec un passeport français)	25	2,8	6,9
11. Rupture avec le pays d'origine	115	13,0	31,7
12. Désir d'avoir une patrie	14	1,5	3,9
13. Attaches particulières avec la France	20	2,2	5,5
14. Autre (a fait construire sa maison en France)	29	3,2	8,0

Comme nous l'avions fait pour les causes d'émigration, nous avons recodé les réponses des enquêtés à la question suivante "Vous avez demandé la nationalité française. Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les raisons qui vous ont conduit à effectuer cette demande ?". Mais, à la différence des causes d'émigration, les motivations de la demande de naturalisation se prêtent en général assez mal à une classification en des items précis : la naturalisation clôt souvent un long processus d'intégration qu'il est malaisé de traduire en quelques phrases et de décomposer en quelques éléments. Il faut donc considérer l'analyse qui suit avec réserve.

Les 363 enquêtés ont fourni 883 réponses classées en 14 thèmes soit une moyenne de 2,4 réponses par enquêté.

Une ou deux citations illustrent chaque thème (numéroté de 1 à 14) et permettent de mieux le définir. Les numéros 7, 8, 9 et 10, en raison de leur proximité, pourraient être regroupés (un quart des réponses) et former les raisons matérielles. De la même façon, les numéros 3, 4 et 5 constituent les raisons familiales (également un quart des réponses).

N° 1 : Conséquence logique de l'intégration

"Je suis établi en France et j'y resterai jusqu'au bout".

Roumain, technicien.

"J'ai construit une maison en France, mes enfants sont mariés en France. J'ai fait ma vie ici depuis 21-22 ans."

Espagnol, peintre.

N° 2 : Volonté de s'intégrer

"Pour m'intégrer, pour m'enraciner. Sinon on reste toujours à part. C'est pour vivre comme les Français et le devenir vraiment."

Réfugié Tchèque, commerçant.

N° 3 : Conjoint ou enfants déjà français ou nés en France

"Mes enfants étaient nés Français de mère française. J'étais le seul étranger chez moi. J'ai régularisé la situation."

Réfugié Arménien, commerçant.

N° 4 : Pour les enfants, l'avenir de la famille

"Parce que les enfants sont déjà français. Pour qu'ils puissent suivre leurs études."

Polonais, mineur en retraite.

N° 5 : Pour avoir la même nationalité que la famille élargie

"Ma famille est en France depuis 1920. Ils se sont naturalisés ou sont nés en France et j'ai fait la même chose que mon frère et ma soeur."

Turc, tailleur.

N° 6 : Culture française

"C'est essentiellement parce que nous n'avions pas d'avenir dans notre pays d'origine. En fait, nous n'y étions pas vraiment chez nous. Nous sommes venus en France parce que nous étions francophones et nous avons décidé d'y rester définitivement."

Marocain, artisan.

N° 7 : Par nécessité professionnelle

"Pour être assistant, il faut être français. Je ne pouvais pas être titularisé si je ne l'étais pas. Je voulais rester en France où je m'étais marié."

Vietnamien, technicien supérieur.

N° 8 : Problème lié à la carte de travail

"J'étais toujours un peu à côté, statut particulier, carte de séjour, carte de travail. Ma vie c'est la France, maintenant être comme tout le monde."

Portugais, opérateur mécanographe.

N° 9 : Pour avoir les mêmes droits et avantages que les Français

"Pour des prêts. Pour acheter notre maison, au Crédit Agricole on m'a conseillé de devenir français pour avoir droit à un crédit plus important."

Algérien, O.Q.

N° 10 : Pour pouvoir voyager

"Pour être libre de circuler et de retourner au Portugal. J'ai signé et payé au consulat pour être rayé des listes du Portugal."

Portugais, employé de libre service.

N° 11 : Rupture avec le pays d'origine

"Pour rester en France car je ne voulais pas retourner en Tunisie et la vie en Israël ne m'a pas plu."

Tunisien, garçon de restaurant.

N° 12 : Pour avoir une patrie

"C'est ridicule de n'être ni Yougoslave ni Français. Je n'avais pas de passeport puisque j'étais réfugié politique."

Réfugié Yougoslave, monteur
électricien.

N° 13 : Attaches particulières avec la France

"Je suis Français musulman, amené à faire les papiers à cause de problèmes administratifs."

Algérien

N° 14 : Autres raisons

"J'avais une carte d'identité française à renouveler en 1974. J'ai alors appris que je n'étais pas français."

Algérien

"Pour pouvoir adopter des enfants. Ce n'était pas une condition indispensable, mais ça me facilitait les démarches."

Espagnol, menuisier.

Alors que les causes d'émigration partageaient assez nettement les naturalisés, il n'en va pas de même ici : les enquêtés invoquent toujours plusieurs motifs dont aucun n'apparaît comme vraiment contradictoire avec les autres. Néanmoins, le croisement de quatre motifs cités par le plus grand nombre d'enquêtés par quelques variables nous a permis de caractériser très grossièrement les populations qui avaient tendance à invoquer plutôt tel motif ou tel autre (nous présentons à la fin de ce chapitre le tableau récapitulatif).

- La naturalisation comme une conséquence logique de l'intégration

La moitié des enquêtés donne des raisons qui se ramènent à ce motif. Ont cependant tendance à l'invoquer davantage ceux dont le conjoint est français (52 %) et un peu plus, les employés, les cadres moyens et les artisans commerçants. Le niveau d'instruction est en moyenne plus élevé. Ce sont les Européens de l'Est (y compris les réfugiés), les réfugiés Egyptiens et les Yougoslaves (y compris les réfugiés) qui invoquent le plus ce thème alors que les Polonais, les Tunisiens, les Vietnamiens et les Portugais le citent dans une proportion inférieure à la moyenne.

- La naturalisation manifestant une volonté d'intégration est citée par 19 % des enquêtés. On remarque que ceux dont le conjoint est étranger ont tendance à donner ce motif plus que les autres et, comme pour le motif précédent, les couches moyennes ou supérieures sont légèrement sur-représentées (sauf les cadres moyens). Le niveau d'instruction est également plus élevé que la moyenne. Ce sont les Européens de l'Est, régugiés et non régugiés qui, relativement invoquent le plus ce thème alors que les Marocains, les Tunisiens et les Algériens y font moins souvent référence.
- 34 % des enquêtés ont demandé la naturalisation pour avoir la même nationalité que leur conjoint ou leurs enfants déjà français ou parce que leurs enfants étaient nés en France.

Invoquent davantage ce motif ceux dont le conjoint est français et ceux qui ont eu une instruction primaire ou n'ont jamais été scolarisés, ainsi que les Italiens, les Espagnols et les Yougoslaves (régugiés ou non). Il apparaît en revanche moins souvent chez les Européens de l'Est, les Vietnamiens, les Polonais régugiés, les Marocains, les Tunisiens et les Arméniens.

- La constatation que la rupture avec le pays d'origine est définitive a déterminé 31 % des enquêtés à demander leur naturalisation et plus particulièrement les régugiés Polonais, Yougoslaves et d'Europe de l'Est ainsi que les Polonais et Européens de l'Est non régugiés et les Marocains. En revanche les Italiens, les Tunisiens et les Espagnols font moins souvent état de cette raison. On compte un peu plus d'ouvriers spécialisés, de personnel de service et surtout de retraités ainsi qu'un plus grand nombre d'enquêtés dont le conjoint est lui-même étranger (18 %).

2. LE MOMENT DE LA DECISION

Des motivations identiques peuvent apparaître chez des enquêtés qui ont cependant décidé de se faire naturaliser à des moments très différents de leur vie. Certaines de ces raisons apparaissent dans les réponses des enquêtés à deux questions : "*Y pensiez-vous depuis longtemps ?*" (à vous faire naturaliser) et à ceux ayant répondu affirmativement "*pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?*". Les enquêtés qui ont répondu oui à la première question (62 %) ont donné comme raisons principales :

Raisons qui ont conduit à différer la décision

	NOMBRE DE REPOSES	%
. Pas d'urgence	10	18,0
. Attaches avec le pays d'origine	11	5,0
. Délai légal observé avant de formuler la demande	69	31,1
. Négligence, paresse	70	31,5
. Service militaire	12	5,4
. Intégration insuffisante	6	2,7
. Rencontre du conjoint	3	1,4
. Plusieurs raisons	11	5,0
ENSEMBLE	222	100,0

Tableau 31 : Raisons de la réflexion selon l'année d'arrivée de l'individu

EFFECTIFS	AVANT 1935	1935-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1959	1960-1964	APRES 1964	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE								
PAS URGENCE	5 27,78 12,82	7 35,00 17,95	6 18,18 15,38	9 40,91 23,08	5 12,20 12,82	6 15,00 15,38	1 2,38 2,56	39 18,06 100,00
ATTACHES PAYS	1 5,56 9,09	3 15,00 27,27	3 9,09 27,27	1 4,55 9,09	2 4,88 18,18	1 2,50 9,09	0 0,0 0,0	11 5,09 100,00
DELAIS LEGAUX	2 11,11 2,94	1 5,00 1,47	12 36,36 17,65	3 13,64 4,41	13 31,71 19,12	10 25,00 14,71	27 64,29 39,71	68 31,48 100,00
PARESSE	7 38,89 10,45	6 30,00 8,96	6 18,18 8,96	7 31,82 10,45	16 39,02 23,88	14 35,00 20,90	11 26,19 16,42	67 31,02 100,00
PLUSIEURS RAISONS	2 11,11 15,18	2 10,00 18,18	3 9,09 27,27	0 0,0 0,0	1 2,44 9,09	2 5,00 18,18	1 2,38 9,09	11 5,09 100,00
SERVICE MILITAIRE	0 0,0 0,0	1 5,00 8,33	3 9,09 25,00	2 9,09 16,67	4 9,76 33,33	2 5,00 16,67	0 0,0 0,0	12 5,56 100,00
INTEGRATION PAS SUF.	1 5,56 20,00	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	2 5,00 40,00	2 4,76 40,00	5 2,31 100,00
RENCONTRE CONJOINT	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	3 7,50 100,00	0 0,0 0,0	3 1,39 100,00
ENSEMBLE	18 100,00 8,33	20 100,00 9,26	33 100,00 15,28	22 100,00 10,19	41 100,00 18,98	40 100,00 18,52	42 100,00 19,44	216 100,00 100,00

Pour un tiers de ceux qui, bien avant la date de leur naturalisation avaient songé à en faire la demande, l'observation des délais légaux (5 ans) a constitué un obstacle à leur projet et pour 50 %, c'est soit leur négligence, soit le sentiment qu'il n'y avait aucune urgence à accomplir ce projet. Peut-être y ont-ils pensé rapidement, n'ont-ils pu mettre leur projet à exécution en raison du délai de 5 ans puis ont "laissé tomber" par paresse : la majorité de ceux qui invoquent les délais légaux sont arrivés avant 1964 et plus de 45 % avant 1960.

3. LES AVANTAGES PERÇUS DE LA NATURALISATION

Il est intéressant de comparer les motivations de la naturalisation avec les avantages perçus de la naturalisation. Les enquêtés avaient à choisir sur une liste comprenant 13 items, les trois avantages qu'ils estimaient les plus importants (cf. annexe questionnaire Q. 67).

Ce sont les items les plus généraux, ceux qui englobent l'ensemble de la situation des individus qui sont cités avec la plus grande fréquence et qui manifestent un désir d'unité, d'harmonie à deux niveaux : à celui de la famille "être comme les autres membres de la famille" (35,5 %), à celui du pays où l'on a choisi de rester : "être comme les gens du pays où l'on vit" (40,5 %). Il en résulte un sentiment de sécurité, de tranquillité (35,5 %), sentiment très diffus qui n'apparaît que secondairement lié à des assurances très précises telles que l'impossibilité d'être expulsé. Toutefois, la sécurité dans le travail (citée par 21,5 % des enquêtés) est souvent perçue comme un des avantages majeurs de la naturalisation. Tous ces avantages perçus étaient déjà présents au niveau des motivations.

Ce n'est pas le cas du droit de vote. Alors qu'il était très rarement précisé en tant que tel dans les motivations de la naturalisation, il figure parmi les principaux avantages de celle-ci (32 %). L'émergence de ce thème n'est pas surprenante : le devoir de voter est, pour les naturalisés, essentiel ; comme nous le notions dans le rapport sur la phase qualitative, il atteste aux yeux de tous et sans conteste de leur nouvelle citoyenneté. Ils entendent donc exercer ce droit et la majorité de ceux qui devaient attendre cinq ans pour l'exercer (avant la réforme de 1972) le déplorait (cf. annexe, questionnaire Q. 57). Refuser volontairement de voter quand on est naturalisé constitue, à leurs yeux, une faute grave. Ce serait "démériter" à l'égard de la France.

III - LES CAUSES DE L'EMIGRATION ET LES MOTIVATIONS DE LA NATURALISATION

On n'observe pas de correspondance univoque entre les causes de l'émigration telles que nous les avons présentées et les motivations de la naturalisation exprimées par les enquêtés ; on n'observe pas de schéma d'émigration engendrant un schéma spécifique de naturalisation.

Ainsi, à travers quelques exemples, nous verrons que des explications assez analogues sont formulées par des gens dont les histoires respectives (l'origine, les raisons du départ et le choix de la France) ont été bien différentes. A contrario, des enquêtés que l'origine ou les circonstances de l'émigration rapprochent se trouvent séparés lorsqu'il s'agit de justifier leur initiative.

Par une série d'exemples on mettra en parallèle neuf ensembles de motivations exprimées par des enquêtés ayant émigré pour des raisons tout à fait différentes.¹

Cette dernière présentation permet une prise en compte de l'ensemble des motivations des enquêtés, elle met en valeur un processus d'homéogénéisation des attitudes expliquant fondamentalement le choix de la naturalisation.

¹ On retrouve dans ces neuf ensembles les thèmes recensés précédemment selon leur fréquence.

EXEMPLE N° 1

Causes d'émigration

1. Accompagne ses parents venus pour fuir les persécutions.
2. Raisons économiques.
3. Regroupement familial.
4. Accompagne ses parents venus pour des causes économiques.
5. Réfugié pour cause politique ou religieuse.

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

Pour réaliser l'unité de la famille et éviter au père de se sentir isolé au sein de la famille lorsque le conjoint et les enfants sont déjà français.

1.

"J'étais avec mes parents qui fuyaient les persécutions turques. Nous sommes réfugiés en France car il y a du travail et d'autres arméniens."

"Mes enfants sont nés français de mère française en France. J'étais le seul étranger chez moi. J'ai régularisé ma situation."

Réfugié arménien, commerçant.
2 ans en 1923, naturalisé en 1970.

2.

"Pour travailler et gagner plus d'argent, c'était la misère là-bas. Et aussi pour retrouver une fille française."

"J'étais le seul étranger de la famille. Ma vie était en France, je n'avais pas de raison de rester espagnol."

Espagnol, ouvrier qualifié.
19 ans en 1961, naturalisé en 1973.

3.

"Je suis venu rejoindre mes enfants qui vivaient en France."

"Voulant résider en France, il est plus facile de vivre en étant français. Les enfants sont français, il est normal que je prenne la même nationalité qu'eux."

Tunisien, vendeur.
44 ans en 1965, naturalisé en 1974.

4.

"Mon père est venu vers 1924 pour travailler à la mine."

"Etant marié à une française, c'était mieux pour l'enfant. Comme ça je suis comme eux."

Polonais, houilleur.
2 ans en 1938, naturalisé en 1971.

5.

"L'indépendance du Maroc m'a poussé à partir, je suis israélien. Je suis venu pour faire l'école de la chaussure."

"Pour régulariser la situation : je suis marié à une française et j'ai un enfant. Je pense rester en France. Les papiers marocains sont gênants pour voyager. J'apprécie de plus en plus la France."

Marocain, gérant de société.
19 ans en 1957, naturalisé en 1973.

EXEMPLE N° 2

Causes d'émigration	Ensemble de motivations de la demande de naturalisation
<ul style="list-style-type: none"> 1. Economiques. 2. Accompagne son père, réfugié politique. 3. Attaches particulière avec la France. 4. Accompagne son père, émigré économique. 5. Causes personnelles. 	<p>Il comporte souvent deux éléments : la constatation du caractère définitif de la rupture avec le pays d'origine et la conscience du fait qu'on a vécu en France depuis très longtemps et qu'on y restera.</p>

1.

"Pour y chercher du travail."

"Je ne suis pas marié en Algérie. Je n'y ai aucun bien ou propriété. Je ne sais pas ce que j'y aurais fait si j'y étais retourné. Donc rester pour rester, autant avoir les mêmes droits que les Français."

Algérien, ouvrier.
28 ans en 1947, naturalisé en 1970.

2.

"Mon père était réfugié après les massacres en Turquie."

"Je n'ai plus de pays, aussi avais-je tout intérêt à me naturaliser. Sinon où pouvais-je aller ?"

Réfugié arménien, ouvrier.

44 ans en 1966, naturalisé en 1972.

3.

"J'ai été mobilisé en 1939 pour l'industrie militaire en France."

"C'est surtout parce que je ne pouvais plus retourner au Vietnam, je n'y avais plus de bien, ni de famille. En outre, j'ai vécu très longtemps en France."

Vietnamien, ouvrier.

Arrivé en 1939, naturalisé en 1970.

4.

"Je suis venue avec mes parents. Mon père était chômeur. Il savait que les Polonais allaient en France chercher du travail."

"Il y a longtemps, je voulais. Mais ensuite, je voulais partir en Pologne retrouver ma famille. J'y suis allée. Ça ne me plaisait pas. Les gens sont gentils, mais la politique ! Je me croyais en prison, on ne pouvait rien dire. La France c'est libre, alors je suis restée. Mais il fallait payer. Mon mari faisait traîner ... ça a duré."

Polonaise, épouse d'un mineur retraité.

8 ans en 1935, naturalisé en 1973.

5.

"Un coup de tête, je suis venu en France et je suis resté."

"Je me suis marié avec une espagnole qui ne voulait pas aller en Espagne, ni en Yougoslavie. Ça simplifie la vie, plus de carte à faire refaire. Comme nous voulions rester ici, en France, autant devenir français."

Yougoslave, ouvrier.

30 ans en 1966, naturalisé en 1973.

EXEMPLE N° 3

Causes d'émigration

1. Cause politique.
2. Causes personnelles.
3. Accompagne ses parents venus pour raisons économiques.
4. Raisons économiques.

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

- . Pour régulariser la situation en France : on y vit, souvent depuis longtemps, et on envisage d'y rester.
- . En outre, pour avoir des avantages administratifs ou autres (pour soi ou les enfants).

1.

"Pour avoir la liberté et pouvoir travailler. J'étais pas d'accord avec le régime. J'étais pas pour les américains mais j'ai demandé pourquoi on n'a pas des choses comme eux. Je me suis sauvé à pied par la montagne."

"Je suis parti de mon pays et je suis réfugié politique, toujours en France. Ma famille s'est formée ici, mes enfants vivent ici. La naturalisation, c'est pour donner les pleins droits à mes gosses."

Yougoslave réfugié, nettoyeur de machines.
30 ans en 1960, naturalisé en 1978.

2.

"Ma belle-mère habitait en France. Ma femme était en Pologne et ne pouvait pas la soigner : j'ai fait ma demande, car j'ai passé ma jeunesse ici."

"Pour les enfants, on est étranger quand même. Pour qu'ils puissent faire leurs études, pour avoir des bourses, pour simplifier les études et pour les questions de papiers. On était attiré ici. En Pologne, on se sentait étranger. On était plus habitué ici. On a passé notre jeunesse ici. On y est à l'aise, pas en Pologne."

Polonais, mineur.
A vécu longtemps en France, est reparti en Pologne et revenu. 39 ans en 1964, naturalisé en 1972.

3.

"Les parents sont venus pour trouver du travail."

"Je suis décidé à rester en France, j'y suis depuis 50 ans et mes enfants vivent en France. Au début j'ai pas voulu parce qu'il fallait payer. Mais c'est plus simple pour les papiers, les voyages et pour les enfants. C'est plus facile, il y a moins de problèmes : le chauvinisme, il est toujours là."

Polonais, mineur.
2 ans en 1925, naturalisé en 1972.

4.

"L'agriculture marchait mal en Italie et j'avais des beaux-frères en France. Je suis venu en France chercher du travail."

"Je vis en France. Je suis content. Maintenant je resterai ici et je finirai ici... et aussi pour l'avenir des enfants."

Italien, manoeuvre.
34 ans en 1961, naturalisé en 1973.

EXEMPLE N° 4

Causes d'émigration

1. Economiques.
2. Pour les études et pour des raisons politiques.
3. Causes politiques.
4. Causes personnelles.

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

Avantages dans la vie professionnelle mis au premier plan (auxquels s'ajoutent éventuellement des considérations familiales ou sociales).

1.

"Pour le travail, il y avait plus de possibilités ici."

"En travaillant en France, j'ai été amené à faire des déplacements en Suisse. Etant d'origine italienne, je n'ai pas eu de permis de séjour (demandé par mon entreprise) alors que mes collègues de travail l'ont eu. Ceci m'a poussé à demander la nationalité française. Pour une raison de famille aussi : ma femme est française."

Italien, soudeur.
20 ans en 1958, naturalisé en 1973.

2.

"Je suis venu pour mes études."

"Pour mon commerce, je voyage beaucoup à l'étranger, en Chine par exemple. Pour m'y rendre, il me fallait des papiers."

Vietnamien, agent commercial.

3.

"Pour raisons politiques."

"Pour raisons professionnelles : pour pouvoir être moniteur dans mon emploi."

Irakien, conseiller d'études.
27 ans en 1963, naturalisé en 1970.

4.

"Je me suis marié avec une française connue en Israël (une juive algérienne)."

"Pour pouvoir travailler, ouvrir un commerce. Aussi pour ma femme."

Marocain Israélien, marchand forain.
29 ans en 1969, naturalisé en 1976.

EXEMPLE N° 5

Causes d'émigration	Ensemble de motivations de la demande de naturalisation
1. Economiques. 2. Raisons politiques. 3. Pour les études. 4. Pour accompagner son père.	Pour avoir les mêmes droits que les Français ce qui, à court terme, permet de satisfaire une demande très précise pour soi-même, ses enfants ou l'ensemble de la famille (passeport, adoption, crédits pour construire une maison, emploi réservé aux français).

1.

"Raisons économiques."

"Pour que notre fille devienne professeur."

Portugais, menuisier.
28 ans en 1958, naturalisé en 1974.

2.

"Refus de service militaire en Angola."

"Avant 1974 je ne pouvais plus retourner au Portugal visiter la famille. Avec le passeport français je pouvais y retourner."

Portugais, maçon.
18 ans en 1964, naturalisé en 1969.

3.

"Pour faire des études".

"Je vais pouvoir être titularisé car avant je n'étais qu'auxiliaire sans sécurité d'emploi. J'ai été obligé de changer de place car lorsqu'on doit licencier, ce sont d'abord les étrangers. Je n'ai pas pu continuer à travailler à Cadarache au CES, car dans la Défense Nationale, les étrangers sont interdits, ça se comprend, c'est partout pareil."

Vietnamien, enseignant.
19 ans en 1949, naturalisé en 1974.

4.

"J'ai été amené par mon père qui venait se perfectionner pour son métier en France."

"On voulait acheter une maison, alors on nous a fait des tas de problèmes parce qu'on n'était pas français. C'était donc plus simple pour les démarches."

Algérien, ouvrier.
19 ans en 1963, naturalisé en 1974.

EXEMPLE N° 6

Causes d'émigration

1. Regroupement familial.
2. Raisons personnelles.
3. Raisons politiques.
4. Cause économique.

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

- . Il est logique et normal de prendre la nationalité du pays où l'on vit. Attitude rationnelle.
- . Et également, considérations familiales.

1.

"Je suis venu avec mes oncles et tantes qui travaillaient en France après avoir été prisonniers de guerre puis envoyés dans les colonies britanniques, puis en France."

"Pour régulariser ma situation en France. Je ne retournerai jamais en Pologne. Si je vais aux U.S.A., je serais Américain. Quand on vit quelque part, on prend la nationalité du pays."

Polonais réfugié, gardien d'immeuble.
16 ans en 1950, naturalisé en 1974.

2.

"Je suis parti sur un coup de tête en profitant de la libération de 1956."

"Autant être français puisque je suis en France, je n'ai pas l'intention de retourner en Hongrie."

Hongrois réfugié, mécanicien.
19 ans en 1956, naturalisé en 1971.

3.

"La guerre des six jours."

"Pour avoir la nationalité du pays où l'on habite à partir du moment où la situation est décidée (ne pas partir en Israël)."

Marocain, professeur de Thalmud.
47 ans en 1967, naturalisé en 1972.

4.

"Après le service militaire, on m'a offert une place de tailleur en Algérie, (c'était pas cher là-bas), j'allais me marier. Avec l'indépendance, je suis reparti avec le patron qui allait en France."

"On habitait en France et il n'y avait pas de raison de rester étranger. A cause des enfants aussi, pour leur avenir. C'est un choix que vous êtes obligé de faire. On est bien là où on a du travail. Il faut être sincère aussi : en fait on se sentait français."

Italien, ouvrier.
28 ans en 1963, naturalisé en 1973.

EXEMPLE N° 7

<i>Causes d'émigration</i>	<i>Ensemble de motivations de la demande de naturalisation</i>
1, 2, 3. Causes politiques. 4. Causes économiques et personnelles. 5. Mariage avec une française. 6. Cause économique.	. Rester en France et opérer une régularisation de sa situation. . L'attachement à la France a souvent une base culturelle, et plus rarement politique.

1.

"La crise politique et la guerre au Liban."

"Par reconnaissance pour la France. Nous avons une amitié pour les français depuis la guerre de 1914 à cause du rôle qu'ils ont joué dans la sauvegarde des Arméniens. Je suis réfugiée définitivement en France."

Libanaise, ouvrière qualifiée.
40 ans en 1967, naturalisée en 1977.

2.

"Réfugié politique."

"Parce que j'aime la France plus que mon pays."

Espagnol, ouvrier.
30 ans en 1945, naturalisé en 1974.

3.

"J'ai fait mes études en français et le français est devenu ma langue maternelle."

"Il vaut mieux être français que de rester étranger dans un pays où l'on a l'intention de rester. J'ai adopté la France comme ma nouvelle patrie. Je n'avais pas l'intention de retourner au Maroc. La France est un pays démocratique."

Marocain, agent technique.
19 ans en 1971, naturalisé en 1974.

4.

"Motivation d'ordre économique et sentimental. Il est difficile de trouver du travail bien payé dans mon pays ainsi qu'un logement agréable. Je voulais aussi voir le monde. La France est le pays le plus intéressant. Il y a une espèce d'aura qui entoure la France. Le Louvre est en France et j'ai fait mes études en France."

"C'était plus naturel d'être français. Je voulais officialiser un état de fait. Je l'étais de coeur et comme je voulais m'installer dans le pays, j'ai voulu l'être à part entière. Au début lorsque nous retournions en Yougoslavie, nous étions émus, et puis un jour on a été émus et heureux de revenir en France, alors l'idée est venue, on y a beaucoup réfléchi, cela a fait son chemin."

Yougoslave, projeteur.

30 ans en 1963, naturalisé en 1973.

5.

"J'ai épousé une française."

"Au Maroc, je vivais avec des français et je parlais français. J'ai épousé une femme française. Je me sens totalement français et c'est par hasard que je suis portugais."

Portugais, ouvrier.

35 ans en 1966, naturalisé en 1973.

6.

"Je crevais de faim. Le régime n'aidait pas. J'avais trois ans d'apprentissage mais je n'avais pas de diplôme. Je voulais aller en Amérique. Je suis allé dans un camp de réfugiés politiques à Trieste."

"J'y ai toujours pensé. En 1973, le travail était difficile et je voulais me mettre à mon compte. Ça me plaisait la France. Y'en a qu'une au monde !"

Yougoslave réfugié, menuisier ébéniste.

19 ans en 1960, naturalisé en 1973.

EXEMPLE N° 8

Causes d'émigration

1. Economique et politique.
2. Raisons personnelles.
3. Conjoint français.
4. Raisons politiques.
5. Accompagnant le père, émigré économique (2 cas).

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

Commodité et sécurité.

La naturalisation simplifie l'existence de ceux qui ont choisi de rester en France et offre une garantie pour l'avenir.

1.

"Pour chercher du travail librement."

"Ma femme est française. Le pays me plaît et je désire y rester. Donc la vie est plus facile en devenant français."

Yougoslave, chauffeur de poids lourds.
30 ans en 1967, naturalisé en 1978.

2.

"En 1951, ma femme a dû venir en France pour se faire soigner. Je l'ai suivie avec les enfants. De toute manière j'aurais quitté l'Algérie, car il y avait la guerre."

"Je vis en France. Mes enfants aussi. C'est trop compliqué pour les papiers d'être marocain. Pour qu'ils ne soient pas embêtés et moi aussi, pour être tranquille. J'avais l'intention de me remarier avec une juive algérienne. C'est mieux aussi pour les voyages, pour retourner au Maroc, parce que je suis juif et pour qu'on ne puisse pas me livrer à d'autres nazis."

Marocain, coupeur de vêtements.
44 ans en 1955, naturalisé en 1971.

3.

"Je suis venu en vacances. J'avais une bonne place. J'ai rencontré ma femme ce qui m'a décidé à rester en France."

"J'ai un gosse, ma femme est française. Je prends la nationalité française. C'est mieux d'être français. Je voulais avoir des papiers et être tranquille."

Marocain, électricien.
22 ans en 1966, naturalisation en 1972.

4.

"Je suis chrétien arménien et ma vie était en danger en Turquie."

"C'est une question de sécurité. On avait peur en Turquie. Cela fait 10 ans. Nous sommes tranquilles ici. On ne retournera jamais dans notre pays. On est venu dans ce but et si cela avait été possible on l'aurait demandé tout de suite."

Turc (arménien), monteur en chaussures.
41 ans en 1966, naturalisé en 1978.

5.

"Mon père est venu travailler dans les mines."

"Pour être comme mes enfants. Pour être sûr de rester avec eux."

Polonais, mineur retraité.
10 ans en 1924, naturalisé en 1969.

"Avec mon père venu travailler dans les mines."

"Parce que mes enfants sont français. Dès fois que ça changerait et qu'on voudrait me renvoyer en Pologne, je perdrais mes enfants... J'ai du travail ici."

Polonais, mineur retraité.
3 ans en 1922, naturalisé en 1974.

EXEMPLE N° 9

Causes d'émigration

1. Hasards personnels.
2. Cause politique.
3. Cause économique.
4. Regroupement familial.

Ensemble de motivations de la demande de naturalisation

} Pour les enfants qui veulent devenir français ou à qui l'on veut donner la nationalité française pour les stabiliser, les fixer.

1.

"Je suis venu en vacances et je suis resté. J'ai fait venir ma femme ; nous voulions rejoindre mon frère et ma soeur au Canada et puis finalement ma femme s'est plu ici, en France, et n'a pas voulu aller plus loin."

"Pour vivre et avoir les mêmes droits que les autres personnes qui vivent en France. Pour rester ici. Pour les enfants qui seront de vrais français."

Yougoslave, mécanicien.
23 ans en 1966, naturalisé en 1974.

2.

"Je suis exilé politique."

"Etant donné que je dois rester définitivement en France, donc il me fallait avoir une nationalité, étant habitué à la France. Pour les enfants, c'est important, il fallait qu'ils aient une nationalité."

Ukrainien, électricien.
27 ans en 1947, naturalisé en 1971.

3.

*"J'ai suivi mon père et mes frères
pour le travail."*

*"Pour les enfants qui désiraient
rester."*

Italien, ouvrier.

11 ans en 1938, naturalisé en 1974.

4.

*"J'ai transité par la Belgique,
la Hollande, pendant 12 ans.
J'ai rejoint un frère à Lyon."*

*"Mes enfants grandissent et je
veux les fixer. Eux voulaient
être français et pas marocains.
Je pense ne plus bouger."*

Marocain, maroquinier.

32 ans en 1958, naturalisé en 1973.

CONCLUSION DE LA PRESENTATION DE CES ENSEMBLES DE MOTIVATIONS

On ne peut valablement opposer les motivations globales qui se rattachent à une perception positive de la France, à la constatation de l'intégration de fait ou à la rupture avec le pays d'origine et les raisons particulières qui réduiraient la naturalisation à un moyen d'obtenir satisfaction d'une demande précise : un passeport, un prêt à la construction, une bourse d'études, une promotion ou une retraite. Il n'y a pas les sentimentaux d'un côté et les gens intéressés de l'autre. En fait, l'une et l'autre catégories de motivations se situent à des niveaux très différents qui sont complémentaires : il y a en même temps chez celui qui formule une demande des dispositions favorables et des éléments déclencheurs, des motivations profondes et des raisons conjoncturelles. L'une et l'autre ne s'excluant nullement : on peut aimer vivre en France, vouloir y rester, et en même temps, vouloir bénéficier des avantages de la nationalité française. Selon son tempérament, selon l'ancienneté de séjour, selon aussi la façon dont aura été posée la question et la relation de l'enquêté et de l'enquêteur, certaines personnes seront plus enclines que d'autres à mettre en avant les facteurs conjoncturels, plus facilement repérables, plus évidents aussi, plutôt que d'expliquer un cheminement qui, souvent, s'est fait presque à leur insu et dont ils ont un jour compris véritablement le sens : c'est leur vie qu'ils devraient raconter et la forme du questionnaire s'y prête mal.

Fondamentalement, quelles que soient leurs conditions objectives d'existence, quelles que soient les raisons qui les ont déterminés à quitter leur pays pour venir s'installer en France, et quels que soient les éléments

conjoncturels à l'origine de leur décision, la demande de naturalisation revêt un triple sens :

- C'est d'abord la décision du lieu où l'on va mourir.

"Je resterai définitivement."

"Je suis là et j'y resterai jusqu'au bout."

"C'est ici que j'ai vécu, et je mourrai ici."

"Ma vie est ici."

- C'est simultanément un coup d'arrêt donné à la situation de transition, caractérisée par l'inadéquation entre la situation réelle (vivre comme les français) et sa représentation sociale (être encore étranger).

"C'est normal."

"C'était bizarre d'être polonais."

"J'étais habitué, il me fallait une nationalité."

- Enfin, elle traduit la volonté de stabiliser sa descendance en la fixant territorialement : la famille joue un rôle essentiel dans le système d'explication des enquêtés, même lorsque le conjoint ou les enfants ont déjà la nationalité française.

"Ce sera mieux pour eux que le père ne soit plus marocain."

"Je veux les fixer."

"Pour les enfants, pour l'avenir de la famille."

Le choix définitif du lieu où l'on va mourir et ses deux corrolaires : arrêt de la transition et stabilisation de la descendance différencient les naturalisés de la *"société des immigrés qui "bossent" en France toute leur vie et vont finir leurs "vieux jours" en Algérie."*¹

Pour eux, finir leurs jours au pays reste, quand les conditions d'existence en France ou les difficultés de la réinsertion dans le pays d'origine ont différé le projet de retour, l'ultime objectif sur lequel ils ne reviendront pas. Ainsi déclare un immigré algérien dans le rapport cité : "je vais essayer tout simplement de tenir le coup jusqu'à la retraite, après j'y rentrerai définitivement pour y finir mes vieux jours avec ma femme si elle veut me suivre, ou seul si elle veut rester ici auprès de l'un de ses enfants." (Algérien de 46 ans, arrivé à 17 ans en France, O.P.).

¹ A. CORDEIRO, J.L. GUFFOND, - Les Algériens de France, ceux qui partent et ceux qui restent.

IV - LA FRANCISATION DU NOM : POSSIBILITE ET EFFECTIVITE

1. LA DEMANDE DE FRANCISATION CONCERNE UNE MINORITE

La francisation du nom ou du prénom est une facilité offerte aux personnes qui acquièrent la nationalité française soit par naturalisation, soit depuis 1972 dans le cadre d'une réintégration par décret. Elle s'effectue simultanément à la demande de naturalisation. En sont écartés les gens qui ont opté pour la nationalité française ou qui ont fait une déclaration de reconnaissance. De fait les Vietnamiens et les Algériens qui forment environ 16 % de notre échantillon et qui, pour la plupart, ont été naturalisés avant 1972 n'ont pu bénéficier de cette possibilité.¹

La francisation, à la différence du changement de nom ou de prénom, est gratuite (certains enquêtés pensent néanmoins qu'il faut payer pour franciser le nom ou prénom).

Cette facilité offerte par la loi est connue par plus de 80 % des enquêtés mais elle n'est utilisée que par 28 % d'entre eux. 4,7 % ont francisé leur nom et 25,6 % leur prénom. Dans quelques cas la francisation s'applique aux nom et prénom, ce qui explique que le total des deux derniers pourcentages soit supérieur à 28 %.

Pour expliquer le maintien du nom ou du prénom et leur refus de la francisation, les enquêtés invoquent des arguments qui sont classés sous quatre rubriques où ils sont présentés dans l'ordre décroissant de leur fréquence. Nous donnons quelques exemples illustrant les réponses. On n'a pas - sauf exception - distingué les arguments selon qu'ils s'appliquent au nom ou au prénom car la plupart des enquêtés ne fournissaient qu'une seule réponse valable pour les deux et que, globalement, ce sont les mêmes raisons qui sont invoquées pour le nom et le prénom.

¹ On doit la distinguer des procédures de changement de nom ou de modification de prénom qui, elles, ne concernent que les Français : le changement de prénom nécessite une procédure judiciaire, et le changement de nom résulte d'un décret du Garde des Sceaux.

2. LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE LA FRANCISATION (cf. annexe questionnaire Q.48)

21. Le refus de francisation est dû à l'attachement au nom et à l'inutilité du changement

Les enquêtés citent quatre types d'arguments pour expliquer leur refus de francisation.

211. L'attachement au nom

Il apparaît dans plusieurs des réponses qui se distinguent les unes des autres par la manière dont l'enquêté s'efforce d'expliquer cet attachement.

- Aime son nom, y est attaché = 65 (17,6 %)

"Pas besoin, mon nom et mon prénom me plaisent et ne me posent pas de problème". (aucune francisation)

"C'est joli, j'aime bien mon nom." (refus pour les deux)

"Nous aimons notre nom, je trouve déjà incroyable qu'en France où on est plus en avance qu'en Espagne, les femmes ne gardent pas leur nom." (aucune francisation, enquêté homme.)

- Le nom, c'est l'identité = 32 (8,8 %)

"Je suis né ainsi, et je reste avec la même identité." (aucune francisation)

"Je m'en fiche. Je garde mon nom, je suis comme ça !" (aucune francisation)

"Mon nom est honorable." (aucune francisation)

"Un prénom détermine la personnalité, en changer peut influencer le comportement, même légèrement, c'est important." (aucune francisation)

- Par respect pour le nom des parents et de la famille = 27 (7,4 %)

"C'est le nom de mes ancêtres. Au gouvernement il y a des noms étrangers." (refus pour les deux)

"Je voulais garder le nom de mon père." (aucune francisation)

"Par respect de ma famille, de la mentalité des anciens." (aucune francisation)

"Ca ne change rien. C'est pas important. On n'est pas une personne qui se cache. Parce que je respecte beaucoup mes parents, c'est l'héritage. Je ne vois pas pourquoi il faut le renier." (aucune francisation)

"Pour ne pas me faire tuer par mon père." (francisation uniquement du prénom)

- La fierté des origines = 24 (6,6 %)

"C'était idiot de renier son origine puisqu'on a le type."
(refus pour les deux)

"Je voulais garder un petit bout de Polonais." (aucune francisation)

"Pour garder un petit souvenir de ce que j'étais avant."
(refus pour les deux)

- Le problème de l'âge = 6 (1,7 %)

"J'ai 60 ans, je vais pas changer de nom." (aucune francisation)

212. L'inutilité de la francisation

- Ni nécessaire, ni important, ni utile = 94 (25,9 %)

"Il n'y a pas de raison de changer." (aucune francisation)

"Pourquoi l'aurais-je fait ?" (aucune francisation)

"Trop de papiers, ça sert à rien." (aucune francisation)

"Aucun intérêt, un nom c'est un nom. C'est pareil pour le prénom." (aucune francisation)

"Un nom, ça ne se change pas. On va faire une nouvelle Europe, alors changer de nom ..." (aucune francisation)

- Le nom ou prénom d'origine est simple = 20 (5,5 %)

"Mon nom n'est pas difficile je ne vois pas pourquoi j'aurais dû changer." (aucune francisation)

"Mon nom est facile." (aucune francisation)

"Mon nom est court." (aucune francisation)

- Le nom est proche du français, à consonnance française ou internationale = 32 (8,8 %)

"Cohen, c'est Français." (aucune francisation)

"Mon nom ne faisait pas tellement étranger." (changement de prénom uniquement)

"Mon nom ne fait pas tellement Vietnamien (aucune francisation)

"Je suis bien avec mon nom. Il est presque français, et même Lorrain." (aucune francisation)

213. Les inconvénients de la francisation

- C'est compliqué = 12 (3,3 %)

"Pour ne pas se tromper sur les papiers, le fait de changer ça ne facilite pas. Par exemple on a changé le prénom de ma femme et on continue à se tromper." (aucune francisation)

"Pour éviter les complications de se refaire une identité." (aucune francisation)

"Pour quoi faire ? après pour les papiers, il aurait fallu tout changer." (aucune francisation)

- Problème de coût = 9 (2,5 %)

"Parce que cela risquait de me coûter de l'argent." (aucune francisation)

214. Autres raisons de refus

- L'enquête refuse le changement proposé par l'administration ou l'administration a refusé le changement demandé = 9 (2,5 %)

"La traduction proposée ne me convenait pas."

"L'administration a refusé de retirer le EL devant mon nom alors que moi je voulais."

"Le nom il reste tel qu'il est, on ne peut pas le changer. Je voulais m'appeler Lucien qui était mon deuxième prénom, ils n'ont pas voulu."

- Refus sans autre indication = 21 (5,8 %)

"Je n'ai pas à changer mon identité. Un point c'est tout." (aucune francisation)

"Ca ne m'intéresse pas."

- Autres raisons = 21 (5,8 %)

"Je ne cherche pas l'anonymat."

"On ne change pas de nom comme de chemise."

"Problème pour les diplômes : le nom n'aurait pas été le même."

"Tout le monde me connaissait sous ce nom, ils n'auraient pas compris".

22. L'acceptation de la francisation : par commodité, conformisme ou contrainte

- La francisation permet d'adéquation à l'identité véritable perçue
Le prénom francisé était en fait déjà usité avant la naturalisation = 26 (7,2 %)

"On m'appelais déjà comme ça quand j'étais jeune. On m'a fait rajouter un "e" BENCHIMOL = BENCHE. Mon prénom était français."

"Avant je m'appelais Clément. Mon prénom en Egypte avait été changé en Menahem. Je n'ai fait que reprendre mon véritable état civil." (francisation du prénom)

"On m'a toujours appelée Suzy au lieu de Sultana. Je l'ai fait mettre sur mon état civil." (francisation du prénom)

- Nom ou prénom d'origine trop difficile à prononcer = 12 (3,3 %)

Refus pour le nom : *"Pas question".*

Francisation du prénom : *"Mon nom est difficile à prononcer, dans mon métier c'était mieux."*

"Le nom est presque français. J'ai changé mon prénom parce que c'est plus pratique."

"On n'arrivait pas à prononcer mon prénom."

- L'acceptation sous contrainte = 12 (3,3)

Le changement a été imposé par l'administration ou l'administration a fait pression (quelquefois accepté par l'intéressé pensant ainsi obtenir plus aisément satisfaction à sa demande de naturalisation.)

"Je suis fier de mon nom, mon prénom a simplement été francisé d'office puisque sur le passeport grec c'était déjà écrit Nicolas." (changement de prénom uniquement)

"Le changement de prénom a été pratiquement imposé par le fonctionnaire qui a donné le dossier en disant qu'on ne pouvait pas être français en s'appelant Arthuro." (changement de prénom uniquement)

"Le nom, je n'y ai pas pensé. Je ne me renie pas. Le prénom, c'est l'administration qui m'a suggéré de m'appeler Jean." (changement de prénom uniquement)

"On m'a dit (à la police) "le chef de famille doit changer son prénom en français". (changement de prénom)

"On m'a proposé avant accord le nom que je porte. J'ai pensé qu'en acceptant, je serais naturalisé." (changement de nom et de prénom)

- L'acceptation par conformisme = 6 (1,7 %)

"J'ai changé pour paraître moins étranger."
(francisation du nom)

"En vivant en France, pour ne pas se singulariser comme étranger."
(francisation du prénom)

- Autres raisons = 13 (3,6 %)

"Mon nom n'était pas choquant, donc je l'ai gardé. J'ai changé de prénom exprès pour les enfants."

La nationalité, comme le nom, définit l'identité de chacun ou du moins participe essentiellement à sa définition. Les réponses faites par les enquêtés à propos de la francisation montrent que pour beaucoup ces deux éléments ne sont pas du tout ressentis de la même façon, comme ayant la même proximité avec l'individu, comme marquant pareillement leur individualité profonde.

L'identité, telle qu'elle apparaît dans les propos des enquêtés, c'est d'abord le nom, le nom du père, celui que nous a légué nos ancêtres, que l'on a reçu à sa naissance et qu'il serait sacrilège d'altérer, de sacrifier.

Ce n'est pas, et l'oubli n'est pas fortuit, le nom que l'on transmet car on ne peut répondre avec certitude pour ses enfants, sur leur fidélité au nom patronymique, eux qui seront des "vrais" Français. Déjà les enfants portent en majorité des prénoms français (cf. annexe questionnaire Q.10).

Le nom est aussi, moins souvent, ou moins souvent avoué, le seul lien qui subsiste avec l'ancienne patrie que l'on a un peu oubliée, parfois totalement reniée. Mais l'attachement au nom ne permet-il pas aussi à l'individu de compenser, au niveau psychologique, le changement de nationalité ? On valoriserait d'autant plus le nom de famille que l'acquisition d'une nouvelle nationalité ne se serait pas faite sans problème, sans une déchirure plus ou moins intense. (Ce sont là quelques hypothèses que le questionnaire ne permet évidemment pas de vérifier).

Et ceux qui disent "*on ne change pas de nom comme de chemise*" ou "*je ne pouvais pas me déshabiller complètement*" n'utilisent-ils pas des expressions qu'on a pu leur reprocher à eux qui ont changé de nationalité, ou dont ils craignent implicitement le reproche futur.

La comparaison habit-nom montre qu'à travers une volonté affirmée d'assimilation, existe aussi des limites à cette volonté : l'habit permet d'être comme les autres tout en restant différent individuellement.¹ La conservation du nom c'est la différenciation marginale dans un processus d'intégration.

¹ Les naturalisés qui ont déjà passé plusieurs années en France parfois même plusieurs dizaines d'années n'ignorent pas le rôle essentiel du nom dans la désignation sociale.

Tableau 32 : Les motifs de naturalisation selon quelques critères socio-démographiques

	CONSEQUENCES DE L'INTEGRATION		VOLOENTE D'INTEGRATION		ENFANTS, CONJOINT DEJA FRANCAIS		RUPTURE AVEC PAYS D'ORIGINE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>NATIONALITE D'ORIGINE</u>								
. Italiens	21	12,0	7	10,0	19	15,3	7	6,1
. Espagnols	17	9,8	8	11,4	13	10,5	9	7,8
. Espagnole réfugiés	2	1,2	-	-	3	2,4	1	0,9
. Polonais	8	4,6	5	7,1	12	9,7	11	9,6
. Polonais réfugiés	7	4,0	3	4,3	2	1,6	7	6,1
. Marocains	12	6,9	3	4,3	7	5,7	9	7,8
. Marocains multiples	-	-	1	1,4	2	1,6	1	0,9
. Tunisiens	8	4,6	2	2,9	4	3,2	5	4,4
. Algériens	14	8,1	5	7,1	12	9,7	10	8,7
. Arméniens réfugiés	7	4,0	3	4,3	4	3,2	8	7,0
. Européens de l'Est	4	2,3	3	4,3	-	-	2	1,7
. Européens de l'Est réf.	17	9,8	9	12,9	5	4,0	10	8,7
. Egyptiens réfugiés	6	3,5	2	2,9	1	0,8	2	1,7
. Libanais	1	0,6	3	4,3	2	1,6	2	1,7
. Turcs	2	1,2	2	2,9	2	1,6	-	-
. Grecs	5	2,9	2	2,9	3	2,4	1	0,9
. Yougoslaves	14	8,1	7	2,9	10	8,1	9	7,8
. Yougoslaves réfugiés	10	5,8	-	-	7	5,7	6	5,2
. Vietnamiens	8	4,6	5	7,1	6	4,8	7	6,1
. Portugais	11	6,3	5	7,1	10	8,1	8	7,0
ENSEMBLE	174	100	70	100	124	100	115	100
<u>NATIONALITE DU CONJOINT</u>								
. Française	78	52,4	20	34,5	64	53,3	33	34
. Française d'origine étrangère	9	6,0	4	6,9	14	11,7	11	11,3
. Etrangère	62	41,6	34	50,6	42	35,0	53	54,7
ENSEMBLE	149	100	58	100	120	100	97	100
<u>C.S.P. ACTUELLE</u>								
. Artisans, commerçants	23	13,2	10	14,3	17	13,7	11	9,6
. Professions libérales, cadres supérieurs	20	11,5	11	15,7	10	8,0	12	10,4
. Cadres moyens	18	10,3	-	-	11	8,9	9	7,8
. Employés	17	9,8	8	11,4	10	8,1	8	7,0
. Contremaîtres, D.O.	37	21,2	17	24,3	33	26,6	23	20,0
. O.S., manoeuvres	18	10,3	12	17,1	14	11,3	18	15,7
. Personnels de service	11	6,3	1	1,4	3	2,4	7	6,1
. Autres actifs	5	2,9	-	-	2	1,6	1	0,9
. Sans profession	2	1,1	-	-	6	4,8	2	1,7
. Retraités	18	10,3	10	14,3	16	12,9	21	18,3
. Chômage	5	2,9	1	1,5	2	1,6	3	2,6
ENSEMBLE	174	100	70	100	124	100	115	100
<u>NIVEAU D'ETUDES</u>								
. Non scolarisé	7	4,0	4	5,8	9	7,3	-	-
. Primaire sans diplôme	43	24,7	18	26,7	44	35,8	-	-
. Primaire avec diplôme	40	23,0	12	17,1	25	20,3	-	-
. 1er cycle avec diplôme	6	3,5	4	5,8	3	2,4	-	-
. 1er cycle sans diplôme	10	5,8	4	5,8	6	4,9	-	-
. 2ème cycle avec diplôme	6	3,5	4	5,8	4	3,3	-	-
. 2ème cycle sans diplôme	7	4,0	4	5,8	3	2,4	-	-
. Tech. commercial, sans diplôme	9	5,2	-	-	6	4,9	-	-
. Tech. commercial, avec diplôme	21	12,1	5	7,3	11	8,9	-	-
. Etudes supérieures	25	14,4	14	20,3	12	9,8	-	-
ENSEMBLE	174	100	69	100	123	100	-	-

TROISIEME PARTIE

LES CONDITIONS DE VIE EN FRANCE

CHAPITRE I

L'ITINERAIRE PROFESSIONNEL

L'ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Dans la présentation de l'échantillon nous avons tracé à grands traits les caractéristiques socio-économiques globales de la population enquêtée. Nous les avons définies tant par rapport à la population française qu'à la population étrangère. Un de nos objectifs est en effet de déterminer le profil de ceux qui, parmi les immigrés, prennent la décision de se naturaliser. Pour cela dans une première étape nous étudierons leur itinéraire socio-professionnel, itinéraire caractérisé par l'emploi occupé au pays d'origine jusqu'à l'emploi actuel en passant par le premier puis les différents emplois occupés en France. Un tel parcours ne saurait être défini sans tenir compte des comportements face au marché du travail (notamment la recherche d'emploi et la mobilité).

- La recherche d'emploi

Par quels canaux les enquêtés ont-ils trouvé leur emploi ? Ont-ils utilisé des canaux institutionnels (bureau de main-d'oeuvre, plus récemment agence pour l'emploi ou encore annonces dans les journaux) qui nécessitent d'être familiarisés avec les mécanismes du marché de l'emploi ; ou ont-ils au contraire utilisé des canaux informels (famille, compatriotes, amis) pour faciliter leur insertion sur ce marché ? Cette dernière pratique, courante chez les immigrés économiques se retrouve-t-elle dans les mêmes proportions chez les naturalisés ou au contraire ces derniers sont-ils plus isolés ?

- La mobilité

Il faut l'envisager à plusieurs niveaux :

. La mobilité d'emploi

Nous demandons à l'enquêté d'énumérer les différents emplois qu'il avait occupés de l'arrivée en France à la naturalisation puis de la naturalisation au moment de l'enquête. Le nombre d'emplois ainsi cités constitue un indicateur de mobilité qui nous permettra éventuellement de discriminer notre population par rapport aux immigrés économiques qui seraient plus mobiles et aux travailleurs français qui seraient plus stables.

. La mobilité socio-professionnelle

Elle permet de mesurer le changement de qualification dans une vie professionnelle ; elle peut se faire avec ou sans mobilité d'emploi, si par exemple, un changement de qualification a lieu dans la même entreprise. Dans ce chapitre nous parlerons alternativement de mobilité socio-

professionnelle ascendante et de mobilité sociale, cette dernière qualifiant plus particulièrement le passage d'un groupe socio-professionnel à un autre entre le pays d'origine et la France puis dans la vie professionnelle en France. Nous nous demanderons notamment si ceux qui se naturalisent connaissent une ascension professionnelle plus rapide que les immigrés économiques pour lesquels elle est faible ou nulle et quel rôle éventuel joue la naturalisation dans cette mobilité sociale.

I - DU PAYS D'ORIGINE A L'ARRIVEE EN FRANCE

62 % des enquêtés ont travaillé au pays d'origine, mais si on exclut ceux qui sont venus en France avec leurs parents (65), les trois quarts de la population enquêtée travaillaient dans leur pays.

Au regard de nos préoccupations d'étude de la mobilité sociale précédemment énoncées il est particulièrement intéressant de comparer les professions du père et de l'enquêté au pays d'origine et celle de l'enquêté à l'arrivée en France (cf. tableau 33).

On observe un double mouvement :

- . Le passage du rural à l'urbain qui s'amorce dès le pays d'origine : 27 % des pères occupaient un emploi agricole ; ce n'est plus le cas que de 13 % des enquêtés au pays d'origine et de moins de 3 % d'entre eux à l'arrivée en France.
- . L'entrée dans l'industrie qui est le corollaire du phénomène décrit ci-dessus et du déclin de l'artisanat : près de 23 % des pères sont commerçants ou artisans et seulement 20 % ouvriers. Cette proportion s'inverse chez les enquêtés dès le pays d'origine : 42 % sont ouvriers et seulement 12 % commerçants-artisans, et s'accroît à l'arrivée en France : 64 % sont ouvriers et moins de 2 % sont commerçants.

Cet itinéraire de passage du rural à l'urbain par une étape d'occupation d'emploi administratif au pays d'origine (20 % sont employés ou fonctionnaires) qui se conclut à l'arrivée en France par une entrée massive dans la classe ouvrière a souvent été décrit pour les immigrés économiques ; il est confirmé par le tableau qui croise l'emploi au pays d'origine et la qualification de l'emploi occupé à l'arrivée (cf. tableau 34). Quelle que soit la profession occupée au pays d'origine, à l'exception des cadres moyens ou supérieurs, les enquêtés deviennent à plus de 50 % ouvriers. Ce mouvement de mobilité sociale du pays d'origine en France s'opère le plus massivement pour les actifs agricoles (86 % des agriculteurs et 93 % des salariés agricoles) mais aussi dans une proportion notable pour les employés (58 %) et les commerçants et artisans. Pour ces derniers, le tableau 34 bis montre qu'ils deviennent souvent à leur arrivée en France ouvriers chez un artisan (21 %) probablement avant de se mettre à leur compte.

D'autre part pour ceux qui ne deviennent pas ouvriers, l'émigration conduit sinon à une déqualification ou du moins à une perte de statut social : la moitié des cadres moyens ou supérieurs deviennent employés (37 %) ou ouvriers (12 %).

L'analyse du premier emploi en France par nationalité corrobore cette vue d'ensemble de l'itinéraire tout en faisant apparaître des spécificités par nationalités que ne recouvre pas entièrement le clivage émigration économique/émigration politique (cf. tableau 35).

Tous les enquêtés, quelle que soit leur nationalité d'origine, ont été ouvriers à leur premier emploi à peu près de 60 % (Européens de l'Est) à 80 % (Italiens, Algériens, Portugais, Yougoslaves, Polonais). On retrouve là, mêlés, émigrés politiques et émigrés économiques avec seulement un pourcentage plus important de ces derniers.

Seuls, les enquêtés originaires du Moyen Orient, les Marocains et surtout les Tunisiens ont une insertion professionnelle nettement différente à leur arrivée en France. Ils se distinguent par la proportion d'employés et de cadres.

Ainsi, pour tous les enquêtés, l'émigration provoque un changement significatif dans leur situation socio-professionnelle. Leur insertion en France se fait soit par une perte de statut social - passage d'employé à ouvrier ou d'artisan à ouvrier - soit par un passage du rural à l'urbain (lorsque celui-ci n'a pas eu lieu dès le pays d'origine) et se concrétise par une entrée dans la classe ouvrière.

Cette entrée massive dans la classe ouvrière, corollaire d'une perte de statut social à leur arrivée en France, est le fait de tous les immigrés et n'est donc pas spécifique à ceux qui se naturalisent. C'est donc essentiellement par leur itinéraire socio-professionnel entre l'arrivée en France et aujourd'hui que l'on pourra définir avec plus de précision leur insertion.

II - LE CHEMINEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL JUSQU'À LA NATURALISATION

Le comportement de recherche d'emploi et la mobilité professionnelle permettent de préciser les étapes de la vie socio-professionnelle jusqu'à la naturalisation.

1. LA RECHERCHE D'EMPLOI

On ne peut valablement comparer que les trois premiers emplois occupés, encore le troisième emploi ne concerne-t-il plus que la moitié des ménages interrogés, nous en tirerons plus loin les conclusions quant à la stabilité de la population.

Il est difficile d'analyser en elles-mêmes les réponses à la question "*comment avez-vous trouvé ce ou ces emplois ?*" peu de références existant en la matière. On peut par contre comparer les comportements entre la recherche du premier, du deuxième et du troisième emplois.

Pour le premier emploi ce sont les parents qui sont le plus souvent cités, suivis par les demandes directes à l'employeur. Seul un quart des enquêtés cite une démarche individuelle sur le marché de l'emploi (annonces 17 %, bureaux officiels 8 %). Au deuxième emploi, la demande directe à l'employeur est plus souvent citée que les parents. Enfin, au troisième emploi, les parents n'arrivent plus qu'en troisième position après la demande directe et le marché de l'emploi institutionnalisés (annonces + bureaux officiels). Cette évolution du comportement de recherche d'emploi du premier au troisième emploi montre l'importance à l'arrivée en France de la communauté d'origine qui constitue une structure pour l'émigré et facilite son contact avec le marché de l'emploi. Ensuite il se débrouille seul ou apprend à utiliser les canaux du marché de l'emploi institutionnalisés. Mais ce recours à la communauté n'existe pas de la même façon pour toutes les nationalités. Il est faible pour les Européens de l'Est, les Yougoslaves, les Vietnamiens, les enquêtés originaires du Moyen Orient et élevé pour les Italiens, les Espagnols, Polonais réfugiés, les Portugais et dans une moindre mesure, les Marocains. Se dessine là, en partie, le clivage entre ceux qui ont émigré pour des motifs personnels ou politiques (les plus isolés) et les autres (immigrés économiques) qui rejoignent une communauté (cf. tableau 37).

2. LES EMPLOIS OCCUPES AVANT LA NATURALISATION

Nous avons vu que, lors de leur premier emploi en France, les enquêtés étaient massivement ouvriers. Comment évoluent-ils sur le marché du travail jusqu'à leur naturalisation ? Changent-ils souvent d'entreprise et leur poids dans la classe ouvrière reste-t-il élevé ?

- 80 % des enquêtés ont occupé au maximum trois emplois jusqu'à leur naturalisation (dont 30 % n'ont connu qu'un seul emploi) et ce, quel que soit l'écart entre l'année d'arrivée et la naturalisation comme le montre le tableau 39. La proportion de ceux qui ont eu cinq emplois et plus ne dépasse pas 17 % même lorsqu'ils vivaient en France depuis plus de 30 ans au moment de leur naturalisation. Le tableau 40 qui ventile par nationalité le nombre d'emplois occupés avant la naturalisation le confirme : les Italiens, Espagnols et Polonais - courant d'immigration les plus anciens - ne sont pas les plus nombreux parmi ceux qui ont occupé cinq emplois et plus. Ce sont les Européens de l'Est et les Yougoslaves qui sont le plus souvent dans ce cas.

- Le premier emploi n'est souvent qu'un passage qui dure de un à quatre ans mais un changement d'emploi au départ n'a pas pour corollaire une amélioration de la qualification. Au deuxième et au troisième emplois les enquêtés sont encore à plus de 70 % ouvriers d'autant que les ouvriers étant les plus mobiles, ce sont eux qui sont le plus souvent concernés par cette question. Si l'on croise la qualification au premier et au deuxième emploi

et au premier et au troisième emploi avant la naturalisation, on constate que la mobilité socio-professionnelle ascendante est faible et se concrétise essentiellement par la mise à leur compte des ouvriers : au troisième emploi, 8 % sont devenus patrons de l'industrie et du commerce. Le passage d'employés à cadres (moyens ou supérieurs) est plus fréquent (40 % d'entre eux) mais ne concerne qu'une faible partie de l'échantillon (10 %). (tableaux 42 et 43).

Si le premier emploi à l'arrivée en France est souvent de courte durée (l'emploi de passage), la mobilité d'emploi avant la naturalisation est faible (pas plus de deux à trois emplois). Elle paraît toutefois plus élevée pour certaines nationalités issues du courant d'émigration politique (Européens de l'Est, Yougoslaves). Ce sont précisément ces courants qui avaient subi le plus fortement une perte de statut social à leur arrivée en France, il est probable qu'ils cherchent par des changements d'emplois successifs à retrouver un statut socio-professionnel plus valorisé.

3. NATURALISATION ET MOBILITE SOCIALE

La plupart des enquêtés ont le même emploi avant et après la naturalisation (70 %). L'acquisition de la nationalité française n'est pas l'occasion d'une mobilité socio-professionnelle. Celle-ci n'intervient éventuellement que quelques années après la naturalisation probablement plus par un changement de qualification que par un changement d'emploi : 56 % des enquêtés n'ont eu qu'un seul emploi depuis leur naturalisation et 14 % n'ont eu qu'un seul emploi depuis leur arrivée en France (cf. tableaux 44 à 46).

En effet, si l'on considère l'ensemble de ceux qui étaient ouvriers à leur arrivée en France (cf. tableau 47), seulement 53 % le sont encore au moment de l'enquête, alors que 13 % se sont établis à leur compte et 6 % sont devenus cadres. On assiste donc pour le groupe des ouvriers à une mobilité sociale ascendante entre l'arrivée en France et la date de l'enquête, c'est-à-dire quelques années après la naturalisation. Cette dernière ne paraît pas jouer en elle-même un rôle déterminant dans ce processus. Près de 80 % de ceux qui étaient ouvriers à leur arrivée en France le sont encore au premier emploi après leur naturalisation, mais ils ne le sont plus qu'à moins de 55 % au moment de l'enquête c'est-à-dire entre 10 et 15 ans après la naturalisation. Ainsi, à l'analyse de l'itinéraire des ouvriers la naturalisation apparaît non pas comme l'élément moteur d'une amélioration du statut socio-professionnel mais comme un élément parmi d'autres de la trajectoire sociale.

En tout état de cause cet éclatement du groupe ouvrier qui se concrétise par le changement de qualification de la moitié du groupe entre l'arrivée et le moment de l'enquête est sans aucun doute spécifique aux naturalisés. Certes dans un groupe de référence ouvrier de la population française, la mobilité socio-professionnelle existe mais pas dans une telle proportion. Et elle est encore plus faible pour la population étrangère. Cette observation du groupe ouvrier confirme que pour une part non négligeable la population immigrée qui se naturalise est une frange très spécifique de la population étrangère amenée par nécessité à accepter des emplois d'ouvriers lors de l'arrivée en France mais dont les potentialités propres (niveau d'études), son environnement social de départ, et le rôle de relai joué par la communauté sont les éléments d'une trajectoire sociale de sortie de ce groupe.

L'analyse comparative par nationalités de la qualification au premier emploi et de la qualification dans l'emploi actuel vient confirmer cette hypothèse : la proportion d'ouvriers diminue pour toutes les nationalités, pour certaines plus drastiquement que pour d'autres et il semble que l'on peut, là, retrouver en partie le clivage émigrés économiques / émigrés politiques : (tableaux 11 et 35).

- . La proportion d'ouvriers diminue de 20 à 28 % pour les Italiens, les Espagnols, les Portugais issus du courant d'immigration économique, mais elle chute du tiers ou même de 40 % pour les Algériens et les Yougoslaves. Ceci confirme bien que si l'émigration des premiers avait un caractère essentiellement économique, les seconds avaient en outre des raisons politiques et personnelles d'émigration.
- . C'est chez les Européens de l'Est, qu'ils soient ou non réfugiés, que l'emploi d'ouvrier apparaît le plus comme un emploi de passage.
- . Il en est de même pour ceux dont l'appartenance à la classe ouvrière était minoritaire à leur arrivée en France (Marocains, Tunisiens, Vietnamiens).

Il est difficile d'analyser de la même façon la trajectoire d'autres groupes socio-professionnels. D'une part, ils étaient très minoritaires dans le premier emploi et d'autre part, les classifications ont pu donner lieu à quelques dérapages (notamment entre employés et cadres ou employés et personnels de service) qui biaiserait les conclusions que l'on pourrait tirer.

Parallèlement à cette analyse de l'amélioration objective de la situation professionnelle, il est intéressant d'aborder l'appréciation qu'en ont les enquêtés eux-mêmes. Il faut toutefois apporter une réserve à ces résultats la question étant : *"Estimez-vous que depuis que vous avez la nationalité française, votre situation professionnelle s'est améliorée, reste la même ou s'est détériorée ?"*.

Seulement 20 % estiment que leur situation s'est améliorée du fait de la naturalisation. Quel que soit le critère évoqué (salaire, qualification, sécurité d'emploi, relation de travail) ce taux ne dépasse pas 23 %. A contrario

on peut remarquer que quasiment aucun enquêté n'estime que sa situation ne s'est détériorée. A l'exception des Européens de l'Est qui paraissent particulièrement satisfaits de leur démarche (42 % disent que leur situation s'est améliorée du fait de la naturalisation, seuls 20 à 30 % des enquêtés partagent ce point de vue, quelle que soit leur nationalité d'origine (tableau 48). Il est probable que les réponses auraient été différentes si la question avait fait référence à une amélioration globale de situation depuis l'arrivée en France. Cette appréciation des enquêtés confirme notre hypothèse de la naturalisation comme acte maillon de la chaîne de l'intégration et non comme élément moteur de cette chaîne.

4. CONCLUSION

Au début de ce chapitre, nous nous demandions si nous pourrions mettre en évidence un (ou des) comportement (s) des naturalisés sur le marché du travail distinct tant de celui des immigrés économiques que de celui des français. Les résultats ci-dessus permettent de tirer quelques conclusions.

- La faible mobilité d'emploi paraît un trait caractéristique de la population enquêtée : la majorité se stabilise dès le deuxième ou le troisième emploi. On peut se demander quel est le rôle joué par le projet de naturalisation dans cette stabilité ? Au-delà de l'intériorisation de critères administratifs, le projet d'installation définitive en France ne détermine-t-il pas un comportement sur le marché du travail dans lequel les considérations de long terme prennent une place plus importante et priment sur les avantages immédiats (en matière de salaire notamment) qui pourraient résulter d'un changement d'emploi. C'est donc par un projet qui s'inscrit dans le cadre du pays d'accueil que se distingueraient ceux qui se naturalisent.
- Par ailleurs, l'itinéraire socio-professionnel des enquêtés n'est pas unique : si la moitié de ceux qui étaient ouvriers à leur arrivée en France ne le sont plus, l'autre moitié l'est restée et on peut essayer de préciser quels sont d'une part ceux dont l'insertion socio-professionnelle est marquée par une mobilité sociale ascendante et d'autre part ceux dont l'itinéraire se caractérise par une stabilisation dans les emplois ouvriers quelquefois avec une qualification élevée. Ce clivage recoupe en partie celui existant dans la population enquêtée entre émigration économique et émigration politique.
 - . Les premiers émigrés politiques, appartenaient pour la plupart dans leur pays d'origine aux classes moyennes (artisans-commerçants, professions libérales). Le départ le plus souvent du pays d'origine les a conduits à une perte provisoire de statut social par l'occupation d'emplois peu qualifiés à leur arrivée en France. C'est cette origine sociale et cette histoire différente qui explique qu'au moment de l'enquête, ils aient, pour la plupart, retrouvé une place à l'intérieur des couches moyennes même si les conditions concrètes de cette insertion sont différentes (cadre au lieu de commerçants ...).

- Les seconds appartiennent aux couches défavorisées des pays d'origine (salariés agricoles, petits agriculteurs, petits employés occupant des emplois occasionnels d'ouvriers), leur insertion dans la classe ouvrière à leur arrivée en France avait un caractère plus définitif. Leur installation en France les a conduits à valoriser leur qualification et a permis à une fraction d'entre eux de se mettre à leur compte.

En définitive, ce n'est pas l'acquisition de la nationalité française en elle-même qui a été le moteur de leur insertion professionnelle ; c'est plutôt le projet de naturalisation qui a modelé leur itinéraire.

Tableau 33 : L'emploi au pays d'origine (le père de l'enquêté et l'enquêté)
et le premier emploi en France

- Emploi du père au pays d'origine

AGRICOLE NONSALARIE	64	17.6	18.3
SALARIE AGRICOLE	32	8.8	9.1
A DOMICILE	5	1.4	1.4
SERVICES DOMEST	4	1.1	1.1
OUVRIER	72	19.8	20.6
EMPLOYE	37	10.2	10.6
COMMERCANT-ARTISAN	80	22.0	22.9
CADRES-PROF.LIB.	43	11.8	12.3
AUTRE	13	3.6	3.7
ENSEMBLE	350	96.42	100.000

- Emploi de l'enquêté au pays d'origine

AGRICOLE NONSALARIE	15	4.1	6.6
SALARIE AGRICOLE	16	4.4	7.1
A DOMICILE	2	0.6	0.9
SERVICES DOMEST	1	0.3	0.4
OUVRIER	95	26.2	42.0
EMPLOYE	32	8.8	14.2
FONCTION NAIRE	13	3.6	5.8
COMMERCANT ARTISAN	28	7.7	12.4
TRAVAIL OCCASION	6	1.7	2.7
CHOMEUR	1	0.3	0.4
CADRE MOYEN DU SUP	17	4.7	7.5
ENSEMBLE	226	62.26	100.000

- Premier emploi à l'arrivée en France

AGRICULTEUR	10	2.8	2.9
PATRON IND ET COM	6	1.7	1.7
CADRES SUP PROF LIC	28	7.7	8.2
CADRES MOYENS	20	5.5	5.8
EMPLOYES	46	12.7	13.4
CONTREMAITRE OQ	106	29.2	30.9
MANOEUVRES OS	115	31.7	33.5
PERS SERVICE	11	3.0	3.2
AUTRE ACTIF	1	0.3	0.3
ENSEMBLE	343	94.49	100.000

Tableau 34 : Premier emploi à l'arrivée en France selon l'emploi au pays d'origine

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	AGRICULTEUR		PATRON IND ET COM		CADRES SUP PROF LIB		CADRES MOYEN S		EMPLOYES		CONTREMAITRE OO		MANOEUVRES OS		PEMS SERVICE		AUTRE		ENSEMBLE	
AGRICOLE NONSALARIE	29.00	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	7.59	6	9.09	7	0.0	0	0.0	0	6.85	15
	13.33		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.00		46.67		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
SALARIE AGRICOLE	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	3.85	1	2.53	2	16.88	13	0.0	0	0.0	0	7.31	16
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.25		12.50		81.25		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
A DOMICILE	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	2.53	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.91	2
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
SERVICES DOMEST	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1.30	1	0.0	0	0.0	0	0.46	1
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		100.00		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
OUVRIER	37.50	3	20.00	1	0.0	0	0.0	0	11.54	3	62.03	49	44.16	34	66.67	4	0.0	0	42.42	94
	3.19		1.06		0.0	0.0	0.0	0.0	3.19		52.13		36.17		4.26		0.0	0.0	100.00	
EMPLOYE	12.50	1	0.0	0	0.0	0	57.14	4	23.08	6	8.86	7	12.99	10	16.67	1	0.0	0	13.24	29
	3.45		0.0	0.0	0.0	0.0	13.79		20.69		24.14		34.48		3.45		0.0	0.0	100.00	
FONCTIONNAIRE	0.0	0	0.0	0	10.00	1	28.57	2	3.85	1	5.06	4	2.60	2	16.67	1	100.00	1	5.48	12
	0.0		0.0	0.0	8.33		16.67		8.33		33.33		16.67		8.33		8.33		100.00	
COMMERCANT ARTISAN	12.50	1	80.00	4	30.00	3	0.0	0	23.08	6	7.59	6	10.39	8	0.0	0	0.0	0	12.79	28
	3.57		14.29		10.71		0.0	0.0	21.43		21.43		28.57		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
TRAVAIL OCCASION	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	11.54	3	1.27	1	2.60	2	0.0	0	0.0	0	2.74	6
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.00		16.67		33.33		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
CHOMEUR	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	
CADRE MOYEN DU SUP	12.50	1	0.0	0	60.00	6	14.29	1	23.08	6	2.53	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	7.31	16
	6.25		0.0		37.50		6.25		37.50		12.50		0.0		0.0		0.0	0.0	100.00	
ENSEMBLE	100.00	8	100.00	5	100.00	10	100.00	7	100.00	26	100.00	79	100.00	77	100.00	6	100.00	1	100.00	219
	3.65		2.28		4.57		3.20		11.87		36.07		35.16		2.74		0.46		100.00	

Tableau 34 bis : Secteur d'activité du premier emploi en France selon l'emploi au pays d'origine

EFFECTIFS	BATIMENT	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICES	ADMINISTRATI- ON	ARTISANAT	AUTRE	AGRICULTURE	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE									
AGRICOLE NONSALARIE	8.33 4 26.67	7.45 7 46.67	5.00 1 6.67	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	7.14 1 6.67	14.29 1 6.67	11.11 1 6.67	6.85 15 100.00
SALARIE AGRICOLE	12.50 6 37.50	8.51 8 50.00	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	18.18 2 12.50	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	7.31 16 100.00
A DOMICILE	2.08 1 50.00	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	7.14 1 50.00	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.91 2 100.00
SERVICES DOMEST	2.08 1 100.00	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.46 1 100.00
OUVRIER	54.17 26 27.66	46.81 44 46.81	20.00 4 4.26	31.25 5 5.32	18.18 2 2.13	42.86 6 6.38	28.57 2 2.13	55.56 5 5.32	42.92 94 100.00
EMPLOYE	10.42 5 17.24	12.77 12 41.38	30.00 6 20.69	18.75 3 10.34	9.09 1 3.45	0.0 0 0.0	14.29 1 3.45	11.11 1 3.45	13.24 29 100.00
FONCTIONNAIRE	2.08 1 8.33	4.26 4 33.33	5.00 1 8.33	18.75 3 25.00	18.18 2 16.67	0.0 0 0.0	14.29 1 8.33	0.0 0 0.0	5.48 12 100.00
COMMERÇANT ARTISAN	0.0 0 0.0	12.77 12 42.86	35.00 7 25.00	6.25 1 3.57	9.09 1 3.57	42.86 6 21.43	0.0 0 0.0	11.11 1 3.57	12.79 26 100.00
TRAVAIL OCCASION	2.08 1 16.67	4.26 4 66.67	0.0 0 0.0	6.25 1 16.67	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	2.74 6 100.00
CHOMEUR	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 0.0	0.0 0 100.00
CADRE MOYEN DU SUP	6.25 3 18.75	3.19 3 18.75	5.00 1 6.25	18.75 3 18.75	27.27 3 18.75	0.0 0 0.0	28.57 2 12.50	11.11 1 6.25	7.31 16 100.00
ENSEMBLE	48 100.00 21.52	94 100.00 42.92	20 100.00 9.13	16 100.00 7.31	11 100.00 5.02	14 100.00 6.39	7 100.00 3.20	9 100.00 4.11	219 100.00 100.00

Tableau 35 : Premier emploi à l'arrivée en France selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	AGRICULTEUR		PATRON IND ET COM		CADRES SUP PROF LIB		CADRES MOYEN S		EMPLOYES	
	ITALIEN	10,00	2,56	0,00	0,00	3,57	2,56	10,00	5,13	6,52
ESPAGNOL	40,00	12,12	0,00	0,00	7,14	6,06	0,00	0,00	6,52	9,09
ESPAGNOL REFUGIE	10,00	14,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,17	14,29
POLONAIS	20,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,17	4,00
POLONAIS REFUGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	3,57	7,14	5,00	7,14	4,35	14,29
MAROCAIN	0,00	0,00	50,00	12,50	10,71	12,50	10,00	8,33	8,70	16,67
MAROCAIN MULTIPLE	0,00	0,00	16,67	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,17	25,00
TUNISIEN	0,00	0,00	16,67	4,76	14,29	19,05	5,00	4,76	17,39	38,10
ALGERIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,87	19,23
ARMENIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ARMENIEN REF. TRANSIT	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	20,00	2,17	10,00
EUROPE DE L'EST	10,00	14,29	0,00	0,00	3,57	14,29	0,00	0,00	0,00	0,00
EUROPE EST REFUGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,53	8,70	21,05
EGYPTIEN REFUGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	10,71	50,00	0,00	0,00	4,35	33,33
LIBANAIS	0,00	0,00	0,00	0,00	3,57	25,00	0,00	0,00	2,17	25,00
TURCS	0,00	0,00	16,67	25,00	3,57	25,00	5,00	25,00	0,00	0,00
GHECS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	10,00	6,52	30,00
YOUUGOSLAVE	0,00	0,00	0,00	0,00	7,14	10,53	10,00	10,53	0,00	3,00
YOUUGOSLAVE REFUGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	13,33	2,17	6,67
VIETNAHIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	28,57	33,33	20,00	16,67	10,87	20,83
PORTUGAIS	0,00	0,00	0,00	0,00	3,57	3,57	0,00	0,00	2,17	3,57
ENSEMBLE	100,00	2,42	100,00	1,75	100,00	8,16	100,00	5,83	100,00	13,41

CONTEMAITRE	MANOEUVRES	PEKS SERVICE	AUTRE ACTIF	ENSEMBLE
00	05			
15,09	13,91	0,0	0,0	11,37
16	16	0	0	39
41,03	41,03	0,0	0,0	100,00
9,43	9,57	27,27	0,0	9,62
10	11	3	0	33
30,30	33,33	9,09	0,0	100,00
0,94	3,48	0,0	0,0	2,04
1	4	0	0	7
14,29	57,14	0,0	0,0	100,00
9,43	9,57	9,09	0,0	7,29
10	11	1	0	25
40,00	44,00	4,00	0,0	100,00
5,66	2,61	9,09	0,0	4,08
6	3	1	0	14
42,86	21,43	7,14	0,0	100,00
3,77	6,09	9,09	0,0	7,00
4	7	1	0	24
16,67	29,17	4,17	0,0	100,00
0,94	0,87	0,0	0,0	1,17
1	1	0	0	4
25,00	25,00	0,0	0,0	100,00
3,77	0,87	18,18	0,0	6,12
4	1	2	0	21
19,05	4,76	9,52	0,0	100,00
3,77	14,78	0,0	0,0	7,58
4	17	0	0	26
15,38	65,38	0,0	0,0	100,00
2,83	0,87	0,0	0,0	1,17
3	1	0	0	4
75,00	25,00	0,0	0,0	100,00
0,94	4,35	0,0	0,0	2,92
1	5	0	0	10
10,00	50,00	0,0	0,0	100,00
4,72	0,0	0,0	0,0	2,04
5	0	0	0	7
71,43	0,0	0,0	0,0	100,00
7,55	4,35	0,0	0,0	5,54
8	5	0	0	19
42,11	26,32	0,0	0,0	100,00
0,94	0,0	0,0	0,0	1,75
1	0	0	0	6
16,67	0,0	0,0	0,0	100,00
0,94	0,87	0,0	0,0	1,17
1	1	0	0	4
25,00	25,00	0,0	0,0	100,00
0,94	0,0	0,0	0,0	1,17
1	0	0	0	4
25,00	0,0	0,0	0,0	100,00
0,94	4,35	0,0	0,0	2,92
1	5	0	0	10
10,00	50,00	0,0	0,0	100,00
8,49	4,35	0,0	100,00	5,54
9	5	0	1	19
47,37	26,32	0,0	5,26	100,00
5,66	3,48	18,18	0,0	4,37
6	4	2	0	15
40,00	26,67	13,33	0,0	100,00
1,89	4,35	0,0	0,0	7,00
2	5	0	0	24
8,33	20,83	0,0	0,0	100,00
11,32	11,30	9,09	0,0	8,16
12	13	1	0	28
42,86	46,43	3,57	0,0	100,00
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
30,90	33,53	3,21	0,29	343
				100,00

Tableau 36 : La recherche d'emplois

MOYEN DE TROUVER LE PREMIER EMPLOI				
PARENTS		109	30.0	31.6
AMIS	FRANCAIS	43	11.8	12.5
DEMANDE	EMPLOY.	88	24.2	25.5
ANNONCES		59	16.3	17.1
BUREAU	OFFICIEL	30	8.3	8.7
CROIX	ROUGE	7	1.9	2.0
AUTRE		9	2.5	2.6
ENSEMBLE		345	95.04	100.000

MOYEN DE TROUVER LE DEUXIEME EMPLOI				
PARENTS		64	17.6	24.4
AMIS	FRANCAIS	38	10.5	14.5
DEMANDE	EMPLOY.	100	27.5	38.2
ANNONCES		43	11.8	16.4
BUREAU	OFFICIEL	10	2.8	3.8
CROIX	ROUGE	3	0.8	1.1
AUTRE		4	1.1	1.5
ENSEMBLE		262	72.18	100.000

MOYEN DE TROUVER LE TROISIEME EMPLOI				
PARENTS		36	9.9	20.0
AMIS	FRANCAIS	23	6.3	12.8
DEMANDE	EMPLOY	69	19.0	30.3
ANNONCES		38	10.5	21.1
BUREAU	OFFICIEL	7	1.9	3.9
CROIX	ROUGE	4	1.1	2.2
AUTRE		3	0.8	1.7
ENSEMBLE		180	49.59	100.000

Tableau 37 : Moyen de trouver le premier emploi selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	PARENTS		AMIS		DEMANDE		ANNONCES		BUREAU		CROIX		AUTRE		ENSEMBLE
			FRANCAIS		EMPLOY.			OFFICIEL		ROUGE					
ITALIEN	16 14.68	2 41.03	9 10.23	5 8.47	2 6.67	0 0.0	5 55.56	39 11.30	0 0.0	0 0.0	5 12.82	100.00			
ESPAGNOL	11 10.09	7 16.28	9 10.23	0 0.0	4 13.33	1 14.29	0 0.0	32 9.28	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
ESPAGNOL REFUGIE	1 0.92	0 0.0	4 4.55	0 0.0	2 6.67	0 0.0	0 0.0	7 2.03	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
POLONAIS	4 3.67	1 2.33	14 15.91	5 8.47	2 6.67	0 0.0	0 0.0	26 7.54	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
POLONAIS REFUGIE	7 6.42	2 4.65	4 4.55	1 1.69	0 0.0	0 0.0	0 0.0	14 4.06	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
MAROCAIN	6 5.50	6 13.95	2 2.27	6 10.17	1 3.33	1 14.29	2 22.22	24 6.96	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
MAROCAIN MULTIPLE	1 0.92	0 0.0	1 1.14	0 0.0	0 0.0	1 14.29	0 0.0	3 0.87	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
TUNISIEN	5 4.59	1 2.33	5 5.68	9 15.25	0 0.0	0 0.0	0 0.0	20 5.80	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			
ALGERIEN	11 10.09	1 2.33	9 10.23	2 3.33	4 13.33	0 0.0	1 11.11	28 8.12	0 0.0	0 0.0	3.57	100.00			
ARMENIEN	2 1.83	0 0.0	2 2.27	0 0.0	0 0.0	0 0.0	0 0.0	4 1.16	0 0.0	0 0.0	0 0.0	100.00			

ARMENIEN REF. TRANSIT	5	3	1	1	1	1	1	0	0	11
	4.59	6.98	1.14	1.69	3.33	0.0	0.0	0.0	0.0	3.19
	45.45	27.27	9.09	9.09	9.09	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
EUROPE DE L'EST	2	0	3	0	2	0	0	0	0	7
	1.83	0.0	3.41	0.0	6.67	0.0	0.0	0.0	0.0	2.03
	28.57	0.0	42.86	0.0	28.57	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
EUROPE EST REFUGIE	3	6	5	4	3	0	0	0	0	21
	2.75	13.95	5.68	6.78	10.00	0.0	0.0	0.0	0.0	6.09
	14.29	28.57	23.81	19.05	14.29	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
EGYPTIEN REFUGIE	2	1	1	2	0	0	0	0	0	6
	1.83	2.33	1.14	3.39	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.74
	33.33	16.67	16.67	33.33	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
LIBANAIS	1	0	2	0	1	0	0	0	0	4
	0.92	0.0	2.27	0.0	3.33	0.0	0.0	0.0	0.0	1.16
	25.00	0.0	50.00	0.0	25.00	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
TURCS	1	3	0	0	0	0	0	0	0	4
	0.92	6.98	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.16
	25.00	75.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
GRECS	3	0	2	1	2	1	1	0	0	9
	2.75	0.0	2.27	1.69	6.67	14.29	11.11	0.0	0.0	2.61
	33.33	0.0	22.22	11.11	22.22	11.11	0.0	0.0	0.0	100.00
YOUGOSLAVE	5	3	2	7	1	1	1	0	0	19
	4.59	6.98	2.27	11.86	3.33	14.29	5.26	0.0	0.0	5.51
	26.32	15.79	10.53	36.84	5.26	14.29	5.26	0.0	0.0	100.00
YOUGOSLAVE REFUGIE	3	2	3	4	2	1	1	0	0	15
	2.75	4.65	3.41	6.78	6.67	14.29	6.67	0.0	0.0	4.35
	20.00	13.33	20.00	26.67	13.33	14.29	6.67	0.0	0.0	100.00
VIETNAMIEN	5	2	4	8	3	1	1	1	1	24
	4.59	4.65	4.55	13.56	10.00	14.29	4.17	11.11	4.17	6.96
	20.83	8.33	16.67	33.33	12.50	14.29	4.17	11.11	4.17	100.00
PORTUGAIS	15	3	6	4	0	0	0	0	0	28
	13.76	6.98	6.82	6.78	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.12
	53.57	10.71	21.43	14.29	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
ENSEMBLE	109	43	88	59	30	7	9	345		
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	31.59	12.46	25.51	17.10	8.70	2.03	2.61	100.00	2.61	100.00

Tableau 38 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation

UN	104	28.7	30.1
DEUX	86	23.7	24.9
TROIS	81	22.5	23.5
QUATRE	39	10.7	11.3
5 ET PLUS	35	9.6	10.1
ENSEMBLE	345	95.04	100.000

Tableau 39 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation selon l'écart entre l'année d'arrivée et l'année de la naturalisation

EFFECTIFS	UN	DEUX	TROIS	QUATRE	5 ET PLUS	ENSEMBLE
& LIGNE ET COLONNE						
< 5 ANS	15 14.85 57.69	6 7.23 23.08	4 5.06 15.38	1 2.70 3.85	0 0.0 0.0	26 7.81 100.00
5-9 ANS	37 36.63 43.02	26 31.33 30.23	14 17.72 16.28	5 13.51 5.81	4 12.12 4.65	86 25.83 100.00
10-14 ANS	19 18.81 26.03	14 16.87 19.18	19 24.05 26.03	11 29.73 15.07	10 30.30 13.70	73 21.92 100.00
15-19 ANS	9 8.91 19.57	11 13.25 23.91	15 18.99 32.91	7 18.92 15.22	4 12.12 8.70	46 13.81 100.00
20-29 ANS	16 15.84 26.23	12 14.46 19.67	13 16.46 21.31	12 32.43 19.67	8 24.24 13.11	61 18.32 100.00
30 ANS ET	5 4.95 12.20	14 16.87 34.15	14 17.72 34.15	1 2.70 2.44	7 21.21 17.07	41 12.31 100.00
ENSEMBLE	101 100.00 30.33	83 100.00 24.92	79 100.00 23.72	37 100.00 11.11	33 100.00 9.91	333 100.00 100.00

Tableau 40 : Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	UN	DEUX	TROIS	QUATRE	5 ET PLUS	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE						
ITALIEN	12 11,54 30,00	7 8,14 17,50	9 11,11 22,50	8 20,51 20,00	4 11,43 10,00	40 11,59 100,00
ESPAGNOL	6 5,77 18,18	13 15,12 39,39	9 11,11 27,27	4 10,26 12,12	1 2,86 3,03	33 9,57 100,00
ESPAGNOL REFUGIE	1 0,96 14,29	1 1,16 14,29	4 4,94 57,14	1 2,56 14,29	0 0,0 0,0	7 2,03 100,00
POLONAIS	6 5,77 23,98	6 6,98 23,08	10 12,35 38,46	1 2,56 3,85	3 8,57 11,54	26 7,54 100,00
POLONAIS REFUGIE	7 6,73 50,00	2 2,33 14,29	1 1,23 7,14	3 7,69 21,43	1 2,86 7,14	14 4,06 100,00
MAROCAIN	15 14,42 62,50	3 3,49 12,50	3 3,70 12,50	1 2,56 4,17	2 5,71 8,33	24 6,96 100,00
MAROCAIN MULTIPLE	2 1,92 50,00	0 0,0 0,0	1 1,23 25,00	1 2,56 25,00	0 0,0 0,0	4 1,16 100,00
TUNISIEN	11 10,58 52,38	5 5,81 23,81	3 3,70 14,29	2 5,13 9,52	0 0,0 0,0	21 6,09 100,00
ALGERIEN	7 6,73 26,92	5 5,81 19,23	7 8,64 26,92	4 10,26 15,38	3 8,57 11,54	26 7,54 100,00
ARMENIEN	0 0,0 0,0	1 1,16 25,00	0 0,0 0,0	1 2,56 25,00	2 5,71 50,00	4 1,16 100,00
ARMENIEN REF. TRANSIT	2 1,92 20,00	5 5,81 50,00	3 3,70 30,00	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	10 2,90 100,00
EUROPE DE L'EST	3 2,88 42,86	2 2,33 28,57	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	2 5,71 28,57	7 2,03 100,00
EUROPE EST REFUGIE	4 3,85 20,00	6 6,98 30,00	4 4,94 20,00	3 7,69 15,00	3 8,57 15,00	20 5,80 100,00
EGYPTIEN REFUGIE	2 1,92 33,33	1 1,16 16,67	2 2,47 33,33	0 0,0 0,0	1 2,86 16,67	6 1,74 100,00
LIBANAIS	1 0,96 25,00	2 2,33 50,00	1 1,23 25,00	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	4 1,16 100,00
TURCS	3 2,88 75,00	0 0,0 0,0	1 1,23 25,00	0 0,0 0,0	0 0,0 0,0	4 1,16 100,00
GRECS	1 0,96 10,00	4 4,65 40,00	2 2,47 20,00	0 0,0 0,0	3 8,57 30,00	10 2,90 100,00
YOUGOSLAVE	5 4,81 27,78	3 3,49 16,67	5 6,17 27,78	2 5,13 11,11	3 8,57 16,67	18 5,22 100,00
YOUGOSLAVE REFUGIE	2 1,92 13,33	5 5,81 33,33	3 3,70 20,00	2 5,13 13,33	3 8,57 20,00	15 4,35 100,00
VIETNAMIEN	8 7,69 33,33	5 5,81 20,83	7 8,64 29,17	2 5,13 8,33	2 5,71 8,33	24 6,96 100,00
PORTUGAIS	6 5,77 21,43	10 11,63 35,71	6 7,41 21,43	4 10,26 14,29	2 5,71 7,14	28 8,12 100,00
ENSEMBLE	104 100,00 30,14	86 100,00 24,93	81 100,00 23,48	39 100,00 11,30	35 100,00 10,14	345 100,00 100,00

Tableau 41 : Durée du premier emploi à l'arrivée
en France

< 13 MOIS	59	16.3	17.9
13-26 MOIS	57	15.7	17.3
27-52 MOIS	67	18.5	20.3
53-77 MOIS	49	13.5	14.8
78-128 MOIS	57	15.7	17.3
129-192 MOIS	23	6.3	7.0
193 ET +	18	5.0	5.5
ENSEMBLE	330	90.91	100.000

Tableau 42 : C.S.P. au deuxième emploi (avant la naturalisation) selon la C.S.P. au premier emploi à l'arrivée

EFFECTIFS % LIGNE ET COLONNE	AGRICULTEUR		PATRON IND E COMM		CADRES SUP PROF LIB		CADRES MOYEN S		EMPLOYES		CONTRMAITRE OO		MANOEUVRES OS		PERS SERVICE		ENSEMBLE
AGRICULTEUR	50.00	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	3.70	4	6.25	4	0.0	0	10
	20.00		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.00	40.00	40.00	40.00	0.0	0.0	4.24
PATRON IND ET COM	0.0	0	25.00	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	2
	0.0		100.00	100.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.85
CADRES SUP PROF LIB	0.0	0	0.0	0	75.00	9	0.0	0	5.00	1	0.93	1	0.0	0	0.0	0	11
	0.0		0.0	0.0	81.82	81.82	0.0	0.0	9.09	9.09	9.09	9.09	0.0	0.0	0.0	0.0	4.66
CADRES MOYENS	0.0	0	0.0	0	25.00	3	45.45	5	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	8
	0.0		0.0	0.0	37.50	37.50	62.50	62.50	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.39
EMPLOYES	0.0	0	25.00	2	0.0	0	45.45	5	60.00	12	1.85	2	9.38	6	22.22	2	29
	0.0		6.90	6.90	0.0	0.0	17.24	17.24	41.38	41.38	6.90	6.90	20.69	20.69	6.90	6.90	12.29
CONTRÉMAITRE OO	0.0	0	37.50	3	0.0	0	0.0	0	20.00	4	59.26	64	4.69	3	0.0	0	74
	0.0		4.05	4.05	0.0	0.0	0.0	0.0	5.41	5.41	86.49	86.49	4.05	4.05	0.0	0.0	31.38
MANOEUVRES OS	50.00	2	12.50	1	0.0	0	0.0	0	15.00	3	32.41	35	75.00	48	44.44	4	53
	2.15		1.08	1.08	0.0	0.0	0.0	0.0	3.23	3.23	37.63	37.63	51.61	51.61	4.30	4.30	39.41
PERS SERVICE	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1.85	2	4.69	3	33.33	3	6
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.00	25.00	37.50	37.50	37.50	37.50	3.39
AUTRE ACTIF	0.0	0	0.0	0	0.0	0	9.09	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1
	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	100.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.42
ENSEMBLE	100.00	4	100.00	8	100.00	12	100.00	11	100.00	20	108	108	100.00	64	100.00	9	236
	1.69		3.39	3.39	5.08	5.08	4.66	4.66	8.47	8.47	45.76	45.76	27.12	27.12	3.81	3.81	100.00

Tableau 43 : C.S.P. au troisième emploi (avant la naturalisation) selon la C.S.P. au premier emploi à l'arrivée

EFFECTIFS	PATRON IND E	CADRES SUP P	CADRES MOYEN	EMPLOYES	CONTREMAITRE	MANOEUVRES	PERS SERVICE	AUTRE ACTIF	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE	I COM	MOF LIB	S		OQ	OS			
AGRICULTEUR	0	0	1	0	5	0	0	0	6
	0.0	0.0	10.00	0.0	6.76	0.0	0.0	0.0	4.03
	0.0	0.0	16.67	0.0	83.33	0.0	0.0	0.0	100.00
PATRON IND ET COM	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	10.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.67
	100.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
CADRES SUP PROF LIB	0	4	0	0	2	0	0	0	6
	0.0	44.44	0.0	0.0	2.70	0.0	0.0	0.0	4.03
	0.0	66.67	0.0	0.0	33.33	0.0	0.0	0.0	100.00
CADRES MOYENS	0	2	2	0	0	0	0	0	4
	0.0	22.22	20.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.68
	0.0	50.00	50.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00
EMPLOYES	0	3	3	4	3	1	1	0	15
	0.0	33.33	30.00	57.14	4.05	3.13	16.67	0.0	10.07
	0.0	20.00	20.00	26.67	20.00	6.67	6.67	0.0	100.00
CONTREMAITRE OQ	4	0	1	0	44	3	0	1	53
	40.00	0.0	10.00	0.0	59.46	9.38	0.0	100.00	35.57
	7.55	0.0	1.89	0.0	83.02	5.66	0.0	1.89	100.00
MANOEUVRES OS	5	0	3	3	19	27	3	0	60
	50.00	0.0	30.00	42.86	25.68	84.38	50.00	0.0	40.27
	8.33	0.0	5.00	5.00	31.67	45.00	5.00	0.0	100.00
PERS SERVICE	0	0	0	0	0	1	2	0	3
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.13	33.33	0.0	2.01
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.33	66.67	0.0	100.00
AUTRE ACTIF	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	0.0	0.0	0.0	0.0	1.35	0.0	0.0	0.0	0.57
	0.0	0.0	0.0	0.0	100.00	0.0	0.0	0.0	100.00
ENSEMBLE	10	9	10	7	74	32	6	1	149
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	6.71	6.04	6.71	4.70	49.66	21.48	4.03	0.67	100.00

Tableau 44 : Stabilité dans l'emploi avant et après la naturalisation

PLUS D'UN EMPLOI	100	27.5	29.0
UN SEUL EMPLOI	<u>245</u>	<u>67.5</u>	<u>71.0</u>
ENSEMBLE	345	95.04	100.000

Tableau 45 : Durée du premier emploi après la naturalisation

< 41 MOIS	42	11.6	12.3
41-143 MOIS	34	9.4	10.0
UN SEUL EMPLOI	191	52.6	56.0
1 SEUL EMPLOI ET LE MEME	48	13.2	14.1
AUTRE	<u>26</u>	<u>7.2</u>	<u>7.6</u>
ENSEMBLE	341	93.94	100.000

Tableau 46 : Nombre d'emplois occupés après la naturalisation

UN	283	78.0	85.5
DEUX	35	9.6	10.6
3 ET PLUS	<u>13</u>	<u>3.6</u>	<u>3.9</u>
ENSEMBLE	331	91.18	100.000

Tableau 47 : La mobilité professionnelle du groupe ouvrier

	EFFECTIF	%
<u>CSP AU PREMIER EMPLOI APRES LA NATURALISATION</u> <u>DE CEUX QUI ETAIENT OUVRIERS A LEURS PREMIER</u> <u>EMPLOI A LEUR ARRIVEE EN FRANCE</u>		
. Patrons de l'industrie et du commerce _____	20	9,3
. Cadres moyens _____	8	3,7
. Employés _____	9	4,2
. Contremaître, O.Q. _____	121	56,5
. O.S., manoeuvres _____	47	22,0
. Personnels de service _____	6	2,8
. Autre _____	1	0,5
. Retraités _____	2	0,9
ENSEMBLE _____	214	100,0
<u>CSP ACTUELLE DES ENQUETES OUVRIERS, PREMIER</u> <u>EMPLOI APRES LEUR NATURALISATION</u>		
. Patrons de l'industrie et du commerce _____	10	5,1
. Professions libérales, cadres supérieurs _____	1	0,5
. Cadres moyens _____	8	4,1
. Employés _____	10	5,1
. Ouvriers _____	128	65,6
. Personnels de service _____	7	3,6
. Autres _____	6	3,1
. Sans profession _____	1	0,5
. Retraités _____	20	10,2
. Chômage _____	4	2,0
ENSEMBLE _____	195	100,0
<u>CSP ACUTELLE DES ENQUETES OUVRIERS A LEUR</u> <u>ARRIVEE EN FRANCE</u>		
. Patrons de l'industrie et du commerce _____	29	13,1
. Professions libérales, cadres supérieurs _____	2	0,9
. Cadres moyens _____	12	5,4
. Employés _____	14	6,3
. Ouvriers _____	119	54,2
. Personnels de service _____	7	3,2
. Autres _____	5	2,3
. Sans profession _____	1	0,4
. Retraités _____	26	11,8
. Chômage _____	5	2,3
ENSEMBLE _____	221	100,0

Tableau 48 : Amélioration de la situation professionnelle du fait de la naturalisation selon la nationalité d'origine

EFFECTIFS	AMELIOREE	RESTEE LA MEME	DETERIOREE	RIEN A VOIR	ENSEMBLE
% LIGNE ET COLONNE					
ITALIEN	9 12,00	32 12,90	0 0,0	0 0,0	41 12,06
	21,95	78,05	0,0	0,0	100,00
ESPAGNOL	8 10,67	21 8,47	1 50,00	3 20,00	33 9,71
	24,24	63,64	3,03	9,09	100,00
ESPAGNOL REFUGIE	1 1,33	6 2,42	0 0,0	0 0,0	7 2,06
	14,29	85,71	0,0	0,0	100,00
POLONAIS	1 1,33	19 7,66	0 0,0	0 0,0	20 5,88
	5,00	95,00	0,0	0,0	100,00
POLONAIS REFUGIE	3 4,00	6 2,42	0 0,0	2 13,33	11 3,24
	27,27	54,55	0,0	18,18	100,00
MAROCAIN	3 4,00	20 8,06	1 50,00	1 6,67	25 7,35
	12,00	80,00	4,00	4,00	100,00
MAROCAIN MULTIPLE	2 2,67	2 0,81	0 0,0	0 0,0	4 1,18
	50,00	50,00	0,0	0,0	100,00
TUNISIEN	6 8,00	15 6,05	0 0,0	0 0,0	21 6,18
	28,57	71,43	0,0	0,0	100,00
ALGERIEN	5 6,67	20 8,06	0 0,0	2 13,33	27 7,94
	18,52	74,07	0,0	7,41	100,00
ARMENIEN	0 0,0	4 1,61	0 0,0	0 0,0	4 1,18
	0,0	100,00	0,0	0,0	100,00
ARMENIEN REF,TRANSIT	1 1,33	8 3,23	0 0,0	0 0,0	9 2,65
	11,11	88,89	0,0	0,0	100,00
EUROPE DE L'EST	3 4,00	4 1,61	0 0,0	0 0,0	7 2,06
	42,86	57,14	0,0	0,0	100,00
EUROPE EST REFUGIE	7 9,33	15 6,05	0 0,0	0 0,0	22 6,47
	31,82	68,18	0,0	0,0	100,00
EGYPTIEN REFUGIE	1 1,33	3 1,21	0 0,0	2 13,33	6 1,76
	16,67	50,00	0,0	33,33	100,00
LIBANAIS	2 2,67	2 0,81	0 0,0	0 0,0	4 1,18
	50,00	50,00	0,0	0,0	100,00
TURCS	0 0,0	3 1,21	0 0,0	1 6,67	4 1,18
	0,0	75,00	0,0	25,00	100,00
GRECS	4 5,33	5 2,02	0 0,0	1 6,67	10 2,94
	40,00	50,00	0,0	10,00	100,00
YOUGOSLAVE	1 1,33	17 6,85	0 0,0	0 0,0	18 5,29
	5,56	94,44	0,0	0,0	100,00
YOUGOSLAVE REFUGIE	5 6,67	10 4,03	0 0,0	0 0,0	15 4,41
	33,33	66,67	0,0	0,0	100,00
VIETNAMIEN	5 6,67	17 6,85	0 0,0	2 13,33	24 7,06
	20,83	70,83	0,0	8,33	100,00
PORTUGAIS	8 10,67	19 7,66	0 0,0	1 6,57	28 8,24
	28,57	67,86	0,0	3,57	100,00
ENSEMBLE	75 100,00	248 100,00	2 100,00	15 100,00	340 100,00
	22,06	72,94	0,59	4,41	100,00

CHAPITRE II

QUELQUES MODES D'INSERTION SOCIALE

QUELQUES MODES D'INSERTION SOCIALE

Notre objectif est de déterminer si la population naturalisée a un mode d'insertion original dans la société française, distinct à la fois de celui des étrangers vivant en France et de celui des Français "de souche" ou si la diversité des itinéraires et des conditions d'existence actuelle conduit à un éclatement des pratiques sociales et à une pluralité des modes d'insertion.

Chaque mode d'insertion se définit par une combinaison spécifique des pratiques dans chacun des domaines suivants :

- L'insertion économique : emploi, logement.
- Les pratiques sociales : les relations interpersonnelles, la participation à la vie associative et l'intérêt porté aux questions politiques.
- Les pratiques culturelles qui se réfèrent au cadre de la société d'origine : fêtes habitudes culinaires, pratiques religieuses langue utilisée avec les enfants.
- Le lien au pays d'origine : recherche d'information sur le pays d'origine et fréquence du retour au pays.
- Le sentiment d'appartenance à la société française.

L'analyse des résultats globaux¹ fait d'abord apparaître une image moyenne des pratiques qui caractérisent l'insertion à partir de laquelle nous sommes efforcés dans un deuxième temps de dégager des modes d'insertion différenciés correspondant à des catégories de population.

¹ L'insertion socio-économique a déjà été analysée dans la fréquentation de l'échantillon. Nous n'y reviendrons pas ici.

I - CARACTERISTIQUES GENERALES

1. LES PRATIQUES SOCIALES

Nous avons tenté de les saisir à travers trois éléments :

- Les relations interpersonnelles.
- La vie associative.
- L'intérêt porté à la vie politique.

11. *Les relations interpersonnelles*

Dans le questionnaire nous posions une série de questions (cf. annexe, questionnaire Q. 35 à 44) concernant le degré d'intensité de relation avec plusieurs catégories de personnes allant de la famille et de celle du conjoint à la communauté d'origine en passant par différentes catégories de français (voisins, collègues, ...).

L'examen des réponses à ces questions appellent quelques remarques globales :

- Il faut tout d'abord noter que la réponse "*mauvaise relation*" est quasi inexistante (deux cas) quelle que soit la catégorie de personnes visée. Il semble que les enquêtés préfèrent déclarer qu'ils n'ont pas de relation. Parallèlement, quelle que soit la catégorie de personnes, le critère "*bonne relation*" donne toujours le taux le plus élevé, et le critère "*intime*" (se recevoir mutuellement) un nombre beaucoup moins important de réponses (sauf dans la famille). Ceci montre bien qu'il est difficile de mesurer la sociabilité au moyen d'une enquête par questionnaire, la tendance générale des réponses étant toujours "*je suis bien avec tout le monde*" mais ne signifiant nullement l'existence réelle de relation.
- En dehors de la famille, ce sont les collègues français que l'on reçoit ou chez qui l'on est reçu le plus souvent (25,6 % de relations "*intimes*"). Les autres contacts avec les Français sont faibles (18,7 %).
- Les relations avec les voisins sont très limitées mais elles ne le seraient probablement pas moins dans une population française de référence (milieu urbain).

Ces considérations sont donc très générales et sont susceptibles de s'appliquer à une population autre que celle qui se naturalise. Aussi dans l'analyse qui suit, nous approfondirons plus particulièrement le lien à la famille, milieu d'accueil (ou de repli) pour l'étranger et trois niveaux de relations qui nous paraissent les plus significatifs au regard de la population étudiée en ce qu'ils expriment soit le lien avec la communauté d'origine (anciens compatriotes), soit une recherche de relations hors du milieu de

travail (autres français) ou avec d'autres minorités (autres étrangers).

- . Le maintien de relations fortes avec la communauté d'origine est un comportement assez minoritaire : la part de ceux qui n'entretiennent pas ou peu de relations avec leurs anciens compatriotes est plus élevée (30 %) que celle des enquêtés qui se reçoivent mutuellement (22 %).
- . Peu nombreux sont ceux qui ont tissé des liens étroits avec les Français (18,7 %) ou avec les étrangers non compatriotes (7,7 %). Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que la part de ceux qui refusent de répondre est élevée. Dans le cas des étrangers non compatriotes le pourcentage important de "*pas ou peu de relations*" ne doit pas étonner. Il peut exprimer non pas le refus de fréquenter des étrangers mais l'absence d'étranger ou de possibilité de contact avec eux dans l'environnement des enquêtés.
- . Par contraste on note le haut coefficient de relations "*intimes*" avec la famille que ce soit la sienne (50,4 %) ou celle du conjoint (46 %). Il convient de rapprocher ces chiffres de ceux qui se rapportent à l'existence de la famille en France. Au total, peu de naturalisés se trouvent totalement isolés puisque plus des trois quarts déclarent avoir de la famille en France, et pour la plupart il s'agit même de leur propre famille (cf. annexe questionnaire Q. 34).

Le rapide examen des résultats globaux, en particulier du critère "*intime*" paraît dresser le profil d'une population ayant dans sa majorité un faible niveau de relations interpersonnelles en dehors de la famille et confirme l'existence d'une attitude de repli sur la famille que nous avons mise en évidence dans la phase qualitative. Seule, une minorité de la population étudiée (20 à 25 %), par la diversité des contacts pris par elle en dehors de la famille, apparaît comme plus ouverte sur l'extérieur.

12. La vie associative (Q. 56)

Plus de 30 % des enquêtés participent à au moins une association et les taux de réponses par type d'activité montrent que certains d'entre eux sont à la fois membres de plusieurs associations. Ce sont les associations de parents d'élèves et celles de loisirs et de culture qui recueillent le plus de suffrages.

Il est possible de comparer ce taux de participation sociale aux données correspondantes concernant la population française.

D'après les résultats de l'exploitation sur les chefs de ménages de l'enquête réalisée sur un échantillon national par le C R E D O C¹, 53 % des chefs de ménage sont adhérents à au moins une association. Le taux de participation des naturalisés de notre enquête paraît relativement faible.

¹ Enquête 1978-1979 sur les situations et perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français (phase 1), juillet 1979.

13. *L'intérêt porté à la politique (Q. 58)*

Longtemps empêché de participer à la vie politique et même d'exprimer des opinions au risque de manquer à la réserve à laquelle est tenu tout résident étranger en France, les naturalisés qui acquièrent le droit de vote (au bout de cinq ans avant la loi de 1972, immédiatement depuis) manifestent-ils, à l'égard de la politique, l'enthousiasme des néophytes ou bien continuent-ils d'afficher la prudence dont ils ont dû faire preuve au cours du séjour en France, prudence dont tiennent le plus grand compte les personnes chargées d'étudier les demandes de naturalisation. C'est finalement la prudence qui l'emporte comme le montrent les résultats de la question 58 : 7 % s'intéressent beaucoup à la vie politique, contre 51 % qui n'y portent qu'un intérêt moyen, et 40 % qui ne s'y intéressent pas du tout.

Ainsi quel que soit le niveau des pratiques sociales que l'on analyse dans la population étudiée, une minorité (20 à 30 %) ayant des pratiques qui témoignent d'une vie sociale assez intense (relations interpersonnelles en dehors de la famille, vie associative assez élevée, intérêt porté à la vie politique) semble se détacher du reste de la population dont les pratiques paraissent beaucoup plus restreintes et limitées au cadre familial.

2. LES PRATIQUES CULTURELLES

Nous les avons identifiées à travers la célébration des fêtes, les pratiques religieuses, les habitudes culinaires et l'attitude par rapport à la langue d'origine.

21. *Le maintien des coutumes et les pratiques religieuses et culinaires*

Les réponses à la question 51 montrent que seulement 36 % des enquêtés continuent à célébrer des fêtes de leur pays ou de leur communauté d'origine. Par exemple, les Vietnamiens ont cité le nouvel an vietnamien (têt), les Polonais la fête de la Saint Stanislas, les Arméniens commémorent le génocide, les Israélites, surtout ceux d'Afrique du Nord et d'Egypte, le Yom Kippour. Bien souvent ces pratiques s'accompagnent de la célébration parallèle de fêtes françaises même lorsque celles-ci sont complètement étrangères à la communauté : la plupart des familles fêtent Noël ne serait-ce que les enfants, mais n'en continuent pas moins de célébrer les fêtes correspondantes de leur communauté.

La célébration des fêtes, même à caractère religieux, ne va pas de pair avec l'observation des pratiques religieuses : moins de 20 % de la population enquêtée est réellement pratiquante (Q. 53). A cet égard, dans bien des cas, la célébration d'une fête est plus significative de l'appartenance à la communauté que de l'attachement à la religion dont l'émigration a été, pour une minorité non négligeable (26 % des enquêtés), l'occasion de se détacher.

C'est cette même signification qu'il faut attribuer aux pratiques culinaires : les trois quarts de la population enquêtée ne préparent de la cuisine traditionnelle qu'en certaines circonstances pour les fêtes ou lorsqu'ils reçoivent des amis.

Fêtes, pratiques culinaires occasionnelles, autant de moments où l'on peut maintenir son identité sans se singulariser ou même en se valorisant.

En définitive ce comportement n'est pas tellement éloigné de celui des Français qui aiment rappeler leur attachement à leur région ou province d'origine en préparant à leurs convives leurs spécialités les plus savoureuses.

22. *La langue utilisée en famille* (Q. 46)

Il y a une progression dans l'utilisation de la langue française lorsque l'on passe de la famille élargie à la famille nucléaire. Ce sont les pourcentages d'enquêtés parlant leur langue d'origine avec leurs enfants et d'enfants connaissant la langue maternelle de leurs parents qui sont le plus révélateurs d'une volonté de maintien de l'identité culturelle, et d'une affirmation du droit à la différence : précisément, ces pourcentages sont assez élevés (40 % des enfants connaissent la langue maternelle des parents et parmi eux, 6 % seulement ne la connaissent que très peu).

Cette pratique est le signe d'une résistance à l'assimilation, et du maintien de lien avec le pays d'origine dont nous allons voir la pérennité pour une fraction non négligeable des enquêtés.

3. LES LIENS AU PAYS D'ORIGINE

Ils sont globalement plus étroits qu'on ne pouvait l'imaginer a priori de la part des naturalisés. Plus de 40 % des enquêtés sont retournés plusieurs fois dans leur pays d'origine et pour certains il s'agit d'une pratique régulière (18 % y vont tous les ans pour les vacances). Pour la plupart, le changement de nationalité ne les gêne pas dans leur contact avec leurs anciens compatriotes restés au pays (Q. 63). On peut toutefois penser que l'habitude de voyages réguliers au pays d'origine varie fortement suivant les nationalités et les raisons d'émigration.

L'attachement au pays d'origine se manifeste aussi dans la recherche d'information sur ce pays (Q. 64) et dans les moyens qu'on utilise pour l'obtenir.

A cet égard, on remarque que près de la moitié des enquêtés cherche à s'informer tout particulièrement sur ce qui se passe dans leur ex-patrie, et pour 30 % d'entre eux le support de l'information est constitué par les médias étrangers (journaux ou radio), ce qui dénote un effort particulier pour maintenir des liens étroits au pays d'origine.

4. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Ayant à choisir entre deux options contradictoires : "*Je suis différent des Français*", "*je me sens vraiment Français*", la majorité des personnes (71,5 %) manifeste leur accord avec la seconde option, tandis que 9,4 % d'entre elles approuvent la première et que 18,5 % ne sont d'accord avec aucune des deux options.

Près de 30 % des enquêtés admettent bien que l'acquisition de la nationalité française n'a pas automatiquement fait d'eux des "*Français*". Se faisant souvent peu d'illusions sur leurs possibilités d'être complètement intégrés à la société française, ils reportent leur espoir sur leurs enfants dont ils ne doutent pas qu'ils seront, eux de "*vrais*" Français et reconnus comme tels.

II - LES MODES D'INSERTION DIFFERENCIÉS

1. METHODOLOGIE

Afin d'établir une typologie des modes d'insertion nous avons utilisé deux méthodes d'analyse complémentaires : l'analyse des correspondances multiples et la classification ascendante hiérarchique.

La première est la plus adaptée à l'analyse des informations individuelles saisies par les questionnaires où chaque individu est représenté par ses réponses à toutes les questions, cet ensemble constituant son profil complet.

L'analyse des correspondances multiples appliquée à ces profils a pour objectif de réduire l'espace initial en un espace à 1, 2 ... 4 dimensions au plus dans lequel les similitudes et les oppositions initiales seront respectées. Un des avantages de la méthode est d'éliminer les variations non systématiques et de rendre visualisables les distances les plus pertinentes entre les observations et réciproquement entre les variables.

La démarche consiste à choisir un corpus de variables homogène en fonction du thème que l'on veut étudier : l'analyse produira la structure de ces variables dites actives. L'interprétation de cette structure sera en général facilitée par l'introduction des autres informations exogènes à ce corpus, dites variables illustratives. L'analyse aboutit à des formes, sans frontière précise. On peut énoncer ici trois règles simples d'interprétation :

1. Chaque modalité projetée est le centre de gravité de tous les individus ayant cette propriété.
2. La proximité entre les points a d'autant plus d'importance qu'ils sont éloignés de l'origine des axes.
3. Les variables actives contribuent plus ou moins fortement à la structure du graphique. Nous n'avons retenu que celles dont la contribution était significative c'est-à-dire supérieure à deux.

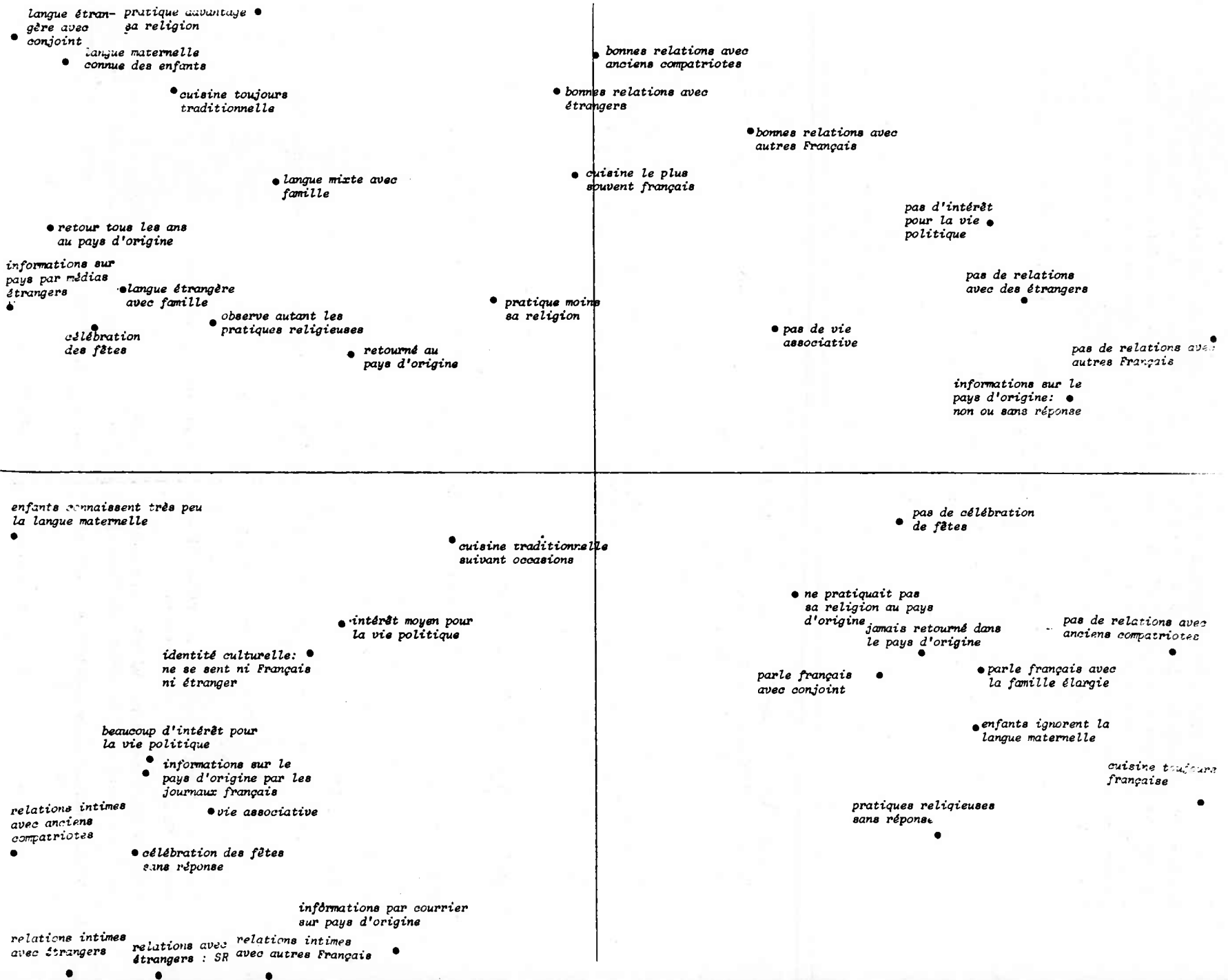
Dans un deuxième temps, d'après les dix premiers facteurs dégagés par l'analyse de correspondances multiples, l'utilisation de la classification ascendante hiérarchique a permis d'identifier les principaux groupes selon la combinaison spécifique de pratiques qu'ils déploient.

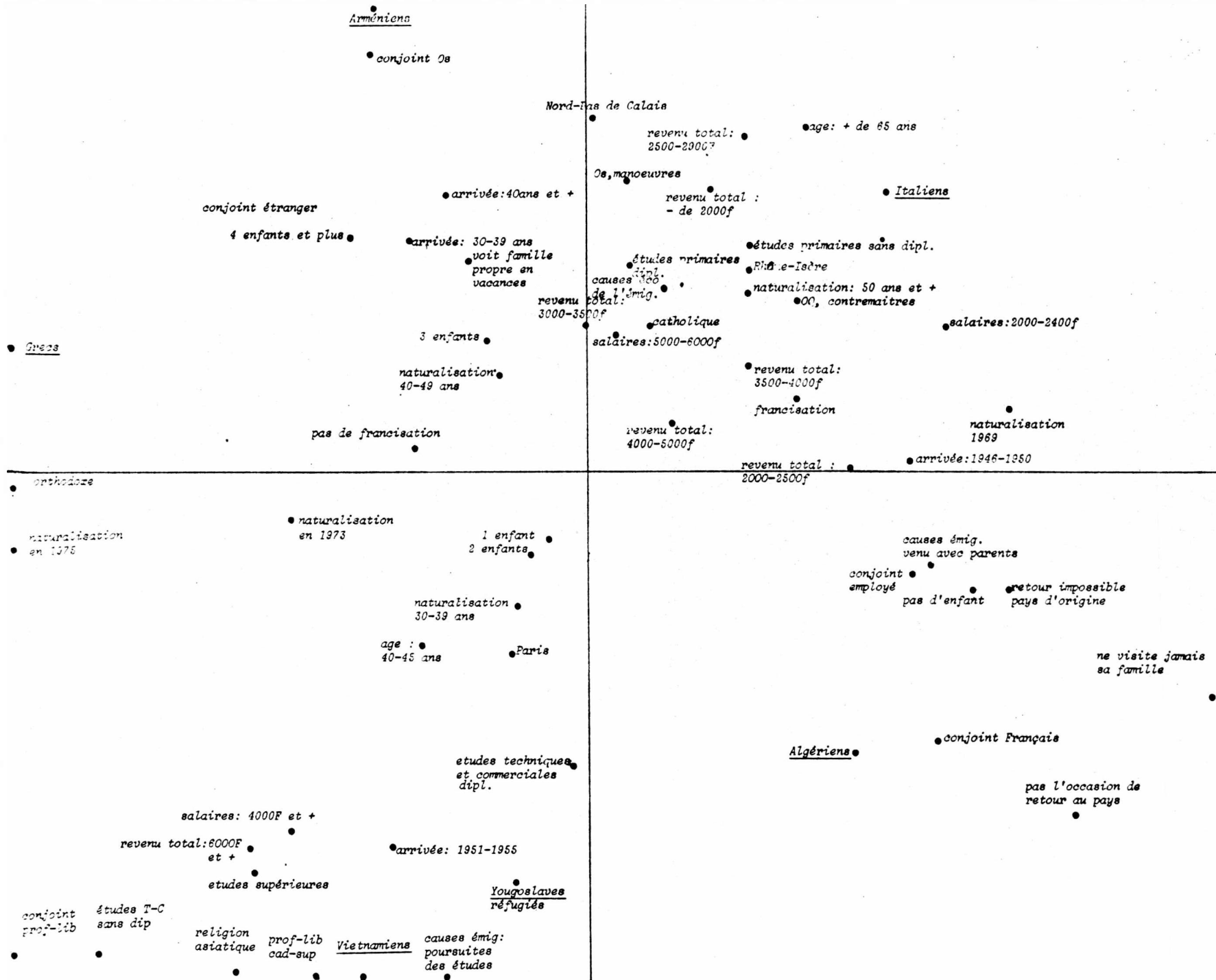
Pour notre étude, 14 variables actives, comportant 287 modalités, définissent l'insertion socio-culturelle et 49 variables illustratives comportant 284 modalités complètent l'information et participent à l'explication globale du graphique.

2. DESCRIPTION GENERALE DU SCHEMA

Sur le premier axe on constate une forte opposition entre les valeurs extrêmes des variables actives suivantes :

- | | |
|---|--|
| - Intérêt pour la vie politique. | - Pas d'intérêt. |
| - Vie associative. | - Pas de participation. |
| - Relations intimes avec les compatriotes. | - Pas ou peu de relations avec les compatriotes. |
| - Célébration de fêtes du pays ou de la communauté d'origine. | - Pas de célébration de fête. |
| - Cuisine traditionnelle, ou traditionnelle suivant les occasions. | - Cuisine française. |
| - Langue étrangère ou mixte utilisée avec le conjoint et avec la famille. | - Langue française toujours utilisée avec le conjoint ou la famille. |
| - Langue maternelle connue des enfants (beaucoup ou un peu). | - Langue maternelle ignorée des enfants. |
| - Retour tous les ans au pays d'origine. | - Jamais retourné au pays d'origine. |





Certaines variables actives qui définissaient l'insertion n'apparaissent pas sur ce premier axe car elles ne contribuent pas réellement à la structure ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont aucune valeur et qu'elles ne seront pas prises en considération dans la suite de l'analyse : au même titre que les variables illustratives, elles permettent d'interpréter les axes ou la configuration globale du graphique.

Le seul élément nouveau sur le second axe est l'opposition entre d'une part les "*bonnes relations*" avec tout le monde et d'autre part les relations intimes ou l'absence de réponse.

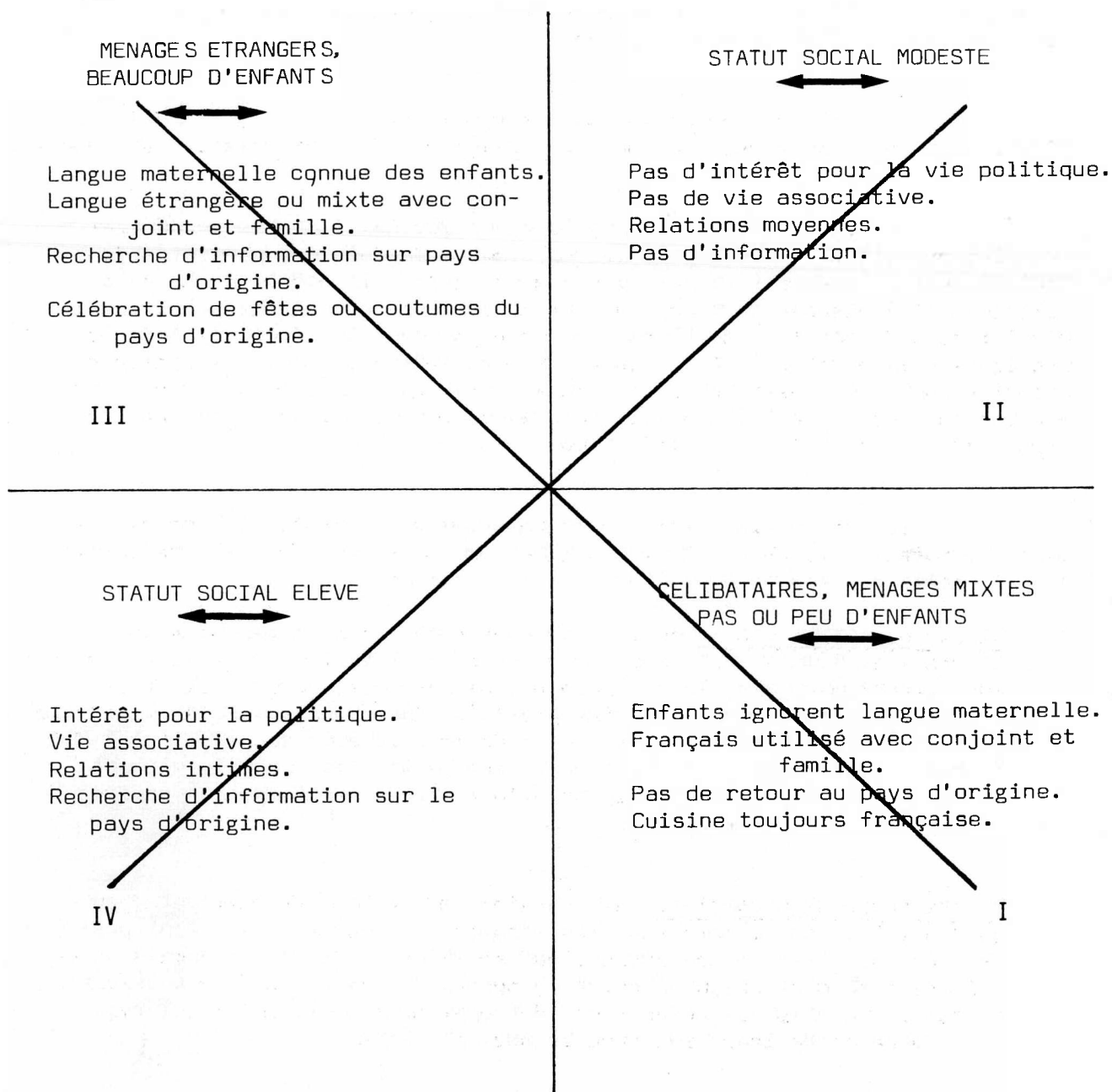
Les autres variables soit ne contribuent pas à la formation de l'axe, soit sont les mêmes que pour le premier axe (vie associative et langue).

Il résulte de cette première analyse qu'il semble se dégager une première opposition entre des individus ayant à la fois une participation sociale active (concrétisée par la vie associative, l'intérêt porté à la politique et l'étendue du cercle des relations) et des pratiques culturelles révélatrices du maintien de liens avec le pays d'origine (retour, information, pratiques culinaires et fêtes, langue) et des individus dont les pratiques sociales sont très restreintes et dont les pratiques culturelles dénotent une tendance certaine à l'assimilation. Nous verrons par la suite que les oppositions se feront en réalité de manière moins tranchée.

L'observation globale du graphique et de toutes les modalités, qu'elles soient actives ou supplémentaires, nous éclaire sur les fondements des clivages observés en même temps qu'elle les précise.

- Un axe de statut social suit la diagonale allant du quadrant 4 au quadrant 2. A un statut élevé (revenus supérieurs à 6 000 F, appartenance aux catégories professions libérales, cadres supérieurs, haut niveau d'instruction) correspondent des pratiques indiquant une forte participation sociale, alors qu'à un statut modeste (revenus de 2 000 F à 6 000 F, faible niveau d'instruction, appartenance à la classe ouvrière) sont associées des pratiques témoignant d'une faible participation sociale et d'un relatif isolement.
- Un axe socio-démographique suit la diagonale allant du quadrant 1 au quadrant 3. Les célibataires, les ménages mixtes, ceux qui n'ont pas d'enfant ou en ont peu ne paraissent pas se différencier des Français quant à leurs pratiques culturelles. A l'opposé, les individus ayant un conjoint étranger, de nombreux enfants ont des pratiques culturelles qui rappellent la permanence de leur lien avec le pays d'origine.

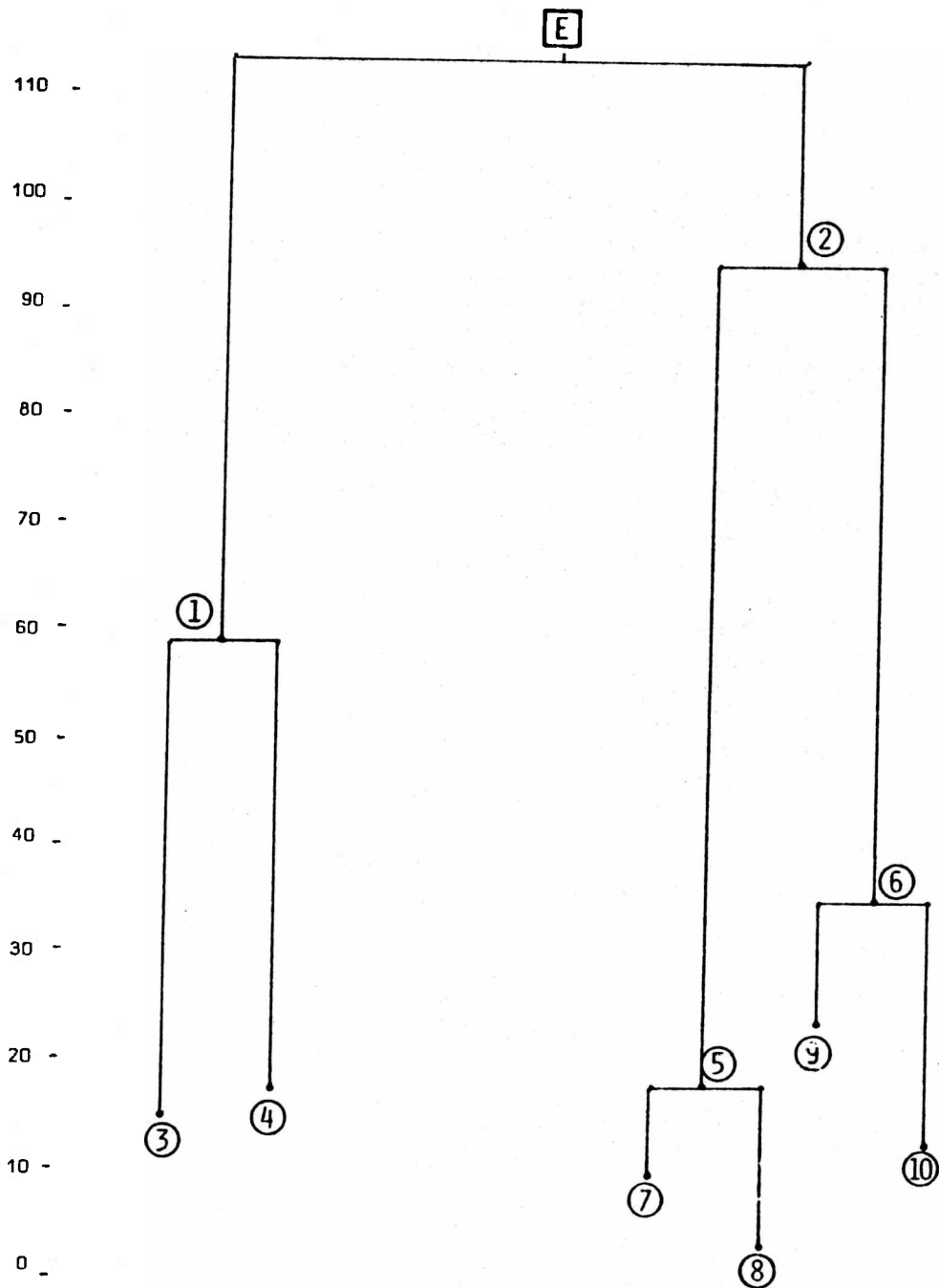
Le graphique suivant visualise ces oppositions et leurs composantes.



3. TYPLOGIE DES PRATIQUES

La méthode de classification ascendante hiérarchique permet d'aller plus loin dans les différenciations observées au niveau des groupes et de leurs pratiques socio-culturelles. On a retenu 12 variables pour caractériser ces pratiques (cf. tableau en fin de chapitre).

Cette méthode fait éclater l'échantillon en deux branches qui se ramifient elles-mêmes successivement par groupes de deux.



L'ensemble de l'échantillon se décompose en deux groupes d'inégale dimension, le groupe 1 comporte 90 personnes et le groupe 2 : 273.

31. Les deux principaux groupes

311. Le groupe 1 : ouverture et dualité culturelle

Ce groupe présente la combinaison des pratiques suivantes :

3111. Les pratiques

- Les pratiques sociales

Les enquêtés de ce groupe se distinguent par l'intensité et la diversité de leurs relations sociales (le pourcentage de relations intimes est deux à trois fois supérieur à la moyenne de l'échantillon quelle que soit la catégorie de personnes visée).

La moitié des individus de ce groupe sont membres d'une association et 80 % s'intéressent à la vie politique.

- Le lien au pays d'origine

C'est davantage par les contacts avec leurs anciens compatriotes et par la recherche d'information par les journaux français qu'en effectuant des séjours dans le pays d'origine que se maintient le lien au pays de départ (48 % ne sont jamais retournés dans leur pays d'origine) et le pourcentage de ceux qui s'informent sur ce pays est de 20 points au-dessus de la moyenne).

- Les pratiques culturelles

C'est principalement à ce niveau qu'apparaît la dualité culturelle. Près de la moitié de ceux qui répondent continuent de célébrer des fêtes traditionnelles et ils font volontiers leur cuisine traditionnelle. Ces pratiques sont, dans une certaine mesure, liées aux pratiques religieuses qu'observent un quart des individus de ce groupe (contre 19 % en moyenne).

La dualité culturelle trouve sa limite dans une large méconnaissance de la langue maternelle par les enfants (27 % seulement déclarent que leurs enfants la connaissent).

L'option choisie à propos de l'identité culturelle traduit la perception du double rattachement : 28 % ne se sentent ni français, ni étranger.

3112. Caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques

Le niveau d'instruction de ce premier groupe est en moyenne élevé puisque la proportion de ceux qui ont fait des études supérieures est deux fois plus importante que celle de l'échantillon. Ce groupe, trois fois moins important que le groupe complémentaire (n° 2) comprend la moitié des personnes ayant fait des études supérieures.

L'appartenance socio-professionnelle se distingue par le poids des statuts élevés et surtout de celui des professions libérales et cadres supérieurs (24 % au lieu de 11 % dans l'échantillon). 55 % des individus appartenant à cette C.S.P. se trouvent dans ce groupe. Les artisans-commerçants sont aussi plus nombreux, ainsi que les cadres moyens. En revanche, les ouvriers sont faiblement représentés. Le conjoint exerce souvent une profession et a plutôt tendance à être, comme le chef de ménage, membre d'une profession libérale ou cadre supérieur. En conséquence, les salaires et le revenu total du ménage atteignent un niveau élevé (45 % ont un revenu supérieur à 6 000 F). Ils sont aussi plus souvent propriétaires que la moyenne.

La nationalité d'origine est très discriminante : les Vietnamiens "*dominant*" ce groupe dont ils forment 18 % des effectifs et les deux tiers des naturalisés vietnamiens se trouvent ici. D'autre part, on remarque une sur-représentation des Yougoslaves, des Marocains et des Tunisiens. En ce qui concerne l'appartenance religieuse, les israélites, les catholiques orthodoxes et les asiatiques sont proportionnellement plus nombreux.

Les familles de un ou deux enfants sont majoritaires dans cette catégorie où le taux de célibataires se situe dans la moyenne.

Ils sont arrivés plutôt jeunes (avant 30 ans) et très souvent au cours de deux périodes : 1951-1955 et après 1960. Leur naturalisation intervient après un séjour relativement bref puisque 43 % ont entre 30 et 39 ans lorsqu'ils l'obtiennent. Au moment de l'enquête, la moyenne d'âge est évidemment assez basse. Toutefois la tranche des 40-45 ans n'est pas négligeable.

Ils vivent en grande majorité dans la région parisienne.

312. Le groupe 2 : des caractéristiques "moyennes"

3121. Les pratiques

En raison de son importance numérique (273 individus) les pratiques de ce groupe, comme les caractéristiques des individus qui le composent, tendent vers la moyenne. C'est au niveau des sous-groupes que l'on verra apparaître des différenciations significatives.

Très schématiquement, ce groupe se caractérise par la "normalité" des relations qui sont entretenues avec les anciens compatriotes, les Français et les étrangers ("bonnes relations" = 53 %). Il s'oppose au groupe précédent par son niveau plus faible de participation sociale (vie associative (23 %) et intérêt pour la vie politique ("moyen" : 46 %, "fort" = 5,8 %), et par l'absence de recherche d'information sur le pays d'origine (40 % seulement s'informent).

Au niveau des pratiques culturelles, il se singularise peu.

3122. Caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques

Les premières opposent les individus appartenant à ce groupe et ceux du groupe précédent. En particulier on constate un faible niveau d'études, (taux d'études supérieures plus bas que la moyenne) et une appartenance dominante à la classe ouvrière. Au niveau des salaires ou des revenus, toutes les tranches moyennes sont sur-représentées.

Trois nationalités ont à l'intérieur de ce groupe un poids légèrement plus important que dans l'échantillon : les Italiens, les Polonais (y compris les réfugiés), les Européens de l'Est (y compris les réfugiés). Les Vietnamiens, concentrés dans le premier groupe, sont évidemment très peu nombreux ici et la proportion de Yougoslaves est, elle-même, plus faible.

La composition de la famille : nationalité du conjoint et nombre d'enfants ne diffèrent guère des résultats d'ensemble.

Au niveau des causes d'émigration, les causes économiques sont plus fréquemment citées qu'en moyenne alors que les projets scolaires le sont nettement moins.

L'âge à l'arrivée ne distingue pas particulièrement ces enquêtés, ni la période à laquelle cette arrivée se situe. Tout au plus remarque-t-on leur tendance à appartenir à des vagues d'immigration plus anciennes (l'écart avec le premier groupe pour les périodes récentes est très net). La naturalisation intervient à un âge plus avancé que dans le premier groupe (après 50 ans pour 25 %). Il est normal que l'âge au moment de l'enquête suive aussi cette tendance qui, on le verra, apparaîtra avec plus de netteté dans d'autres groupes. Le poids des enquêtés résidant en Rhône-Isère et Nord-Pas de Calais est particulièrement important.

Le clivage essentiel à l'intérieur de notre échantillon semble s'opérer sur les pratiques sociales. C'est le fait de combiner à la fois une vie associative élevée, un intérêt marqué pour la vie politique et des relations sociales intimes avec des personnes d'origine très diverses qui fondamentalement distingue le premier groupe du reste des enquêtés. Un-ou deux-des critères pourra ressortir dans les sous-groupes du groupe 2 mais jamais l'apparition simultanée des trois.

Globalement, cette combinaison de pratiques est plutôt le fait des couches supérieures de la société ; seulement 13 % des ouvriers de notre échantillon s'y positionnent et 23 % des employés.

32. Les groupes 3 et 4 : sous-groupes du groupe 1

Le groupe 1 se scinde en deux sous-groupes : 33 personnes appartiennent au groupe 3 et 57 au groupe 4. Nous verrons ce qui les différencie le plus entre eux et par rapport au groupe mère.

321. Les pratiques

Le degré de participation sociale mesuré par les pourcentages de relations intimes, de vie associative et d'intérêt pour la politique est particulièrement fort pour le groupe 3 qui incontestablement constitue le groupe le plus ouvert sur l'extérieur. Cette ouverture se traduit également par la recherche d'information sur le pays d'origine (par près des trois quarts des membres de ce groupe) tant par les canaux d'information français (39 %) qu'à travers les médias étrangers (18 %). Le degré de participation sociale du groupe 4 est moindre car si les relations intimes avec les anciens compatriotes et les Français restent à un niveau élevé, en revanche celles qu'il a avec des étrangers sont quasiment inexistantes. De même, si ses membres adhèrent volontiers à une association (la moitié d'entre eux le font) ils font preuve d'un intérêt tout à fait mitigé pour la politique. Leur curiosité pour ce qui se passe dans leur pays d'origine est certes nettement plus grande que la moyenne de l'échantillon mais nettement inférieure à celle du groupe 3 (65 % recherchent une information contre 49 en moyenne et 74 % dans le groupe 3). Les contacts directs avec le pays d'origine par les voyages qu'on y effectue compensent à peine cette moindre recherche d'information, car si un peu plus d'enquêtés de ce groupe 4 sont retournés dans leur pays d'origine, ils n'y ont très souvent effectué qu'un seul séjour. Auraient-ils été déçus, ce qui expliquerait le désintérêt que beaucoup portent sur ce qui s'y passe ?

Au niveau des pratiques culturelles, celles qui se rattachent à la société d'origine sont plus développées dans le groupe 3 que dans le groupe 4 : près de la moitié des membres du groupe 3 continuent de célébrer des fêtes que ne célèbrent généralement pas les Français et la préparation de la cuisine traditionnelle continue d'être une tâche très répandue : le groupe 3 est l'un des deux sous-groupes où la proportion de ceux qui font toujours la cuisine traditionnelle est la plus élevée (15 %).

Ces pratiques culturelles n'ont pas un fondement religieux très marqué : le groupe 3 comprend une proportion de non pratiquants assez élevée. Au contraire, bien que plus intégré au niveau culturel le groupe 4 se remarque par sa religiosité : 31,5 % pratiquent autant que dans le pays d'origine et le taux de ceux qui ne pratiquaient pas est particulièrement bas (33 %).

Enfin, le sentiment d'appartenance résume la différence de perception : ceux du groupe 3 majoritairement ne se sentent ni français ni étranger, alors que les trois quarts des enquêtés du groupe 4 approuvent l'option "*Je me sens Français*".

Pour résumer, il semble que le groupe 3 caractérise des individus conscients d'être dans une situation de dualité culturelle; leurs pratiques ajoutées à leur esprit d'ouverture et à leur curiosité montrent leur souci de ne pas renier leur héritage culturel pour s'intégrer dans la société française. Ce sont certainement eux qui assument le mieux leur différence, et au besoin n'hésitent pas à la valoriser (cuisine, fête).

Le groupe 4 est à mi-chemin du groupe 3 et du groupe mère : le cercle de relations se rétrécit aux français et aux autres compatriotes, l'intérêt pour la vie politique ou le pays d'origine s'estompe. Une pratique religieuse assez développée soude ce groupe qui cherche de façon volontariste à s'intégrer dans la société française.

322. Caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques

Dans les deux groupes, on observe un niveau d'instruction particulièrement élevé. Mais le premier (3) est caractérisé par le taux important d'études supérieures alors que c'est le technico-commercial qui l'emporte dans le second (4).

Cette différence se prolonge dans l'appartenance socio-professionnelle : beaucoup de cadres supérieurs et de membres de professions libérales dans le groupe 3 (près de 40 %) alors que les cadres moyens dominent le groupe 4 (18 %). Les conjoints qui travaillent sont plus nombreux dans le premier que dans le second et il n'est pas rare qu'ils soient eux-mêmes membres des professions libérales ou cadres supérieurs. Les salaires et les revenus sont en conséquence élevés, surtout dans le groupe 3.

Le statut d'occupation du logement varie : dans le groupe 3 on est très fortement propriétaire (57 %) alors qu'on est locataire dans une proportion supérieure à la moyenne dans le groupe 4 (54 %), ce qui pourrait correspondre à la différence de structures des revenus entre ces deux groupes.

Les nationalités d'origine les plus représentées sont :

- Dans le groupe 3 : les Vietnamiens (un tiers de ce groupe), les Yougoslaves non réfugiés (12 %) et les Marocains (12 %). 46 % des Vietnamiens se trouvent ici et 20 % des Yougoslaves.
- Dans le groupe 4 : les Tunisiens (12 %) et les Yougoslaves réfugiés (12 %) et, dans une moindre mesure, les Portugais et les Algériens. On trouve dans ce groupe un tiers des Tunisiens, 47 % des Yougoslaves réfugiés, 25 % des Portugais et 21 % des Algériens.

L'appartenance religieuse est très liée à la nationalité. 21 % d'orthodoxes dans le groupe 3, 19 % d'israélites dans le groupe 4. Dans ces deux groupes on observe une nette sous-représentation des catholiques (la moitié).

La situation familiale n'est pas identique dans les deux groupes : moins de gens mariés, donc moins d'enfants dans le groupe 3. Dans le groupe 4 la proportion de ménages mixtes est légèrement supérieure à celle du groupe 3. (On a déjà vu que les Algériens et les Yougoslaves sont parmi les nationalités celles où l'on compte le plus de ménages mixtes : cf. tableau 5 dans la présentation de l'échantillon.

L'émigration a souvent eu comme cause la poursuite des études (27 % dans le groupe 3 et 15 % dans le groupe 4). En revanche, les causes économiques sont beaucoup moins citées que dans la moyenne de l'échantillon et les causes politiques n'apparaissent réellement que dans le groupe 4, dans une proportion égale à la moyenne.

Enfin, en ce qui concerne :

- . L'année d'arrivée : le groupe 3 est marqué par deux vagues : 1951-1955 et après 1964 alors que le groupe 4 est dominé par les arrivées intervenues entre 1960 et 1964.
- . L'âge à l'arrivée et l'âge à la naturalisation : Le groupe 3 concentre le plus grand pourcentage de ceux arrivés en France avant 18 ans (36 %). Cependant, ce ne sont pas les individus appartenant à ce groupe qui se naturalisent les plus jeunes mais ceux du groupe 4 dont près de la moitié se naturalise entre 30 et 39 ans (et 65 % avant 10 ans contre 54 % dans le groupe 3).

Le groupe 3 partage les mêmes caractéristiques en plus prononcées que le groupe mère (groupe 1) au niveau des pratiques constitutives du mode d'insertion.

Le groupe 4 en conséquence présente une image plus édulcorée de ces pratiques. On peut se demander si ce clivage ne reflète pas une différence de statut social entre les couches supérieures dominantes dans le groupe 3 et les couches moyennes plus typiques du groupe 4.

33. Les sous-groupes du groupe 2

Le groupe 2 éclate en deux groupes fortement différenciés quant à leurs pratiques et à certaines caractéristiques socio-économiques.

331. Le groupe 5 (116 enquêtés) : *l'assimilation favorisée par le conjoint*

3311. Les pratiques

Globalement toutes les pratiques sociales de ce groupe traduisent un isolement et/ou un repli sur la famille nucléaire et les pratiques culturelles dénotent, elles, une nette tendance à l'assimilation. Il semble qu'on puisse expliquer ces comportements par la présence assez massive dans ce groupe d'un conjoint français: 62 % de ceux qui sont mariés ont un conjoint français et 44 % des ménages de l'échantillon qui ont un conjoint français se trouvent dans ce groupe .

Ces comportements sont notamment mis en valeur par :

- L'absence de participation à toute association et le faible intérêt porté aux événements qu'ils surviennent en France ou dans le pays d'origine.
- La rupture avec le pays d'origine qui s'exprime par le fait que l'on n'y retourne pas (parce qu'on n'en a pas envie).

- L'abandon de coutumes ou d'habitudes culinaires du pays d'origine (85 % ne célèbrent pas les fêtes et 26 % cuisinent toujours français, taux deux fois supérieur au taux moyen).
- La presque totale ignorance par les enfants de la langue maternelle (57 %).

Ce mode d'intégration proche de l'assimilation apparaît au moins pour certains d'entre eux dès la naturalisation au vu des réponses à la question sur la francisation : 36 % ont francisé leur nom ou prénom (au lieu de 28 % en moyenne).

3312. Les caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques

On retrouve pour ce groupe un niveau d'instruction assez bas observé déjà pour le groupe 2 (groupe mère). Au niveau socio-professionnel on n'observe pas non plus de grands écarts si ce n'est un taux légèrement plus élevé d'employés, d'ouvriers qualifiés et de retraités.

Les conjoints dont le taux d'activité est proche de la moyenne ont tendance à être employés. En conséquence, les revenus moyens dominent.

Les nationalités les plus représentées dans ce groupe sont les Italiens, les Polonais, les Algériens et les Européens de l'Est ; près de la moitié des effectifs de chacune de ces nationalités se trouve ici. Il n'est donc pas étonnant que les causes économiques et les causes politiques d'émigration soient invoquées avec une plus grande fréquence dans ce groupe. Il se singularise aussi par un taux élevé de célibataires (27 %).

Les enquêtés de cet ensemble sont installés en France depuis fort longtemps puisque 41 % sont arrivés avant 1950 contre 28 % en moyenne, mais ils se sont naturalisés assez tard (26 % après 50 ans). La moyenne d'âge au moment de l'enquête est donc particulièrement élevée. Cela confirme bien que la présence d'un conjoint français n'accélère nullement le processus de naturalisation.

332. *Le groupe 6 (157 enquêtés) : distinction entre comportement social et vie privée.*

3321. Les pratiques

Ce groupe, le plus nombreux de notre échantillon, paraît avoir comme souci principal de ne pas se singulariser ni par une attitude trop franchement ouverte, voire familière avec autrui, ni par une attitude d'isolement tendant à la marginalisation. On est bien avec tout le monde (très fort taux de bonnes relations), en fait poli et courtois avec tout le monde, ce qui permet la meilleure des cohabitations. Les enfants sont les vecteurs

de cette sociabilité (c'est dans ce groupe que l'on trouve le plus de grandes familles). Ce comportement social permet aussi de préserver et de transmettre à ses enfants son héritage culturel : en effet, si ses membres témoignent d'un intérêt tout à fait moyen pour la politique en France, en revanche, ils font preuve de beaucoup de curiosité à l'égard du pays d'origine (60 % s'informent et surtout par les médias étrangers), où ils retournent volontiers passer leurs vacances (57 % y retournent quelquefois, voire même tous les ans). Cela donne l'occasion aux enfants de pratiquer leur langue maternelle (53 % des enquêtés disent que les enfants la connaissent). Cette volonté de préserver l'identité culturelle apparaît dans le maintien des fêtes coutumières (pour 48 %) dont la base religieuse n'est pas évidente.

La réponse sur la perception de l'identité culturelle (taux élevé de "*je me sens français*" montre une certaine ambivalence des enquêtés de ce groupe qui, tout en recherchant à donner d'eux-mêmes une image neutre qui montre la réalité de leur intégration, n'en contiennent pas moins dans la vie privée de maintenir certaines coutumes. Dans ce cadre, leur différence ne gêne personne, elle ne fait pas obstacle à leur intégration ni à celle de leurs enfants.

3322. Les caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques

Un statut social faible constitue le trait dominant de ce groupe : il représente 43 % de l'ensemble des enquêtés, mais la moitié de ceux qui n'ont pas dépassé le niveau primaire. 47 % des ouvriers se retrouvent dans ce groupe et 50 % de ceux qui ont un revenu inférieur à 3 500 F. Leurs conjoints, en majorité étrangers (58 %), sont moins nombreux que la moyenne à exercer un métier et quand ils le font, ils sont le plus souvent ouvriers non qualifiés.

Ce groupe concentre une part très importante des enquêtés d'origine latine : 47 % des Italiens, 59 % des Espagnols, 40 % des Portugais ou d'origine polonaise : 52 %.

On remarque qu'il s'agit des courants d'immigration économique traditionnels, même si, individuellement, les raisons d'immigration invoquées par les enquêtés de ce groupe sont autres.

Pour conclure, la persistance de liens étroits au pays d'origine qui se combinent avec des pratiques sociales traduisant une volonté d'adhésion à la norme, sont les traits les plus caractéristiques de ce groupe à statut social modeste.

34. Les sous-groupes du groupe 5 : les groupes 7 et 8

Le groupe 5 se scinde en deux groupes d'inégale importance. De ce fait on retrouve dans le groupe 7 (86 enquêtés), les traits essentiels du groupe 5.

En revanche, le groupe 8, très minoritaire (30 enquêtés) présente de fortes particularités. C'est un groupe qui a complètement rompu avec le pays d'origine et est totalement marginalisé dans la société française. Il cumule le taux le plus élevé de réponses négatives concernant les relations sociales, la vie associative et l'intérêt pour la politique.

Plus que ses pratiques ce sont ses caractéristiques socio-économiques qui structurent ce groupe. Analphabétisme, pauvreté, âge élevé, déqualification confèrent à ce groupe ses traits dominants :

- 17 % d'analphabètes.
- 20 % de manoeuvres et d'O.S., 23 % de retraités.
- 37 % déclarant un salaire mensuel net inférieur à 2 500 F.
- 56 % ont plus de 50 ans dont 13 % plus de 65 ans.

Au niveau familial, les couples sans enfant sont nombreux, mais parmi ceux qui ont des enfants les grandes familles dominent (un quart ont au moins quatre enfants). A la différence du groupe 5, les enquêtés qui ont un conjoint étranger sont plus nombreux que ceux qui ont un conjoint français.

D'autre part, ils n'ont pris que tardivement la décision de se naturaliser puisque 41 % sont arrivés avant 1950.

Leur émigration est due pour 30 % d'entre eux à des événements politiques et pour 27 % à des causes économiques. Beaucoup viennent d'Europe de l'Est et avaient le statut de réfugié. Alors que ce groupe forme 8 % de notre échantillon, il attire 23 % des Européens de l'Est réfugiés et 21 % des Polonais réfugiés.

Pour conclure, bien qu'ils se sentent français, la naturalisation ne leur a pas permis de surmonter leur handicap socio-culturel et l'isolement qui en est le corollaire.

35. Les sous-groupes du groupe 6 : groupes 9 et 10

Le groupe 9 et le groupe 10 présentent des combinaisons de pratiques inversées : fortes pratiques sociales associées à des liens étroits au pays d'origine et d'assez faibles pratiques culturelles pour le groupe 9, plus faibles pratiques sociales associées à l'absence de lien avec le pays d'origine et l'observation de certaines coutumes :

	GROUPE 9 * = 85 enquêtés	GROUPE 10 * = 72 enquêtés
Vie associative	43,5	9,7
Intérêt vie politique (moyen + beaucoup)	77,6	40,1
Liens au pays d'origine :		
. Jamais retourné	14,1	41,6
. Retour tous les ans	41,1	15,2
. Informations recherchée sur pays d'origine	76,2	41,4
Maintien des coutumes	36,4	61,1
Habitudes culinaires : toujours traditionnelle	1,1	26,3
Langue maternelle connue des enfants	40,7	61,1

* - % calculé sur l'effectif de chaque groupe.

La composition nationale de chacun de ces groupes nous éclaire en partie sur cette différence de comportement. Les individus du groupe 10 appartiennent souvent à des communautés minoritaires dans le pays d'origine que les événements politiques ou les persécutions ont fait fuir et dont les membres ont gardé une solidarité très forte en France. Les israélites d'Afrique du Nord et d'Egypte et les Arméniens y sont sur-représentés.

On retrouve souvent ce type de solidarité chez les Polonais du Nord qui travaillent dans les mines ce qui explique sans doute leur forte présence au sein de ce groupe (34 %). Le fait que l'écrasante majorité des enquêtés qui en font partie ait un conjoint lui-même étranger renforce sa cohésion. Cette cohésion explique aussi la persistance de la connaissance de la langue maternelle par les enfants qui n'est liée à aucun projet de retour même épisodique.

Toute autre est la composition nationale du groupe 9 puisqu'on y trouve en particulier des Espagnols, des Yougoslaves, des Grecs, qui ont gardé, le plus souvent par des retours réguliers, un lien étroit avec le pays d'origine. Ils repartent d'autant plus volontiers que leur émigration n'avait pas, la plupart du temps, de causes politiques.

Trois éléments pourraient expliquer une moindre propension au maintien des coutumes, au niveau des fêtes ou des pratiques culinaires que l'on constate dans le groupe 9 en comparaison du groupe 10 : l'appartenance majoritaire de ses membres au monde ouvrier (45 % le sont), la proportion nettement plus importante de conjoints français, un nombre d'enfants plus faible, une moyenne d'âge nettement plus basse que dans le groupe 10.

Dans le groupe 10, deux catégories se détachent : les artisans-commerçants (dont 23 % se situent dans ce groupe) d'une part, les retraités d'autre part. On peut penser que le milieu des artisans-commerçants est plus respectueux des traditions que ne l'est le milieu ouvrier. Mais surtout, les enquêtés de ce groupe sont arrivés en France moins jeunes que ceux de l'autre groupe : 39 % avaient plus de 30 ans (contre 17 % dans le groupe 9 et 22 % dans l'échantillon total) et ils ont été naturalisés plus tardivement : 30 % d'entre eux après 50 ans (alors que ce n'est le cas que de 15 % des membres du groupe 9). Il est naturel qu'ils soient plus attachés à leur culture d'origine que ceux qui sont arrivés plus jeunes.

Les groupes 9 et 10 ont en commun d'être ouverts sur l'extérieur comme l'indique le taux élevé des bonnes relations qu'ils ont avec tout le monde. Par contre, ils s'opposent dans tous les autres domaines définissant l'insertion. Cette opposition résulte tant de l'histoire commune aux membres de chacun des groupes (origine nationale, circonstances de l'émigration) que de certains éléments définissant leur statut socio-économique et socio-démographique.

36. Eléments de synthèse

Le tableau suivant présente une vue synthétique des pratiques des six sous-groupes (échelon le plus bas de la classification) dans lesquels se classe la totalité des enquêtés de l'échantillon.

Tableau 49 : Récapitulatif des pratiques socio-culturelles des six sous-groupes.

Groupe :	③	④	⑨	⑩	⑦	⑧
Nombre d' enquêtés :	33	57	85	72	86	30
Relations anciens compatriotes (1)	++	++	+	+	-	-
Relations autres Français (1)	++	-	+	+	+	-
Relations avec étrangers (1)	++	-	+	+	-	-
Vie associative	+	+	+	-	-	-
Intérêt pour la politique	+	+	+	-	-	-
Retour tous les ans) au pays	-	-	+	=	-	-
Jamais retourné) d'origine	+	+	-	=	+	+
Information recherchée sur le pays d'origine	+	+	+	-	-	-
Célébration des fêtes	+	+	=	+	-	-
Habitudes culinaires (2)	+	=	=	+	-	+
Langue maternelle connue des enfants	-	-	=	+	-	-

+ : taux supérieur à la moyenne de l'échantillon
 = : taux égal à la moyenne
 - : taux inférieur à la moyenne.

(1) - ++ : relations intimes
 + : bonnes relations
 - : pas ou peu, ou non réponses } relations dominantes

(2) - addition de "toujours traditionnel"
 et de "traditionnel suivant occasion".

L'ordre de classement des groupes n'est pas indifférent. Très schématiquement, il va du plus ouvert (groupe 3) au plus fermé (groupe 8) au niveau des pratiques sociales et culturelles.

On aurait pu s'attendre à un clivage entre des gens qui, restés très liés à leur milieu d'origine (fréquentation d'anciens compatriotes, retours réguliers dans le pays d'origine, maintien de coutumes), n'auraient que peu de rapports avec la société d'accueil, et d'autres qui, ayant délibérément rompu avec leur nationalité d'origine se seraient, en revanche, bien intégrés à la société française.

Or, il apparaît que le maintien de contacts étroits avec le sous-groupe d'origine s'accompagne le plus souvent d'une ouverture sur la société française; c'est donc une forme d'intégration qui peut paraître "positive".

Ici l'intégration n'implique pas un renoncement à son identité nationale originelle, le maintien de liens pouvant au demeurant se concrétiser différemment selon les groupes (on a vu que la dualité culturelle apparaît essentiellement dans la célébration des fêtes, les habitudes culinaires et la langue (groupe 10), ou existe à travers les voyages effectués avec régularité dans le pays d'origine et la recherche d'informations spécifiques sur ce pays (groupe 9).

Au contraire, la rupture totale avec le pays d'origine (pas de relations avec les anciens compatriotes, pas de maintien de coutumes, non retour - même épisodique - au pays d'origine, pas de recherche d'informations spécifiques sur ce pays), même si elle traduit vraisemblablement une volonté d'assimilation, n'est le plus souvent pas compensée par un accroissement des liens avec les Français, ou par l'adoption de pratiques culturelles de remplacement; l'isolement, le repli sur la vie privée, vont ici de pair avec l'assimilation, avec la déculturation au sens où l'emploient les auteurs de l'ouvrage sur l'insertion des femmes immigrées (1).

En définitive, le clivage important paraît s'effectuer entre d'une part, les groupes 3, 4, 9 et 10 rassemblant 67 % de l'échantillon et les groupes 7 et 8. L'ouverture au niveau des relations sociales et la dualité culturelle caractérisent les premiers, l'assimilation et l'isolement les seconds.

¹ op. citées dans la première partie : *"de déculturation : de perte de traditions religieuses et culturelles (...) et ceci, sans acquisition de pratiques culturelles françaises en contre partie"*.

Tableau 50 : Différenciation des pratiques socio-culturelles des six sous-groupes

A -

Pratiques socio-culturelles	Numéro du groupe		Echantillon total									
	N = 363	N = 90	① N = 273	② N = 33	③ N = 57	④ N = 116	⑤ N = 157	⑥ N = 86	⑦ N = 30	⑧ N = 85	⑨ N = 72	
Relations avec d'anciens compatriotes												
Pas ou peu	29,8	21,1	32,6	18,1	22,8	56	15,2	53,4	63,3	14,1	16,6	
Mauvaises	0,3	1,1	0	0	1,7	0	0	0	0	0	0	
Bonnes	44,4	15,5	53,8	9,0	19,2	38,7	64,9	41,8	30	62,3	68	
Intimes	22	52,2	12,0	69,6	42,1	4,3	17,8	4,6	3,3	22,3	12,5	
<i>Ensemble</i>	<i>96,42</i>	<i>90</i>	<i>98,6</i>	<i>97</i>	<i>86</i>	<i>92</i>	<i>98,1</i>	<i>100</i>	<i>96,7</i>	<i>98,9</i>	<i>97,3</i>	
Relations avec d'autres Français												
Pas ou peu	11,3	2,2	14,2	3	1,7	27,5	4,4	9,3	80	0	9,7	
Bonnes	58,4	7,7	75	3	11,5	64,6	82,8	81,3	16,6	84,7	80,5	
Intimes	18,7	48,8	8,7	87,8	26,3	6,8	10,1	9,3	0	11,7	8,3	
<i>Ensemble</i>	<i>88,43</i>	<i>58,9</i>	<i>98,2</i>	<i>94</i>	<i>39,6</i>	<i>92</i>	<i>97,5</i>	<i>100</i>	<i>96,7</i>	<i>96,5</i>	<i>98,7</i>	
Relations avec des étrangers												
Pas de relations	40,5	12,2	49,8	21,2	7	66,3	37,5	59,3	86,6	28,2	48,6	
Mauvaises	0,6	0	0,7	0	0	0,8	0,6	1,1	0	0	1,3	
Bonnes	33,1	8,8	41	12,1	7	22,4	54,7	29,0	3,3	62,3	45,8	
Intimes	7,7	26,6	1,4	63,6	5,2	3,4	0	3,4	3,3	0	0	
<i>Ensemble</i>	<i>81,8</i>	<i>48,8</i>	<i>93,1</i>	<i>97</i>	<i>19,3</i>	<i>93,2</i>	<i>93</i>	<i>93,1</i>	<i>93,4</i>	<i>90,6</i>	<i>95,9</i>	
Vie associative												
Oui	30,3	49,9	23,8	51,5	49,1	18,1	28,0	23,2	3,3	43,5	9,7	
Non	69,7	49,9	76,1	48,4	50,8	81,8	71,9	76,7	96,6	56,4	90,2	
<i>Ensemble</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	
Intérêt pour la vie politique												
Beaucoup	7,2	11,1	5,8	21,2	5,2	2,5	8,2	1,1	6,6	14,1	1,3	
Moyen	51,8	68,8	46,1	63,6	71,9	37,9	52,2	41,8	26,6	63,5	38,8	
Peu ou pas	40,2	18,8	47,2	15,1	21,0	59,4	38,2	56,9	66,6	19,9	59,7	
<i>Ensemble</i>	<i>99,17</i>	<i>98,9</i>	<i>93</i>	<i>100</i>	<i>98,3</i>	<i>100</i>	<i>98,8</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>97,7</i>	<i>100</i>	
Retour au pays d'origine												
Non jamais	42,4	47,7	40,6	51,5	45,6	59,4	26,7	59,3	59,9	14,1	41,6	
Une seule fois	13,5	15,5	12,8	9,0	19,2	10,3	14,6	11,6	6,6	8,2	22,2	
Tous les ans	17,9	12,2	19,7	12,1	12,2	6,8	29,2	6,9	6,6	41,1	15,2	
Quelquefois	25,6	24,4	26,0	27,2	22,8	23,2	28,0	22,0	26,6	34,1	20,8	
<i>Ensemble</i>	<i>99,45</i>	<i>100</i>	<i>99,3</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>98,8</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>97,7</i>	<i>100</i>	

B -

Pratiques Socio-culturelles	Numéro du groupe	Echantillon total	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
		N = 363	N = 90	N = 273	N = 33	N = 57	N = 116	N = 157	N = 36	N = 30	N = 85	N = 72
Moyens d'information sur le pays d'origine												
Journaux français		18,2	32,2	13,5	39,3	28,0	4,3	20,3	4,6	3,3	30,5	6,3
Medias pays d'origine		15,2	15,5	15,0	18,1	14,6	1,7	24,8	2,3	0	31,7	16,6
Television		12,4	11,1	12,8	3,0	15,7	11,2	14,0	11,6	9,9	12,9	15,2
Courrier		3,3	8,8	1,4	12,1	7,0	1,7	1,2	0	6,6	1,1	1,3
<i>Ensemble</i>		49,1	69,8	43,9	73,8	65	19	60,6	18,7	20,1	76,2	47,4
Ne s'informent pas		50,9	31,2	56,1	26,2	35	81	39,4	81,3	79,9	21,8	58,6
Identité culturelle												
Différent des Français		9,4	7,7	9,8	3	10,5	5,1	13,3	5,8	3,3	16,4	9,7
"Je me sens Français"		71,6	63,3	74,3	45,4	73,6	79,3	70,7	80,2	76,6	69,4	72,2
Aucun des deux		18,5	28,8	15,0	51,5	15,7	15,5	14,6	13,9	19,9	14,1	15,2
<i>Ensemble</i>		99,45	100	99,3	100	100	100	98,8	100	100	100	97,3
Célébration des fêtes												
Oui		36,1	46,6	36,6	48,4	45,6	12	47,7	6,9	26,6	36,4	61,1
Non		59,5	47,7	63,3	51,5	45,6	85,3	47,1	89,5	73,3	54,1	38,8
<i>Ensemble</i>		95,59	94,5	96	100	91,2	97,5	95	97,6	100	90,6	100
Observation des pratiques religieuses												
Oui, autant qu'au pays d'origine		18,7	25,5	16,4	15,1	31,5	7,7	27,9	4,6	16,6	14,1	33,3
Obstacles en France		0,6	0	0,7	0	0	1,7	0	2,3	0	0	0
Moins qu'au pays d'origine		25,9	26,6	25,6	30,3	24,5	24,1	26,7	19,7	36,6	21,1	33,3
Ne pratiquent pas		43,8	36,6	46,1	42,4	33,3	52,5	41,4	60,4	30	55,2	24,9
D'avantage		1,9	0	2,5	0	0	0,8	3,8	0	3,3	3,5	4,1
<i>Ensemble</i>		90,91	89,9	91,6	87,9	89,5	87,1	95	87,3	86,7	94,2	95,9
Habitudes culinaires												
Le plus souvent français		22,3	13,3	25,2	9	15,7	20,6	28,6	20,9	20	30,5	26,3
Toujours français		14,0	14,4	13,9	9	17,5	25,8	5,5	32,5	6,6	8,2	1,3
Toujours traditionnel		8,8	10	8,4	15,1	7	2,5	12,7	0	9,9	1,1	26,3
Traditionnel suivant les occasions		53,2	58,8	51,2	66,6	54,3	49,1	52,8	44,1	63,3	58,8	45,8
<i>Ensemble</i>		98,35	96,7	99	100	94,8	88,3	99,4	97,7	100	98,9	100
Langue maternelle connue des enfants												
Oui		33,9	26,6	36,2	27,2	26,3	12,9	53,5	3,3	23,3	40,7	61,1
Non		40,2	40	40,2	42,4	38,5	56,8	28	62,7	40	38,8	15,2
Très peu		6,3	11,1	4,7	3,0	15,7	0,8	7,6	1,1	0	5,8	9,7
<i>Ensemble</i>		80,44	77,8	81,4	72,6	80,8	70,7	89,2	73,3	63,4	91,8	86,2

B -

Caractéristiques des enquêtés	Numéro du groupe	Echantillon total N = 363	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
			N = 90	N = 273	N = 33	N = 57	N = 116	N = 157	N = 86	N = 30	N = 85	N = 72
Raisons du non retour												
Retour impossible		8,3	7,7	8,4	12,1	5,2	12,9	5	10,4	19,9	1,1	9,7
Pas l'occasion		7,2	6,6	7,3	12,1	3,5	10,3	5	12,7	3,3	5,8	4,1
Pas envie		14,3	19,9	12,4	15,1	22,8	17,2	8,9	17,4	16,6	2,3	16,6
Passeport français		2,5	1,1	2,9	0	1,7	4,3	1,9	4,6	3,3	3,5	0
Intention de retour		2,8	4,4	2,1	6	3,5	1,7	2,5	1,1	3,3	1,1	4,1
Trop cher		8	6,6	8,4	9	5,2	12	5,7	13,9	6,6	2,3	9,7
Autre		1,9	0	2,5	0	0	2,5	2,5	1,1	6,6	2,3	2,7
Retour	Ensemble	44,9	46,7	44,4	54,6	43,2	62,3	32,9	62,7	61,1	18,9	47,3
		54,1	53,3	55,6	45,4	57,8	38,7	68,1	38,3	39,9	81,1	52,7
Francisation nom ou prénom												
Oui		28,1	21,1	30,4	21,2	21	36,2	26,1	38,3	30	24,7	27,7
Non		32,4	43,3	38	48,4	40,3	35,3	40,1	31,3	46,6	43,5	36,1
Ensemble		67,5	64,4	68,4	69,6	61,3	71,5	66,2	69,8	76,6	68,2	63,9
Non connu		32,5	35,5	31,5	30,4	38,7	28,5	33,8	30,2	23,3	31,7	36,1
Nationalité du conjoint												
Française		39,4	40	39,1	36,3	42,1	55,1	27,3	61,6	36,6	42,3	8,7
Française d'origine étrangère		6,9	4,4	7,6	6	3,5	4,3	10,1	4,6	3,3	11,7	8,3
Etrangère		42,1	38,8	43,2	36,3	40,3	29,3	53,5	25,5	39,9	38,8	70,8
Ensemble		88,4	84,4	90,2	78,8	86	88,8	91,9	91,9	80,1	95	88,8
Nombre d'enfants												
Un		18,7	22,2	17,5	18,1	24,5	19,8	15,9	19,7	19,9	18,8	12,5
Deux		31,1	34,4	30,0	30,3	36,8	26,7	32,4	29,0	19,9	37,6	26,3
Trois		18,7	14,4	20,1	18,1	12,2	17,2	22,2	19,7	9,9	19,9	25,3
Quatre et plus		13,2	10,0	14,2	6,0	12,2	9,4	17,8	6,9	16,6	14,1	22,2
Ensemble		81,82	81,2	82,1	73,8	86	73,3	88,6	75,6	66,7	91,6	86,2
Nationalité d'origine												
Italiens		11,3	5,5	13,1	3	7	14,6	12,1	17,4	6,6	12,9	11,1
Espagnols		9,4	7,7	9,8	12,1	5,2	6	12,7	2,3	16,6	15,2	9,7
Espagnols réfugiés		1,9	0	2,5	0	0	1,7	3,1	1,1	3,3	3,5	2,7
Polonais		8	2,2	9,8	0	3,5	10,3	9,5	11,6	6,6	5,8	13,8
Polonais réfugiés		3,9	1,1	4,7	0	1,7	5,1	4,4	3,4	9,9	1,1	8,3
Marocains		6,9	10	5,8	12,1	8,7	3,4	7,6	4,6	0	7	8,3
Marocains multiples		1,1	0	1,4	0	0	0,8	1,9	0	3,3	1,1	2,7
Tunisiens		5,8	7,7	5,1	0	12,2	5,1	5	4,6	6,6	3,5	6,9
Algériens		9,1	10	8,7	6	12,2	12	6,3	13,9	6,6	7	5,5
Arméniens		4,1	4,4	3,9	6	3,5	2,5	5,0	1,1	6,6	3,5	6,8
Européens de l'Est		1,9	1,1	2,1	3	0	2,5	1,9	2,3	3,3	3,5	0
Européens de l'Est réfugiés		6,1	2,7	7,3	0	3,5	10,3	5,0	8,1	16,6	7	2,7
Egyptiens		1,7	0	2,1	0	0	2,5	1,9	3,4	0	0	4,1
Libanais		1,1	1,1	1	3	0	0	1,9	0	0	1,1	2,7
Turcs		1,1	1,1	1	0	1,7	0	1,9	0	0	2,3	1,3
Grecs		2,8	3,3	2,5	9	0	2,5	2,5	3,3	3,3	4,7	0
Yougoslaves		5,5	8,8	4,3	12,1	7	3,4	5	4,6	0	8,2	1,3
Yougoslaves réfugiés		4,1	7,7	2,9	0	12,2	5,1	1,2	5,8	3,3	2,3	0
Vietnamiens		6,6	17,7	2,9	33,3	8,7	2,5	3,1	2,3	3,3	4,7	1,3
Portugais		7,7	7,7	7,6	0	12,2	8,6	7	10,4	3,3	4,7	9,7
Ensemble		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Religion												
Catholique		46,3	32,2	50,9	21,2	38,5	50	52,5	48,8	53,3	51,7	51,3
Orthodoxe		9,6	14,4	8	21,2	10,5	3,4	11,4	3,4	3,3	12,9	9,7
Musulmane		9,9	11,1	9,5	6	14	7,7	10,8	8,2	6,6	12,9	8,3
Juive		14,3	17,7	13,1	15,1	19,2	10,3	15,2	9,3	13,3	10,5	20,8
Protestante		1,9	2,2	1,8	3	1,7	0	3,2	0	0	3,5	2,7
Asiatique		3,9	10	1,8	18,1	5,2	1,7	1,9	2,3	0	3,5	0
Secte		0,6	0	0,7	0	0	0,8	0,6	1,1	0	0	1,3
Sans		3,0	2,2	3,2	6	0	5,1	1,9	5,8	3,3	1,1	2,7
Ensemble		89,51	90	89,4	91	89,5	79,4	96,9	79,1	80	96,5	97,3

C -

Caractéristiques des enquêtés	Numéro du groupe	Echantillon total N = 363	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
			N = 90	N = 273	N = 33	N = 57	N = 116	N = 157	N = 86	N = 30	N = 85	N = 72
CAUSES D'EMIGRATION												
. Venus avec les parents												
Oui		8	12,2	8,7	9	14	13,7	5	13,9	13,3	5,8	4,1
Non		92	87,7	91,2	90,9	85,9	96,2	94,9	86	86,6	94,1	95,8
. Poursuite des études												
Oui		7,7	20	3,6	27,2	15,7	4,3	3,1	3,4	6,6	5,8	0
Non		92,3	80	96,3	72,7	84,2	95,6	96,8	96,5	93,3	94,1	100
. Raisons économiques												
Oui		22,3	13,3	25,2	12,1	14	27,5	23,5	27,9	26,6	25,8	20,9
Non		77,7	86,6	74,7	87,8	85,9	72,4	76,4	72,0	73,3	74,1	79,1
. Evénements politiques												
Oui		18,2	15,5	19	9	19,2	22,4	16,5	19,7	30	10,5	23,6
Non		81,8	84,4	80,9	90,9	80,7	77,5	83,4	80,2	69,9	89,4	76,3
Région d'enquête												
Paris		55,6	82,2	46,8	78,7	84,2	46,5	47,1	46,5	46,6	47,0	47,2
Rhône-Isère		33,1	14,4	39,1	18,1	12,2	38,7	39,4	39,5	36,6	39,9	38,8
Nord - Pas-de-Calais		8,0	2,2	9,8	0	3,5	8,6	10,8	9,3	6,6	9,4	12,5
<i>Ensemble</i>		96,7	98,9	95,7	96,8	99,9	94	97,5	95,4	90,1	96,5	98,7
Année d'arrivée												
Avant 1935		6,3	4,4	6,9	6	3,5	9,4	5	11,6	3,3	4,7	5,5
1935 - 1945		8,8	6,6	9,5	9	5,2	10,3	8,9	8,1	16,6	10,5	6,9
1946 - 1950		14	8,8	15,7	12,1	7	21,5	11,4	19,7	26,6	11,7	11,1
1951 - 1955		8	14,4	5,8	18,1	12,2	5,1	6,3	5,8	3,3	8,2	4,1
1956 - 1959		17,9	13,3	19,4	6	17,5	17,2	21	20,9	6,6	22,3	19,4
1960 - 1964		21,5	24,4	20,5	15,1	29,8	18,9	21,6	16,2	26,6	21,1	22,2
Après 1964		20,7	25,5	19	30,3	22,8	14,6	22,2	13,6	16,6	16,4	29,1
<i>Ensemble</i>		97,2	97,8	97,1	97	98,3	97,5	96,9	96,6	100	95,3	98,7
Age à l'arrivée en France												
Né en France		2,5	2,2	2,5	-	3,5	2,5	2,5	2,3	3,3	3,5	1,3
Moins de 18 ans		25,9	28,8	24,9	36,3	24,5	30,1	21,0	31,3	26,6	28,2	12,5
de 18 à 29 ans		49,8	51,1	49,0	45,4	54,3	48,2	49,6	47,6	50,0	51,7	47,2
de 30 à 39 ans		12,9	10,0	13,9	18,1	5,2	10,3	16,5	9,3	13,3	12,9	20,8
40 ans et plus		8,8	7,7	9,1	-	12,2	7,7	10,1	8,1	6,6	3,5	18,0
<i>Ensemble</i>		99,7	100	99,7	100	100	99,2	100	98,9	100	100	100

D -

Caractéristiques des enquêtés	Numéro du groupe Echantillon total N = 363	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
		N = 90	N = 273	N = 33	N = 57	N = 116	N = 157	N = 86	N = 30	N = 85	N = 72
Age à la naturalisation											
Moins de 30 ans	16,3	18,8	15,3	18,1	19,2	18,1	13,3	19,7	13,3	11,7	15,2
de 30 à 39 ans	33,9	43,3	30,7	36,3	47,3	28,4	32,4	29,0	26,6	43,5	19,4
de 40 à 49 ans	28,1	25,5	28,9	36,3	19,7	24,9	31,8	24,4	26,6	29,4	34,7
50 ans et plus	21,2	12,2	24,1	9,0	14,0	26,7	22,2	24,4	33,3	15,2	30,5
<i>Ensemble</i>	99,4	100	99,3	100	100	99,3	100	97,7	100	100	100
Année de naturalisation											
1966	1,4	2,2	1	0	3,5	1,7	0,6	1,1	3,3	1,1	0
1967	8,3	6,6	8,7	3	8,7	7,7	9,5	8,1	6,6	10,5	8,3
1969	3,9	3,3	4	6	1,7	1,7	5,7	2,3	0	7	4,1
1969	8,8	5,5	9,8	3	7	15,5	5,7	16,2	13,3	5,8	5,5
1970	8,5	8,8	8,4	6	10,5	10,3	7	8,1	16,6	9,4	4,1
1971	9,4	4,4	10,9	3	5,2	12,9	9,5	16,2	3,3	11,7	6,9
1972	13,2	11,1	13,9	18,1	7	13,7	14	15,1	9,9	8,2	20,8
1973	15,7	23,3	13,1	18,1	26,3	10,3	15,7	8,1	16,6	15,2	15,2
1974	21,5	24,4	20,5	30,3	71	19,8	21	17,4	26,6	21,1	20,8
1975	3,0	4,4	2,5	0	3,5	1,7	3,1	2,3	0	3,5	2,7
1976	2,2	1,1	2,5	0	1,7	1,7	3,1	1,1	3,3	2,3	4,1
1977	1,7	1,1	1,8	0	1,7	1,7	1,9	2,3	0	2,3	1,3
1978	1,9	2,2	1,8	3	1,7	0,8	2,5	1,1	0	1,1	4,1
<i>Ensemble</i>	99,4	98,9	99,7	97	100	100	99,4	100	100	100	98,7
Age au moment de l'enquête											
Moins de 31 ans	6,6	11,1	5,1	18,1	7	6	4,4	6,9	3,3	3,5	5,5
de 31 à 35 ans	10,5	8,8	10,9	9	8,7	12	10,1	11,6	13,3	11,7	8,3
de 36 à 39 ans	10,7	13,3	9,8	9	15,7	9,4	10,1	10,4	6,6	12,9	6,9
de 40 à 45 ans	19,3	26,6	16,8	24,2	28	14,6	18,4	15,1	13,3	25,8	9,7
de 46 à 50 ans	13,8	12,2	14,2	9	14	11,2	16,5	12,7	6,6	10,5	23,6
de 51 à 60 ans	24,2	17,7	26,3	21,2	15,7	29,3	24,2	27,9	33,3	24,7	23,6
de 61 à 65 ans	8,3	8,8	8	9	8,7	8,6	7,6	8,1	9,9	3,5	12,5
Plus de 65 ans	6,3	1,1	8	0	1,7	7,7	8,2	5,8	13,3	7	9,7
<i>Ensemble</i>	99,7	100	99,7	100	100	99,2	100	98,9	100	100	100

C O N C L U S I O N

C O N C L U S I O N

15 à 20 000 étrangers acquièrent chaque année la nationalité française par naturalisation. Qui sont-ils ? et quel sens faut-il donner à la naturalisation ?

Ce sont les éléments de réponses à ces deux questions qui formeront la conclusion de cette recherche.

I - QUI SONT LES NATURALISES ? : HOMOGENEITE EXTERNE, HETEROGENEITE INTERNE

1.1. - Les naturalisés présentent une homogénéité relative par rapport à l'ensemble de la population étrangère en France dont ils sont issus.

Cette homogénéité apparaît à plusieurs niveaux :

- D'abord dans la hiérarchie différente des raisons qui expliquent la venue en France. En effet, alors que la très grande majorité des étrangers résidant en France ont émigré essentiellement pour des raisons économiques, ce n'est pas le cas de la plupart des naturalisés.

Par rapport aux causes politiques et aux causes personnelles (citées respectivement par 140 et 110 enquêtés), les causes économiques sont minoritaires, 81 personnes seulement les invoquent. On a notamment observé qu'à l'exception des Italiens, dont plus de la moitié des effectifs invoquait des raisons d'ordre économique, ces dernières étaient toujours citées par une minorité des enquêtés de chacune des nationalités représentées dans notre échantillon. Pourtant certaines de ces nationalités appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler le courant économique d'immigration (Yougoslave, Espagnol, Portugais, notamment).

- Dans le niveau d'instruction, en second lieu : il est beaucoup plus élevé que celui de la population étrangère en France, notamment 13 % des enquêtés de notre échantillon ont fait des études supérieures.

- Enfin, dans les caractéristiques socio-économiques avant et après la naturalisation.

Avant la naturalisation, on observe surtout une plus grande stabilité d'emploi des étrangers qui vont en faire la demande : 45 % sont restés au moins 10 ans dans la même entreprise. Cette caractéristique les différencie nettement de l'ensemble de la population étrangère.

Cette stabilité d'emploi observée chez les naturalisés n'empêche pas une mobilité sociale ascendante, alors que cette dernière est particulièrement faible pour les immigrés en général ; au moment de l'enquête, 53 % de ceux qui étaient ouvriers après leur arrivée en France le sont encore. Les autres ont acquis une qualification supérieure (mise à leur compte, employés...).

Cette comparaison de la population naturalisée avec l'ensemble de la population étrangère appelle plusieurs remarques.

Dans la mesure où c'est l'administration qui décide d'accorder la naturalisation, les caractéristiques observées, notamment la stabilité et la mobilité sociale ascendante correspondraient à celles du "profil" retenu par l'administration et ne reflèteraient pas celles des candidats à la naturalisation ; la stabilité, la progression dans le statut social étant deux indices d'une "bonne" intégration.

Toutefois, à cette objection, on peut répondre qu'environ 80 % des demandes sont satisfaites, ce qui confère aux naturalisés une "représentativité" par rapport à ceux qui décident de demander la naturalisation.

Mais on peut aller plus loin et dire que les candidats à la naturalisation sont parmi les étrangers ceux qui ont le mieux intériorisé les critères de l'administration (qui portent essentiellement sur l'assimilation et le loyalisme à la France). Une adéquation spontanée est probable entre la décision de demander la naturalisation et les chances de l'obtenir. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer la remarquable stabilité d'emploi des naturalisés, notamment dans les premières années de leur séjour en France.

1.2. - Les naturalisés se caractérisent aussi par leur hétérogénéité interne.

L'analyse des processus d'insertion a cependant montré l'hétérogénéité interne des naturalisés, en particulier aux niveaux suivants :

- le niveau d'instruction et l'appartenance socio-professionnelle : si, globalement, on a pu conclure à un niveau d'instruction élevé, c'est essentiellement en raison du taux d'études supérieures qui "tire" vers le haut la moyenne.

N'oublions pas cependant que 50 % des naturalisés n'ont pas dépassé le niveau primaire, ce qui, de fait, les rapproche des immigrants économiques. Il en est de même pour la qualification : on compte parmi les naturalisés 12 % d'artisans et de commerçants, et 11 % de cadres supérieurs et de membres des professions libérales, mais aussi, à l'autre extrême : 14 % de manoeuvres et d'ouvriers spécialisés.

L'éventail des revenus reflète ces disparités avec 10 % d'enquêtés dont les salaires avoisinent le SMIC et près du quart dont les salaires se situent au-dessus de 6 000 francs.

- les motivations explicites de la naturalisation :

Elles sont très diverses dans leur contenu comme dans leur signification. On a pu opposer les avantages matériels attendus de la naturalisation (droits sociaux, possibilité de crédits, entrée dans la fonction publique, obtention d'un passeport, ...), les considérations familiales inspirées souvent par le désir de réaliser l'unité de la famille - quand seul un

des membres reste étranger -, ou de favoriser l'intégration de la famille dans la société française, enfin, les motivations "profondes", quand la demande traduisait une volonté d'harmoniser le vécu et le droit, une volonté de régulariser la situation.

- les modes d'insertion différenciés dans la société française.

A l'issue de la phase qualitative, on avait opposé deux groupes. Le premier, minoritaire, était composé de gens ouverts au niveau de leurs relations, actifs sur le plan de la participation, et dont l'intégration se faisait sans que pour autant ils abandonnent certains traits culturels.

Dans l'autre groupe, on observait au contraire une volonté de supprimer toutes pratiques culturelles susceptibles de rappeler l'origine étrangère. Les relations avec autrui étaient plus formelles et le comportement social paraissait guidé par le souci de donner une image neutre de soi et de sa famille, montrant ainsi la réalité de l'assimilation.

Dans la typologie des modes d'insertion réalisée à partir de l'enquête effectuée auprès de 363 naturalisés, on retrouve ce clivage très net entre l'assimilation/isolement d'un côté, l'intégration biculturelle/ouverture de l'autre.

Mais la combinaison des pratiques socio-culturelles donne aussi naissance à d'autres groupes : on observe notamment que tout en s'efforçant de donner d'eux-mêmes cette image neutre dont on a parlé plus haut, certains enquêtés opérant, consciemment ou non, une distinction entre leur vie sociale extérieure et leur vie privée, n'en continuent pas moins de conserver certaines pratiques liées à leur pays ou communauté d'origine, que ce soit dans le fait de préparer des plats "traditionnels", ou de transmettre à leurs enfants la langue maternelle.

On remarque également, non sans surprise, que le fait de passer régulièrement ses vacances dans le pays d'origine (au total un pourcentage assez important : 18 %) n'a pas nécessairement pour corollaire le maintien des traditions originelles ou, à l'inverse, que la rupture totale avec le pays ne va pas de pair avec l'abandon de certains traits culturels.

Chaque groupe se définit à la fois par une combinaison spécifique de pratiques, et par les enquêtés qui le composent. A cet égard, on a pu dégager les tendances suivantes : le repli sur soi, l'isolement, le rejet de toutes les pratiques liées à la culture d'origine, caractérisent souvent des naturalisés âgés, ayant un faible niveau d'instruction et occupant les emplois les plus déqualifiés. Au contraire, l'appartenance à un statut élevé prédispose à une large ouverture sur la société française, en même temps qu'à la conservation de liens avec le pays ou la communauté d'origine.

A l'exception des Vietnamiens qui se "positionnent" majoritairement dans le groupe défini comme le plus ouvert et sur la communauté d'origine et sur la société française, toutes les nationalités "éclatent" dans les différents groupes. Toutefois, on peut remarquer que le pôle "ouverture/dualité culturelle" attire davantage (outre les Vietnamiens) les Yougoslaves, les Tunisiens, les Marocains, les Egyptiens (essentiellement ceux de la communauté israélite pour ces trois nationalités), les Espagnols, les Portugais, alors que le pôle assimilation/isolement attire, lui, plutôt les réfugiés d'Europe de l'Est, les réfugiés Yougoslaves, les Polonais - qu'ils soient réfugiés ou non - les Italiens.

II - LA NATURALISATION : UN CHOIX FONDAMENTAL ?

Nous pensons, en commençant cette recherche, pouvoir montrer l'existence de plusieurs itinéraires nettement différenciés depuis le départ du pays d'origine jusqu'au mode de vie actuel, en passant par les divers types d'insertion possibles. La mise en évidence de tels itinéraires n'a pas été établie. Les catégories du départ et celles que l'on dégage lorsqu'on étudie les conditions de vie actuelles ne correspondent pas nécessairement. La vie en France a entraîné un processus d'homogénéisation des attitudes qui apparaît nettement lorsqu'on met en parallèle les causes de l'émigration en France, et les motivations de la demande de naturalisation quelques années plus tard : derrière la diversité des raisons avancées (les ensembles de motivations), la demande de naturalisation s'explique plus fondamentalement par un souci commun de régularisation d'une situation, comme si le fait d'être "encore" un étranger pouvait empêcher l'intégration d'être totale.

La naturalisation serait, en quelque sorte, réduite à une formalité ; elle interviendrait comme une simple prise de conscience d'une décision depuis longtemps mise en pratique. Si on ne lui prête que cette signification, peut-on vraiment parler d'un choix fondamental ?

Peut-être convient-il alors de situer la naturalisation non plus seulement par rapport au passé (le séjour en France depuis l'arrivée) mais par rapport à l'avenir de l'individu. Car, en fait, très souvent la même personne évoque les deux : *"Je suis établi en France et j'y resterai jusqu'au bout"*.

La naturalisation prend alors un autre sens. C'est la décision - fondamentale - du lieu de sa mort, et l'abandon définitif de l'idée de retour. Ce choix oppose les immigrés et les naturalisés : les étrangers, dont beaucoup passent la majeure partie de leur vie hors de leur pays, abandonnent rarement l'idée du retour, même s'ils doivent sans cesse en différer la réalisation pour d'innombrables raisons. Ils espèrent - au moins - finir leurs jours "au pays". Le naturalisé n'a plus de projet de retour. Son choix marque la fin de la période de transition dans laquelle il se trouvait. Cela permet de comprendre les naturalisations très tardives, dont la proportion - déjà importante dans notre échantillon - est encore plus nette dans la réalité. On comprend aussi la tendance à faire une demande dans des délais d'autant plus brefs qu'on est arrivé en France déjà assez âgé.

En même temps que le choix du lieu de leur mort, les naturalisés prennent la décision de stabiliser leur descendance en la fixant territorialement. La naturalisation, envisagée plus globalement, constituerait moins un tournant dans le vie de celui qui en a pris l'initiative qu'un tournant dans l'histoire de sa lignée.

Si la demande de naturalisation, souvent, traduit moins une volonté nouvelle chez ceux qui la font qu'elle ne concrétise une option prise longtemps auparavant de façon plus ou moins consciente, il n'en reste pas moins que cette décision demeure fondamentale, ne serait-ce que par son contenu symbolique.

A N N E X E

QUESTIONNAIRE

RESULTATS GLOBAUX

QUESTIONNAIRE

I - FAITS

1. Quel âge aviez-vous quand vous êtes arrivé en France ?

Né en France	_____	2,5
Moins de 18 ans	_____	25,9
18 à 29 ans	_____	49,6
30 à 39 ans	_____	12,9
40 ans et plus	_____	8,8
S.R.	_____	0,3

2. Quel âge aviez-vous quand vous avez été naturalisé ?

Moins de 30 ans	_____	16,3
30 à 39 ans	_____	33,9
40 à 49 ans	_____	28,1
50 ans et plus	_____	21,2
S.R.	_____	0,6

3. En quelle année avez-vous obtenu votre naturalisation ?

1966	___	1,4
1967	___	8,3
1968	___	3,9
1969	___	8,8
1970	___	8,5
1971	___	9,4
1972	___	13,2
1973	___	15,7
1974	___	21,5
1975	___	3,0
1976	___	2,2
1977	___	1,7
1978	___	1,9
S.R.		0,5

3 bis. Avez-vous conservé votre nationalité d'origine (double nationalité) ?

Oui	_____	9,6
Non	_____	85,1
S.R.	___	5,3

POUVEZ-VOUS MAINTENANT ME PARLER DE VOTRE VIE AVANT VOTRE ARRIVEE EN FRANCE ?

4. (A ceux qui sont nés hors de France)

Où êtes-vous né ?

Italie	_____	9,9
Espagne	_____	10,7
Pologne	_____	9,9
Maroc	_____	8,0
Tunisie	_____	6,3
Algérie	_____	9,4
Arménie	_____	0,3
Russie	_____	1,4
Bulgarie	_____	0,8
Hongrie	_____	4,7
Roumanie	_____	1,1
Tchécoslovaquie	_____	0,6
Egypte	_____	2,2
Liban	_____	1,1
Syrie	_____	0,3
Turquie	_____	3,3
Grèce	_____	2,2
Yougoslavie	_____	9,4
Vietnam	_____	6,6
Portugal	_____	7,4
Palestine	_____	0,3
Irak	_____	0,3
Autre	_____	0,8
S.R.	_____	3,0

4 bis. Etait-ce la campagne, un bourg, une ville ?

La campagne	_____	24,0
Un bourg	_____	20,4
Une ville	_____	53,4
S.R.	_____	2,2

5. Avez-vous déjà travaillé dans votre pays d'origine ?

Oui	_____	62,0
Non	_____	37,5
S.R.	_____	0,5

Si oui : Quel emploi occupiez-vous ?

Agricole non salarié _____	4,1
Salarié agricole _____	4,4
A domicile _____	0,6
Services domestiques _____	0,3
Ouvrier _____	26,2
Employé _____	8,8
Fonctionnaire _____	3,6
Commerçant, artisan _____	7,7
Travail occasionnel _____	1,7
Chômeur _____	0,3
Cadre moyen ou supérieur _____	4,7
Non concerné _____	37,6

6. Quelle était la profession exercée en dernier lieu par votre père avant que vous quittiez votre pays d'origine ?

Agricole non salarié _____	17,6
Salarié agricole _____	8,8
A domicile _____	1,4
Services domestiques _____	1,1
Ouvrier _____	19,8
Employé _____	10,2
Commerçant _____	22,0
Cadre, profession libérale _____	11,8
Autre _____	3,6
S.R. _____	0,3

7. Jusqu'à quel niveau êtes-vous allé à l'école, au lycée, à l'université ?

Jamais allé à l'école _____	5,8
Primaire sans diplôme _____	28,4
Primaire avec diplôme _____	20,7
Deuxième degré, 1er cycle avec diplôme _	4,7
Deuxième degré, 1er cycle sans diplôme _	5,8
Deuxième degré, 2ème cycle avec diplôme _	4,1
Deuxième degré, 2ème cycle sans diplôme _	2,8
Etudes techniques ou commerciales sans diplôme _____	5,2
Etudes techniques ou commerciales avec diplôme _____	8,3
Etudes supérieures avec ou sans diplôme	13,2
S.R. _____	1,1

Pour ceux qui ont été à l'école :

8. Quel âge aviez-vous quand vous avez quitté l'école ?

> 10 ans _____	1,1
10 - 12 ans _____	16,0
13 - 14 ans _____	28,4
15 - 16 ans _____	12,9
17 - 18 ans _____	13,5
19 - 20 ans _____	5,0
21 - 25 ans _____	7,7
26 ans et plus _____	6,6
Jamais allé à l'école	5,8
S.R. _____	3,1

8 bis. Avez-vous encore de la famille dans votre pays d'origine ?

Oui _____	76,3
Non _____	21,2
S.R. _____	2,5

Si oui :

Lien de parenté :

Frère ou soeur _____	25,1
Parent _____	27,8
Famille élargie _____	22,6
Pas de famille _____	21,2
S.R. _____	3,4

8 ter. Pour quelles raisons êtes-vous venu en France ?

Né en France _____	0,8
Venu avec parents émigrés économiques	8,0
Venu avec parents _____	9,6
Attaches avec la France _____	4,1
Fuite de persécutions _____	8,8
Fuite du régime politique _____	18,5
Poursuite des études _____	7,7
Etudes et avenir des enfants _____	2,5
Rencontre du conjoint ou autre, français _____	5,0
Cause économique _____	22,3
Rejoindre de la famille _____	9,9
Culture française _____	5,8
Evènement politique _____	18,2
Hasard personnel _____	14,6
Rejoindre famille proche _____	5,5
Autres causes _____	5,5

REVENONS MAINTENANT A VOTRE SITUATION ICI

9. Quelle est votre situation familiale actuellement ?

Célibataire _____	9,1
Veuf ou divorcé _____	5,5
Marié ou vivant maritalement _____	84,8
S.R. _____	0,5

9 bis. Quelle est la nationalité d'origine de votre conjoint ?

Française _____	39,4
Origine étrangère _____	6,9
Etrangère _____	42,1
Pas de conjoint _____	11,6

Pour ceux dont le conjoint n'est pas d'origine française :

9 ter. A-t-il demandé la nationalité française en même temps que vous ?

Avant _____	6,9
En même temps _____	34,2
Après _____	1,9
N'a pas demandé la nationalité française _____	2,8

10. Pouvez-vous m'indiquer pour chacun de vos enfants, son prénom, son âge, son niveau d'études ?

Nombre d'enfants :

Un enfant _____	18,7
Deux enfants _____	31,1
Trois enfants _____	18,7
Quatre enfants _____	
et plus _____	13,2

Evolution des prénoms des enfants :

Prénoms étrangers _____	5,5
Evolution au 3ème enfant _____	1,7
Evolution au 2ème enfant _____	2,2
Prénoms français _____	18,7
Autres cas _____	3,9
Non concerné _____	68,0

11. Y a-t-il d'autres personnes qui vivent avec vous dans ce logement ?

Oui _____	15,7
Non _____	81,5
S.R. _____	2,8

Si oui : Qui ? (Faire préciser le lien de parenté)

Famille proche _____	13,5
Ami _____	2,2
Non concerné _____	84,3

EN CE QUI CONCERNE MAINTENANT VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

12. Quel emploi occupez-vous actuellement ?

Qualification :

Agriculteur, salarié agricole _____	-
Patron de l'industrie et du commerce _____	11,8
Profession libérale, cadre supérieur _____	11,0
Cadre moyen _____	8,8
Employé _____	8,3
Contremaître, O.Q. _____	23,4
O.S., manoeuvre _____	13,5
Personnel de service _____	4,7
Autre actif (police, armée) _____	2,2
Non actif : . sans profession _____	2,8
. retraité _____	11,0
. chômage _____	2,2
S.R. _____	0,3

Secteur :

Bâtiment _____	11,6
Industrie _____	35,3
Commerce _____	10,7
Hôtellerie ou service _____	4,4
Administration _____	9,9
Artisanat _____	11,3
Autre _____	7,4
S.R. _____	9,4

13. Depuis combien de temps travaillez-vous dans la même entreprise ?

Moins d'un an _____	5,8
1 à 2 ans _____	6,3
2 à 5 ans _____	12,4
5 à 10 ans _____	23,4
Plus de 10 ans _____	39,7
Non concerné _____	12,4

14. Quel est votre salaire mensuel net ?

Moins de 2 000 F _____	9,4
2 000 à 2 499 F _____	11,6
2 500 à 2 999 F _____	18,7
3 000 à 3 499 F _____	18,5
3 500 à 3 999 F _____	8,8
4 000 F et plus _____	26,2
Non concerné _____	6,9

15. Si votre conjoint travaille, quel emploi occupe-t-il ?

Qualification :

Agriculteur ou salarié agricole _____	-
Patron de l'industrie ou du commerce _____	3,3
Profession libérale ou cadre supérieur _____	3,9
Cadre moyen _____	5,0
Employé _____	11,0
Contremaître, O.Q. _____	5,5
O.S., manoeuvre _____	5,8
Personnel de service _____	7,2
Autre actif (police, armée) _____	2,5
Non actif : . sans profession _____	32,8
. retraité _____	1,9
. chômage _____	1,9
Aide familiale _____	1,7
Non concerné _____	17,7

Secteur :

Bâtiment _____	1,4
Industrie _____	12,4
Commerce _____	7,7
Hôtellerie ou service _____	5,8
Administration _____	10,2
Artisanat _____	3,9
Autre _____	5,2
Non concerné _____	34,5

16. Pouvez-vous m'indiquer de quel revenu mensuel total dispose votre foyer ?
(salaires + prestations sociales)

Moins de 2 000 F _____	5,8
2 000 à 2 499 F _____	5,2
2 500 à 2 999 F _____	9,4
3 000 à 3 499 F _____	9,9
3 500 à 3 999 F _____	9,1
4 000 à 4 999 F _____	17,9
5 000 à 5 999 F _____	12,1
6 000 F et plus _____	24,5
S.R. _____	6,1

II - MOTIVATIONS

PARLONS MAINTENANT DES RAISONS QUI VOUS ONT AMENE A DEMANDER LA NATIONALITE FRANCAISE

17. Vous avez demandé la nationalité française. Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les raisons qui vous ont conduit à effectuer cette demande ?

Attaches avec la France	_____	5,5
Raisons professionnelles	_____	16,5
Problèmes avec la carte de travail	_____	5,0
Avantages administratifs et sociaux	_____	25,9
Facilité de déplacement	_____	6,9
Désir d'avoir une patrie	_____	3,9
Conséquence de l'intégration	_____	47,9
Volonté d'intégration	_____	19,3
Enfant ou conjoint déjà français	_____	34,2
Avoir la même nationalité que sa famille	_____	7,7
Avenir de la famille	_____	20,7
De culture française	_____	10,2
Rupture avec le pays d'origine	_____	31,7
Autre	_____	7,2

18. Dans cette démarche avez-vous été conseillé par :

Des compatriotes	_____	1,9
Des amis français	_____	1,9
Des membres de votre famille	_____	15,2
Autre	_____	2,8
Je n'ai pas été conseillé	_____	78,2

19. Pouvez-vous me dire en quelle année vous avez effectué votre demande de naturalisation ?

1966 et avant	_____	8,3
1967	_____	4,4
1968	_____	4,1
1969	_____	9,6
1970	_____	9,9
1971	_____	10,7
1972	_____	11,8
1973	_____	18,7
1974 et après	_____	20,9
S.R.	_____	1,4

19 bis. Aviez-vous effectué une précédente demande qui n'a pas abouti (dossier égaré, etc...) ?

Oui	_____	20,7
Non	_____	73,0
S.R.	_____	6,4

Y pensiez-vous depuis longtemps ?

Oui	_____	59,8
Non	_____	37,2
S.R.	_____	3,0

Si oui : Pourquoi ne l'aviez-vous pas fait plus tôt ?

Il n'y avait pas d'urgence	_____	11,0
Attaches au pays	_____	3,0
Délais légaux	_____	19,0
Paresse	_____	19,3
Service militaire	_____	3,3
Intégration insuffisante	_____	1,7
Rencontre du conjoint	_____	0,8
Plusieurs raisons	_____	3,0

20. Au bout de combien de temps votre demande a-t-elle été satisfaite ?

Moins d'un an	_____	52,1
1 à 2 ans	_____	27,0
2 à 3 ans	_____	11,0
3 à 4 ans	_____	3,3
4 à 5 ans	_____	4,4
Plus de 5 ans	_____	2,2

21. Estimez-vous que vous avez eu des difficultés pour obtenir la nationalité française ?

Oui	_____	20,9
Non	_____	78,5
S.R.	_____	0,6

22. D'autres personnes de votre famille sont-elles également naturalisées ?

Oui	_____	56,7
Non	_____	42,4
S.R.	_____	0,9

Si oui : Lesquelles ?

(Indiquer le lien de parenté)

Parents _____	4,1
Frères, soeurs _____	24,0
Famille élargie _____	8,5
Plusieurs membres _____	10,7
Non concerné _____	52,7

III - INSERTION

SI VOUS VOULEZ BIEN, NOUS ALLONS REPARLER DE VOS CONDITIONS DE VIE EN FRANCE

23. Pouvez-vous énumérer les différents emplois que vous avez occupés de votre arrivée en France jusqu'à votre naturalisation ?
 Pourriez-vous préciser le secteur, la qualification et le temps pendant lequel vous avez occupé cet emploi ?

Nombre d'emplois occupés avant la naturalisation :

Un _____	28,7
Deux _____	23,7
Trois _____	22,3
Quatre _____	10,7
Cinq et plus _____	9,6
S.R. _____	5,0

1er emploi avant la naturalisation : secteur occupé :

Bâtiment _____	15,4
Industrie _____	39,7
Commerce _____	7,4
Services _____	9,4
Administration _____	7,4
Artisanat _____	7,2
Agriculture _____	3,9
Autre _____	4,4
S.R. _____	5,3

1er emploi avant la naturalisation : qualification :

Agriculteur _____	2,8
Patron de l'industrie et du commerce	1,7
Cadre supérieur, profession libérale	7,7
Cadre moyen _____	5,5
Employé _____	12,7
Contremaître, O.Q. _____	29,2
Manoeuvre, O.S. _____	31,7
Personnel de service _____	3,0
Autre actif _____	0,3
S.R. _____	5,3

2ème emploi avant la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	11,8
Industrie _____	30,9
Commerce _____	4,7
Services _____	4,4
Administration _____	3,6
Artisanat _____	6,1
Agriculture _____	1,1
Autre _____	2,5
Non concerné _____	35,0

2ème emploi avant la naturalisation : qualification :

Agriculteur _____	1,1
Patron de l'industrie et du commerce	2,2
Cadre supérieur, profession libérale	3,3
Cadre moyen _____	3,0
Employé _____	5,5
Contremaître, O.Q. _____	29,8
Manoeuvre, O.S. _____	17,6
Personnel de service _____	2,5
Non concerné _____	35,0

3ème emploi avant la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	8,3
Industrie _____	20,7
Commerce _____	1,9
Services _____	2,5
Administration _____	1,9
Artisanat _____	4,7
Autre _____	1,1
Non concerné _____	59,0

3ème emploi avant la naturalisation : qualification :

Patron de l'industrie et du commerce	2,8
Cadre supérieur, profession libérale	2,5
Cadre moyen _____	2,8
Employé _____	1,9
Contremaître, O.Q. _____	20,4
Manoeuvre, O.S. _____	8,8
Personnel de service _____	1,7
Autre actif _____	0,3
Non concerné _____	59,0

4ème emploi avant la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	2,5
Industrie _____	8,0
Commerce _____	1,9
Services _____	0,8
Administration _____	0,8
Artisanat _____	2,8
Agriculture _____	0,3
Autre _____	0,8
Non concerné _____	82,1

4ème emploi avant la naturalisation : qualification :

Patron de l'industrie et du commerce	1,1
Cadre supérieur, profession libérale	0,6
Cadre moyen _____	1,7
Employé _____	0,8
Contremaître, O.Q. _____	8,8
Manoeuvre, O.S. _____	3,9
Personnel de service _____	0,6
Autre actif _____	0,3
Non concerné _____	82,1

5ème emploi avant la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	0,8
Industrie _____	3,6
Commerce _____	0,6
Services _____	0,6
Artisanat _____	1,9
Autre _____	0,3
Non concerné _____	82,3

5ème emploi avant la naturalisation : qualification :

Patron de l'industrie et du commerce	0,3
Cadre moyen _____	0,3
Contremaître, O.Q. _____	4,1
Manoeuvre, O.S. _____	1,9
Personnel de service _____	0,6
Autre actif _____	0,3
Non concerné _____	92,6

24. Pouvez-vous faire de même en ce qui concerne les emplois que vous avez occupés depuis votre naturalisation ?

Nombre d'emplois après la naturalisation :

Un _____	78,0
Deux _____	9,6
Trois et plus _____	3,6
S.R. _____	8,8

1er emploi après la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	12,9
Industrie _____	43,8
Commerce _____	7,4
Hôtellerie, service _____	7,2
Administration _____	9,6
Artisanat _____	8,3
Autre _____	4,4
S.R. _____	6,4

1er emploi après la naturalisation : qualification :

Patron de l'industrie et du commerce	8,0
Profession libérale, cadre supérieur	9,4
Cadre moyen _____	8,8
Employé _____	9,1
Contremaître, O.Q. _____	38,6
O.S., manoeuvre _____	15,2
Personnel de service _____	3,6
Autre _____	0,9
Retraité _____	0,8
S.R. _____	5,6

2ème emploi après la naturalisation : secteur :

Bâtiment _____	1,9
Industrie _____	8,3
Agriculture _____	1,9
Administration _____	2,5
Artisanat _____	1,7
Autre _____	3,1
Non concerné _____	80,8

2ème emploi après la naturalisation : qualification :

Patron de l'industrie et du commerce	1,7
Profession libérale, cadre supérieur	1,7
Cadre moyen	0,8
Employé	2,2
Contremaître, O.Q.	6,1
O.S., manoeuvre	1,9
Personnel de service	1,7
Autre actif	0,6
Sans profession	0,3
Retraité	1,7
Chômage	1,1
Non concerné	80,4

Durée du 1er emploi avant la naturalisation :

> 13 mois	16,3
13 - 26 mois	15,7
27 - 52 mois	18,5
53 - 77 mois	13,5
78 - 128 mois	15,7
129 - 192 mois	6,3
193 mois et plus	5,0
S.R.	9,1

Durée du 1er emploi après la naturalisation :

> 41 mois	11,6
41 - 143 mois	9,4
Un seul depuis la naturalisation	52,6
Un seul et le même	13,2
Autre	7,2
S.R.	6,0

25. Comment avez-vous trouvé ce ou ces emplois ?

Indiquer pour chacun des moyens proposés de quel emploi (1er, second ...) il s'agit.

	EMPLOIS				
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Parents ou amis, anciens compatriotes ou appartenant à votre communauté d'origine	30,0	17,6	9,9	4,1	1,1
Parents ou amis français	11,8	10,5	6,3	2,8	0,6
Demande directe à l'employeur	24,2	27,5	19,0	10,2	6,3
Annonces publiées dans les journaux	16,3	11,8	10,5	6,6	2,8
Bureau officiel d'embauche (A.N.P.E.)	8,3	2,8	1,9	0,3	0,8
Autre	4,4	1,9	1,9	0,6	-
S.R. ou non concerné	5,0	28,8	50,5	75,5	88,4

26. Estimez-vous que depuis que vous avez la nationalité française votre situation professionnelle s'est améliorée, reste la même ou s'est détériorée ?

Améliorée _____ 20,7
 Reste la même _____ 68,3
 Détériorée _____ 0,6
 Rien à voir _____ 4,1
 S.R. _____ 6,4

27. Pouvez-vous donner des précisions à ce propos en ce qui concerne votre salaire, votre sécurité d'emploi, votre qualification, vos relations dans le travail ?

	AMELIOREE	LA MEME	DETERIOREE	S.R.
Salaire _____	23,7	63,6	2,8	10,0
Qualification _____	20,1	68,6	1,7	9,7
Sécurité d'emploi _____	20,4	66,9	2,2	10,5
Relation dans le travail _____	13,2	73,8	2,2	10,5

28. Pensez-vous changer d'emploi ou d'entreprise dans les mois ou les années qui viennent ?

Oui _____ 10,5
 Non _____ 77,1
 Chômage _____ 1,9
 S.R. _____ 10,5

SI VOUS LE VOULEZ BIEN, NOUS ALLONS PARLER DE VOS CONDITIONS DE LOGEMENT

29. A quel titre occupez-vous votre logement actuel, c'est-à-dire êtes-vous ?

Locataire _____ 48,8
 Sous locataire _____ -
 Logé par l'employeur _____ 3,9
 Propriétaire ou copropriétaire 41,9
 Logé gratuitement _____ 5,5

30. De combien de pièces disposez-vous ?

1 pièce _____ 3,0
 2 pièces _____ 17,1
 3 pièces _____ 28,9
 4 pièces _____ 30,3
 5 pièces et plus _____ 20,7

31. Pouvez-vous me dire combien de fois vous avez déménagé depuis 10 ans ?

Pas déménagé _____ 41,0
 1 fois _____ 28,7
 2 ou 3 fois _____ 24,2
 3 fois et plus _____ 5,8
 S.R. _____ 0,3

32. Pouvez-vous me dire comment vous avez trouvé vos différents logements ?

	LOGEMENTS				
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Parents ou amis, anciens compatriotes ou appartenant à votre communauté d'origine _____	25,6	8,8	2,8	1,7	0,8
Parents ou amis français _____	17,9	13,5	4,1	-	-
Agence _____	8,8	10,2	5,0	1,4	0,3
Annonce dans les journaux _____	11,3	9,1	6,6	2,2	0,8
Demande au service social _____	7,4	5,2	2,8	0,6	0,6
Employeur _____	7,7	3,6	1,9	0,6	0,6
Autre _____	16,3	11,6	4,4	1,1	0,8
S.R. ou non concerné _____	5,0	38,0	83,5	92,6	96,1

33. Envisagez-vous de changer de logement dans les mois ou les années qui viennent ?

Oui _____ 30,0
 Non _____ 69,7
 S.R. _____ 0,3

Si oui : Pourquoi ?

Loyer trop élevé _____ 1,4
 Logement plus grand _____ 7,4
 Logement ayant plus de confort _____ 5,2
 Me rapprocher de mon travail _____ 1,9
 Devenir propriétaire _____ 6,9
 Autre _____ 7,4
 Non concerné _____ 69,7

VOULEZ-VOUS MAINTENANT ME PARLER DE VOTRE FAMILLE, DES RELATIONS
QUE VOUS AVEZ ICI

34. Avez-vous de la famille en France en dehors des personnes qui vivent avec vous ?

Oui — 76,3
Non — 23,7

Si oui : Est-ce ?

De la famille de votre côté _____ 20,7
De la famille du côté de votre épouse — 15,7
De la famille des deux côtés _____ 43,3
Non concerné _____ 20,4

35. Voyez-vous souvent des membre de votre propre famille ?

Si oui, précisez avec quelle régularité :

Jamais _____ 7,2
1 ou plusieurs fois par semaine 24,5
1 ou plusieurs fois par mois - 17,9
Quelquefois _____ 19,8
En certaines occasions :
 . Fêtes familiales _____ 2,8
 . Vacances _____ 16,5
 . Autre _____ 0,8
Non concerné _____ 10,5

36. Voyez-vous souvent des membres de la famille de votre conjoint ?

Si oui, précisez avec quelle régularité :

Jamais _____ 6,1
1 ou plusieurs fois par semaine 20,1
1 ou plusieurs fois par mois - 21,5
Quelquefois _____ 18,5
En certaines occasions :
 . Fête familiale _____ 7,0
 . Vacances _____ 10,2
 . Autre _____ 1,9
Non concerné _____ 10,1

Pour chacune des catégories de personnes suivantes on demandera à l'enquête :
Avez-vous de bonnes relations avec eux ? Les invitez-vous, allez-vous chez eux
(= relations intime) ?

	RELATIONS				S.R.
	Pas	Mauvaises	Bonnes	Intimes	
35. Votre propre famille	16,3	0,8	25,3	50,4	7,2
36. Avec la famille de votre conjoint	14,6	2,2	22,6	46,0	14,6
37. Vos anciens compatriotes ou les gens appartenant à votre communauté d'origine	29,8	0,3	44,4	22,0	3,6
38. Vos collègues français	6,6	0,3	64,5	25,6	3,0
39. Vos collègues étrangers	31,7	0,3	43,3	7,2	17,7

En dehors des relations familiales et de travail connaissez-vous ?

40. D'autres français	11,3	-	58,4	18,7	11,6
41. D'autres étrangers non compatriotes	40,5	0,6	33,1	7,7	18,2
Connaissez-vous vos voisins ?	Oui	85,4	Non	11,3	3,3
Appartiennent-ils à votre famille ?	Oui	7,2	Non	79,3	13,0
		Non concerné	0,6		
42. Vos voisins français	15,4	1,7	66,7	9,1	7,2
43. Vos voisins étrangers	39,1	0,8	34,7	3,0	22,3
44. D'autres français naturalisés	39,4	0,8	32,0	2,8	25,0

45. Dans l'ensemble, que pensez-vous de l'attitude des Français ?
(Les réponses à ces questions ont été regroupées sous les thèmes suivants)

A votre égard :

Attitude positive _____ 40,5
Attitude nuancée _____ 24,0
Indifférence _____ 21,2
Pas très bonne _____ 12,7
S.R. _____ 1,7

A l'égard des personnes qui sont d'origine étrangère :

Attitude positive _____ 12,7
Attitude nuancée _____ 23,4
Indifférence _____ 15,4
Pas très bonne _____ 22,0
S.R. _____ 27,5

A l'égard des étrangers :

Attitude positive	_____	11,8
Attitude nuancée	_____	22,9
Indifférence	_____	15,4
Pas très bonne	_____	34,4
S.R.	_____	15

46. Lorsque vous êtes en famille, quelle langue utilisez-vous de préférence ?

Avec votre conjoint :

Etrangère	_____	18,5
Française	_____	54,8
Les deux	_____	11,6
Non concerné	-	15,1

Avec vos enfants :

Etrangère	_____	6,6
Française	_____	63,1
Les deux	_____	12,1
Non concerné	-	18,2

Avec le reste de la famille :

Etrangère	_____	30,6
Française	_____	32,2
Les deux	_____	16,3
Non concerné	-	20,9

47. Vos enfants connaissent-ils votre langue maternelle ?

Oui	_____	33,9
Très peu	_____	6,3
Non	_____	40,2
Non concerné	-	19,6

48. En même temps que la naturalisation vous pouviez demander la francisation de votre nom et/ou de votre prénom. Le saviez-vous ?

Oui	___	80,7
Non	___	16,8
S.R.	..	2,5

Si oui : Avez-vous utilisé cette possibilité ?

	NOM	PRENOM
Oui	4,7	25,6
Non	55,6	40,2
Ne savait pas ou S.R.	39,7	34,2

Si non : Pourquoi ?

CONSERVE SON NOM ET/OU SON PRENOM CAR :

. Y est attaché _____	17,9
. C'est l'identité _____	8,8
. Fier de ses origines _____	6,6
. Par respect de ses parents _____	7,4
. Connus sous ce nom _____	0,6
. Trop vieux pour en changer _____	1,7
. Changement inutile _____	25,9
. Nom simple _____	5,5
. A une consonnance française _____	8,8
. Changement trop compliqué _____	3,3
. Changement coûte trop cher _____	2,5
. Changement refusé par l'administration _____	2,5
. Refus net d'en changer _____	5,8
. Pour une autre raison _____	5,2

(Quelques enquêtés ont affirmé les raisons pour lesquelles ils avaient francisé leur nom ou leur prénom) :

CHANGE SON NOM ET/OU SON PRENOM CAR :

. Pour être comme les français _____	1,7
. Car déjà usité avant la naturalisation _____	7,2
. Le nom français est plus facile _____	3,3
. Le changement a été imposé par l'administration _____	3,3
. C'est mieux pour les enfants _____	0,8
. Pour une autre raison _____	2,8

(A ceux qui ont gardé leur nom) :

49. Est-ce que le fait d'avoir gardé un nom étranger vous cause des difficultés ?

Oui _____	10,5
Non _____	84,0
Non concerné _____	5,5

(A ceux qui ont changé leur nom) :

50. Avez-vous eu des difficultés à vous habituer à cette nouvelle identité ?

Oui _____	2,2
Non _____	14,3
Non concerné _____	84,5

51. Certaines personnes qui vivent en France tiennent à conserver certaines habitudes, certaines coutumes de leur pays d'origine, tout en adoptant des habitudes françaises. D'autres encore n'observent que les habitudes françaises et notamment les fêtes.

Vous-même avez-vous conservé des coutumes de votre pays ou de votre communauté d'origine ? Continuez-vous à célébrer certaines fêtes que ne célèbrent pas les Français en général ?

Oui	_____	36,1
Non	_____	59,5
S.R.	_____	4,5

Si oui : Lesquelles ?

(Les réponses ont été regroupées sous les thèmes suivants)

Maintien des coutumes	_____	25,1
Adaptation des coutumes	_____	3,0
Coutumes françaises	_____	10,2
Mêmes fêtes	_____	8,3
S.R. ou non concerné	_____	54,5

Et célébrez-vous des fêtes françaises ?

Fêtes religieuses	_____	9,1
Fêtes nationales	_____	2,5
Les deux	_____	75,8
Indifférence	_____	7,7
S.R.	_____	5,0

52. Avez-vous une religion ?

Oui	_____	86,2
Non	_____	13,5
S.R.	_____	0,3

Si oui : Laquelle ?

Catholique	_____	46,3
Orthodoxe	_____	9,6
Musulmane	_____	9,9
Juive	_____	14,3
Protestante	_____	1,9
Religion asiatique	_____	3,9
Secte	_____	0,6
Sans	_____	3,0
Non concerné	_____	10,5

53. Observez-vous les pratiques religieuses autant que dans votre pays d'origine ?

Oui, autant _____ 18,7
 Aimerais, mais rencontre des obstacles 0,6
 Moins _____ 25,9
 Ne pratiquait pas au pays non plus — 43,8
 Davantage _____ 1,9
 Non concerné _____ 9,1

54. Certaines personnes continuent à faire la cuisine de leur pays d'origine, d'autres ne la font que dans certaines circonstances et ont adopté les habitudes françaises, d'autres encore ne font que la cuisine française. Et vous, quelle cuisine faites-vous ?

Le plus souvent française _____ 22,3
 Toujours française _____ 14,0
 Toujours traditionnelle _____ 8,8
 Traditionnelle en certaines circonstances _____ 53,2
 S.R. _____ 1,7

*Lorsque vous faites de la cuisine traditionnelle en certaines circonstances :
 Pouvez-vous préciser en quelles circonstances ?*

Suivant l'humeur _____ 14,0
 Avec amis, parents _____ 11,6
 Pour les fêtes _____ 12,4
 Le dimanche _____ 6,6
 Autre _____ 7,4
 Non concerné _____ 47,9

55. Regardez-vous souvent la télévision ?

N'a pas l'occasion (pas de télévision) 6,1
 Oui _____ 73,0
 C'est toujours allumé _____ 19,3
 Le dimanche _____ 1,1
 S.R. _____ 0,6

Si oui : Quelles émissions ?

	Non	Parfois	Très souvent	S.R.
Variétés	15,4	34,2	35,8	14,6
Films	3,9	38,0	46,3	11,9
Informations (débat)	3,0	19,6	63,4	8,0
Autre (sport)	11,8	13,2	34,7	40,2

56. Faites-vous partie d'une association ou d'un club ?
(association de parents d'élèves, association sportive, culturelle ou religieuse, association de quartier, syndicat, parti politique ...)

Oui 30,3
Non 69,7

Y avez-vous des responsabilités ?

	Oui	Non	Responsable	S.R.
Association de loisirs ou de culture (sportive, culturelle)	12,9	74,1	-	13,0
Association religieuse	3,0	83,2	-	13,8
Association de parents d'élèves	10,2	76,3	-	13,5
Association de quartier	2,5	83,5	-	14,0
Syndicat	8,3	78,0	-	13,8
Parti politique	1,9	83,5	-	14,6
Autre	3,0	82,1	-	14,9

PARLONS MAINTENANT DE LA VIE SOCIALE ET POLITIQUE

57. Cinq ans après votre naturalisation vous avez le droit de voter. Est-ce que ce délai vous a paru normal ?

Oui _____ 18,2
Non _____ 23,1
Pas de délai de 5 ans ou S.R. 58,7

58. Vous intéressez-vous à la vie politique en France ?

Beaucoup _____ 7,2
Moyennement _____ 51,8
Peu ou pas du tout _____ 40,2
S.R. _____ 0,8

59. Comme vous le savez, il y a deux grands groupes, la gauche et la droite. On peut se placer plus ou moins à gauche ou plus ou moins à droite. Vous, personnellement, où vous placez-vous sur cette échelle ?

0,6 7,7 15,2 29,8 16,3 2,2 0,8

EXTREME GAUCHE

GAUCHE

DROITE

EXTREME DROITE

Refus affirmé 12,9
S.R. _____ 14,6

60. Etes-vous retourné souvent dans votre pays d'origine après votre naturalisation ?

Non, jamais _____	42,4
Une seule fois _____	13,5
Oui, j'y retourne tous les ans en vacances _____	17,9
Oui, j'y ai été quelquefois en vacances _____	25,6
S.R. _____	0,6

(A ceux qui ne sont pas retournés dans leur pays d'origine) :

62. Pourquoi n'êtes-vous pas retourné dans votre pays d'origine ?

Ne peut y retourner (raison politique) _____	8,3
N'a pas eu l'occasion _____	7,2
N'a pas envie d'y retourner _____	14,3
Est gêné à cause du passeport français _____	2,5
A l'intention d'y retourner _____	2,8
C'est trop cher _____	8,0
Autre _____	1,9
Non concerné _____	55,1

(A ceux qui sont retournés dans leur pays d'origine) :

63. Quand vous retournez dans votre pays d'origine, le fait d'être français change-t-il ou a-t-il changé quelque chose dans les relations que vous avez avec les gens là-bas ?

Oui _____	7,2
Non _____	48,2
Non concerné _____	44,6

64. En général, est-ce que vous essayez de vous informer tout particulièrement sur les événements et autres choses qui concernent votre pays d'origine ?

Oui _____	47,1
Non _____	50,4
S.R. _____	2,5

Si oui : Par quels moyens ?

Journaux _____	18,2
Medias du pays d'origine _____	15,2
Télévision _____	12,4
Autre moyen : courrier _____	3,3
Non concerné _____	51,1

65. Parmi ces options, de laquelle vous sentez-vous le plus proche ?
(Inverser l'ordre des options de temps en temps).

"De toute façon, je suis différent des français parce que je suis né dans un autre pays, que j'ai parlé une autre langue" _____ 9,4
 "Mon origine étrangère n'a pas d'importance. Je suis en France depuis de nombreuses années et je me sens vraiment français" ___ 71,6
 Aucune des deux options _____ 18,5
 S.R. _____ 0,5

66. Avez-vous l'impression que les français, les collègues, les voisins, ou les autres français que vous connaissez ont changé d'attitude à votre égard après votre naturalisation ?

Oui _____ 2,5
 Non _____ 96,1
 S.R. - 1,4

67. Voici une liste des avantages que l'on peut attendre de la naturalisation. Pouvez-vous nous indiquer sur cette liste, les trois avantages qui vous semblent les plus importants ?
(Nous reproduisons ici la fréquence de chaque avantage).

Avoir le droit de vote _____ 32,2
 Ne pas pouvoir être expulsé _____ 15,4
 Obtenir plus facilement un travail, un logement ou une promotion 22,0
 Etre tranquille, être en sécurité _____ 35,5
 Etre bien considéré par ses collègues et les gens que l'on connaît _____ 5,5
 Avoir la même nationalité que les autres membres de sa famille . 35,5
 Etre comme les gens du pays où l'on vit _____ 40,5
 Bénéficier des mêmes prestations sociales que les français (allocation maternité, vieillesse, réduction pour les familles nombreuses) _____ 20,9
 Avoir plus de sécurité dans son travail _____ 21,5
 Simplifications administratives _____ 0,8
 Avantages pour les enfants _____ 1,1
 Autre _____ 6,6
 Aucun _____ 4,4

68. A votre avis, certaines circonstances favorisent-elles une meilleure adaptation dans un pays étranger ?

Dans la liste suivante y a-t-il, selon vous, des circonstances qui vous paraissent vraiment favorables ?

(Nous reproduisons ici la fréquence de citation de chaque avantage).

La religion commune	—	14,6
La langue commune	—	50,4
La culture	—	24,4
L'argent	—	10,5
Le travail	—	32,0
La naturalisation	—	9,6
Les enfants	—	24,8
Autre (conjoint)	—	4,7
Aucune	—	4,1

69. D'après vous, la France est-elle accueillante pour les étrangers ?

Oui	—	74,9
Pas assez	—	20,9
Non	—	2,5
S.R.	—	1,7

70. Il y a en France une sérieuse crise économique. La situation actuelle vous inquiète-t-elle particulièrement ?

Oui	—	71,9
Non	—	27,3
S.R.	—	0,8

24 ADUT 1979

- 6 NOV 1979

